



Secrétariat Général

No 28

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2013**Présidence : Anne Hiltpold**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de M. Nicolas Walder, Maire et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mmes Arlette La Chiusa et Sonja Molinari, MM René Gevisier, Stephan Pollini

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en saluant la présence du Conseil administratif, aux membres de l'administration et le public.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **87-2013 R** : proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à la modification des aménagements et du schéma de circulation du quartier des Noirettes-périmètre compris entre la route des Jeunes, la route des Acacias et la rue Jacques-Grosselin
5. Délibération administrative **88-2013 R** proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au mandat d'une équipe pluridisciplinaire chargée du réaménagement de la route de Veyrier depuis le pont du Val d'Arve jusqu'au carrefour avec la rue de la Fontenette, l'avenue Cardinal-Mermillod et la rue de Veyrier y compris
6. Délibération administrative **90-2013 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la réalisation de locaux d'enseignement de la musique et d'aménagements extérieurs dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé "Les Familia"
7. Délibération administrative **91-2013 R** : proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2014, aux taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
8. Délibération administrative **92-2013 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
9. Délibération administrative **93-2013 R** : proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014
10. Délibération administrative **94-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition d'un véhicule d'intervention et de 2 rampes de signalisation pour la police municipale (PM)
11. Délibération administrative **95-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'un prêt sans intérêt à Etoile-Carouge

12. Résolution administrative **4-2013 R** : proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la fondation du cinéma Bio pour la période 2013-2017
Propositions des membres du Conseil municipal
13. Motions
 1. Motion **32-2013 R** : relatif au budget alloué à la musique municipale
 2. Motion **39-2013 P** : révision du tarif du parking de la Fontenette
14. Postulats
15. Résolutions
Résolution municipale **11-2013 P** : pour une organisation plus rationnelle des pauses au service transports, voirie et espaces verts
16. Pétitions
17. Questions

La Présidente soumet à l'approbation des membres le rajout à l'ordre du jour d'une délibération urgente qui porte le numéro 96-2013 relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence aux Philippines.

Le rajout de cette délibération à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente excuse Messieurs Stephan Pollini et René Gevisier ainsi que Mesdames Sonja Molinari et Arlette La Chiusa

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder

La première communication concerne la réorganisation du service transports, voirie et espaces vert

Comme lors des deux derniers Conseils municipaux, je tiens à vous informer que l'audit interne sur ce service se poursuit. Dans ce cadre, le Conseil administratif a pris plusieurs mesures dont je vous résume ici les plus importantes :

En 1^{er} lieu et comme vous en avez déjà été informés par courriel, une troisième enquête administrative a été ouverte à l'encontre du Chef de service. Tous les aspects liés à la gestion du service y sont examinés.

Deuxièmement, un mandat a été donné à Monsieur Vincent Monico afin d'assurer, en l'absence de trois cadres, le contrôle et suivi des aspects financiers du service.

C'est dans ce cadre que des éléments alarmants nous ont été communiqués ce qui nous a conduit à procéder au licenciement du collaborateur en charge de l'atelier peinture. Dans les grandes lignes, les constatations portent sur les éléments suivants :

Des relations commerciales avec des fournisseurs ayant un lien d'intérêt

Des achats inappropriés de matériel sans lien explicite avec les besoins immédiats de la Ville de Carouge

Un système d'achat organisé de manière à éviter des contrôles ou validations (large majorité des commandes en-dessous du seuil de CHF 3'000.-)

Absence de gestion du stock et de tout contrôle sur le matériel

Etablissement de factures ne permettant pas de vérifier la correspondance avec la prestation effective

Enfin nous avons du déplorer également l'absence d'alerte de la part de la personne concernée face à des activités et une situation qui ne pouvaient pas passer pour normales

Au vu de la gravité des faits, ceux-ci font également l'objet d'une plainte pénale de la ville de Carouge transmise au procureur de la république.

Les éléments en notre possession sur ce cas seront également adressés au magistrat mandaté pour les trois enquêtes administratives dès lors qu'on ne peut pas exclure à-priori la responsabilité des cadres dans la situation constatée.

Une fois de plus, l'entier des collaborateurs du service a été dûment informé de la situation. Ils ont été invités à partager avec notre auditeur, notre Secrétaire Général ou le Conseil administratif les éléments en leur possession sur d'éventuels faits graves dont ils auraient connaissance.

Le Conseil administratif est très préoccupé par les éléments que l'audit en cours semble confirmer sur le fonctionnement de ce service qui se serait éloigné depuis de nombreuses années déjà, de ce qu'il convient d'appeler la bonne gouvernance.

Il va sans dire que nous sommes plus déterminés que jamais à faire toute la lumière sur le fonctionnement de ce service et le mettre sur les rails afin de répondre pleinement à ce que la population est en droit d'attendre d'une administration publique.

Je finirai aujourd'hui encore en remerciant toutes les collaboratrices et les collaborateurs de ce service qui, et il tient à le rappeler, dans ces moments difficiles, continuent à donner le meilleur d'eux-mêmes pour assurer des prestations largement appréciées par la population carougeoise.

La deuxième communication concerne le bilan de la deuxième opération éco-sociale qui a eu lieu cette année aux Noirettes

Après l'opération en 2012 aux Tours de Carouge qui a rencontré un plein succès, notre Ville a réalisé en partenariat avec SIG/éco21 une deuxième opération éco-sociale sur le secteur des Noirettes en octobre de cette année.

Destiné à favoriser l'implantation de technologies efficaces, ces opérations visent également l'adoption d'éco-comportements dans le but de réduire les consommations énergétiques d'une population à revenu modeste.

92% des 639 appartements concernés ont été visités et munis d'appareils économes en énergie par 9 jeunes en recherche de formation ou d'expériences professionnelles. Selon les données collectées, nous pouvons attendre une économie de 210'000 kWh/an, soit une baisse de consommation supérieure à 15% ou égale à ce que consomment régulièrement 84 logements.

Cette opération éco-sociale a donc totalement atteint ses objectifs.

Pour rappel, la Ville de Carouge participe au coût de cette action à hauteur de 20% (soit environ CHF 50'000.--), tandis que les SIG prennent en charge les 80% restant. Il faut aussi savoir que les économies réalisées lors des précédentes opérations ont été confirmées sur le long terme.

La Ville de Carouge mènera une opération par année sur un mode organisationnel et financier légèrement différent entre 2014 et 2015. Nous souhaitons voir la dimension formatrice des jeunes recrutés être encore renforcée.

La troisième communication concerne les stands politiques

J'aimerais rappeler aux différents représentants élus de partis politiques qu'il est attendu un minimum de bienséance lors de la tenue des stands sur le territoire de notre commune. Le cas échéant, je vous remercie de faire suivre cette communication à vos partis respectifs.

Nous avons en effet eu la désagréable surprise de recevoir une lettre de l'association Insieme, association genevoise de parents et amis de personnes mentalement handicapées. Pour rappel, cette association tenait un stand le samedi 5 octobre afin de vendre des cœurs en chocolat pour ses bénéficiaires. Voici en substance et je vous la lis la teneur de la lettre :

Concerne : vente de cœurs en chocolat d'Insieme-Genève le samedi 5 octobre 2013

Monsieur le Maire,

Insieme-Genève, association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées, apporte depuis plus de 50 ans son soutien à ses quelques 600 membres parents à travers trois principales prestations : la défense des intérêts, le conseil aux familles et l'organisation de séjours de vacances.

Comme chaque année, le 1^{er} samedi d'octobre a lieu notre vente annuelle de cœurs en chocolat. La commune de Carouge a toujours soutenu nos actions et nous profitons de ce courrier pour vous en remercier très sincèrement.

Le 5 octobre dernier, le Service de la voirie de la Ville de Carouge a mis à notre disposition sur la place du Marché une tente, une table et un banc. Lorsque notre équipe de vendeurs est arrivée sur place, seule la tente était disponible. Nos voisins (stand du MCG) étaient déjà installés, mais n'ont pas voulu entrer en matière pour le matériel manquant. De plus, nous n'avons pas réussi à atteindre une personne de la Voirie. Le responsable du stand est alors venu à l'association chercher une table et deux chaises.

Nous avons, suite à cela, pris contact avec Monsieur Murith, chef du secteur transports et manifestation du Service des transports, voirie et espaces verts, pour vérifier avec lui si le matériel demandé avait bien été déposé. Ce dernier nous a bien confirmé avoir déposé et récupéré 2 tentes, 2 tables et 2 bancs (un de chaque pour le MCG et un de chaque pour insieme-Genève). Nous constatons donc que le matériel qui a été mis généreusement à disposition de notre association par la commune de Carouge n'a pas pu être utilisé par les vendeurs bénévoles de notre association puisqu'il n'était pas sous la tente qui nous était attribuée. Il nous tenait à cœur de vous informer de cette situation de manière à éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir.

En vous remerciant encore pour le fidèle soutien apporté à insieme-Genève, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

M. Walder rappelle que la ville de Carouge met gratuitement à disposition des partis politique des stands et du matériel. Ce matériel est réparti à raison d'une table et d'un banc sous chaque tente. Si un parti politique souhaite bénéficier d'un banc ou d'une table supplémentaire, il peut le préciser lors de la réservation du stand et, dans la mesure des possibilités et des disponibilités, ce matériel lui sera remis toujours gratuitement.

Par contre il n'est pas acceptable que le 1^{er} arrivé se serve sans tenir compte des besoins des autres. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'une institution caritative venant en aide aux plus fragilisés parmi nos citoyens.

Je vous remercie donc, à l'avenir, de vous contenter du matériel commandé et de respecter les autres institutions.

J'en profite pour vous rappeler que si la distribution de flyers est autorisée, la pose de ces mêmes flyers sur les pare-brise des voitures est interdite. La raison en est uniquement le fait que la majorité se retrouve sur la voie publique entraînant du même coup des frais supplé-

mentaires de nettoyage. Ce qui, vous en conviendrez, n'est pas vraiment judicieux et particulièrement dans une période où on demande à l'administration de se serrer la ceinture.

La quatrième communication concerne la réception du lundi 9 décembre 2013 en l'honneur de Monsieur François Longchamp

M. Walder informe les membres qu'une réception sera donnée le lundi 9 décembre 2013 à 18h00 en l'honneur de la très belle réélection de Monsieur François Longchamp, citoyen de la Ville de Carouge ainsi que l'élection des différents députés au Grand-Conseil de notre Ville. Cette réception démarrera par un cortège (rendez-vous à 18h00 devant la Mairie) qui se dirigera ensuite à la salle des fêtes.

Cette réception a été voulue par le Conseil administratif ouverte au public, la population sera informée et tout un chacun pourra venir, non seulement pour suivre le cortège mais également pour partager un verre avec notre Conseil d'Etat élu et peut-être bientôt Président du Conseil d'Etat.

Communications de Mme Lammar

Mme Lammar a une communication concernant les panneaux photovoltaïque de l'école de la Tambourine

Mme Lammar rappelle qu'elle avait présenté ce projet dans ses communications lors de la dernière séance du Conseil municipal en expliquant que ces panneaux étaient posés sur le toit de l'école de la Tambourine et qu'il serait organisé une visite, dans un premier temps, pour les Conseillères et Conseillers municipaux avec une personne des SIG et une autre du service Constructions de la commune de Carouge. Ensuite, dans un deuxième temps, pour que la population puisse également voir cette installation, une journée porte ouverte du soleil serait organisée au printemps prochain.

La visite pour les Conseillères et Conseillers municipaux a eu lieu ce soir, juste avant le Conseil municipal. Elle est consciente que les horaires n'étaient pas évident, étant donné, qu'ils étaient durant les heures de travail jusqu'à 18h15 et qu'il était difficile de monter à l'école de la Tambourine qui se trouve un peu excentrée par rapport à la salle du Conseil municipal, de surcroît avant une séance du Conseil municipal.

Toutefois, elle trouve dommage qu'aucun Conseiller ou Conseillère municipale ne se soit déplacé et ait pris le temps de venir visiter cette installation, même si elle comprend qu'il n'est pas toujours évident dans l'agenda des uns et des autres de trouver du temps.

Elle espère que la journée portes ouvertes aura un plus franc succès, que les gens s'intéresseront et viendront visiter ces installations qui sont assez incroyables puisque les deux toits de l'école de la Tambourine sont actuellement recouverts de panneaux photovoltaïque et permettent, non seulement à l'école de la Tambourine d'être totalement autonome en matière d'énergie mais également de permettre à la commune de Carouge de pouvoir bénéficier de l'énergie solaire.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals a une communication.

Les membres ont tous reçu, à l'instant, un petit guide des animations des bibliothèques de Carouge. Elle encourage les membres à le feuilleter, à s'en inspirer et aller assister à la plupart de ces animations qui sont fort bien faites et bien pensées.

Il a également été distribué une invitation pour l'inauguration de l'exposition du musée sur les acquisitions des 12 dernières années. Il s'agit de plus de 2'500 objets que le musée a reçu ou acquis et une partie de ceux-ci sera exposée. Le vernissage a lieu le 4 décembre à 18h30 et il

serait un plaisir et une reconnaissance pour le travail qui est fait par le musée et le service des affaires culturelles de voir l'une ou l'autre de vos têtes présentes lors de cette inauguration.

Un petit guide a également été distribué et Mme De Haller Kellerhals fait remarquer que le texte en Anglais apparait avant le Français. La raison provient du fait que celui-ci est distribué dans les hôtels de la ville de Genève et c'est un matériel destiné aux touristes et aux personnes qui viennent assister à des conférences et des congrès à Genève.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne l'ACG

Comme d'habitude, il y a une délibération de l'association des communes genevoises, sur laquelle les membres peuvent faire valoir leurs droits d'opposition ou droit de véto. Elle se trouve le site de CMnet. Il s'agit d'une décision concernant une enveloppe sportive de CHF 900'000.-- pour un cofinancement Etat-Ville de Genève-ACG de la relève sportive. Le délai d'opposition est au 20 décembre 2013.

La deuxième communication concerne le remplacement de M. Patrick Mutzenberg dans différentes institutions et Fondations.

Pour la Fondation Bruckner, il est proposé de le remplacer par Mme Brigitte Leuzinger.

Pour l'APED il est proposé M. Matthias Meyer

Il est également proposé de remplacer M. Marco Solca à l'APED par Mme Lena Einsele

La Présidente précise que le Conseil municipal valide ces changements et elle demande aux membres s'ils ont une opposition.

Il n'y en a pas et la Présidente valide ses remplacements.

La troisième communication concerne les locaux de vote pour 2014

La Présidente rappelle que les dates pour les locaux de vote se trouvent sur le site de la commune avec les noms des personnes responsables et vices-responsables. Il en est de même pour les dates qui avaient été évoquées lors de la dernière séance du Conseil municipal pour les séances du Conseil municipal et elles se trouvent sous le calendrier des séances 2014 sur Cmnet et les membres peuvent les noter dans leurs agendas.

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 87-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DESTINE A LA MODIFICATION DES AMENAGEMENTS ET DU SCHEMA DE CIRCULATION DU QUARTIER DES NOIRETTES-PERIMETRE COMPRIS ENTRE LA ROUTE DES JEUNES, LA ROUTE DES ACACIAS ET LA RUE JACQUES-GROSSELIN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2013 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Elle s'est réunie le 5 novembre 2013 et le rapport a été établi par M. Monney.

Est-ce que M. Monney a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Monney répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui et 1 non.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Walder précise qu'il s'était engagé devant la commission, concernant le quiproquo par rapport au nombre de places de parking supprimé ou compensé et il tient à préciser qu'il s'agit bien, dans tout le projet, de 18 places voitures qui sont supprimées et elles sont compensées par 76 places pour les 2 roues. Sur ces 18 places supprimées, 15 places le sont en raison de la voie supplémentaire pour les voitures, qui est prévue sur l'avenue de la Praille afin que les grandes entreprises du secteur puissent plus facilement rejoindre ou sortir du quartier.

M. Etienne déclare que le parti socialiste votera cette délibération et il tient à saluer tout le travail participatif que le Conseil administratif a fait avec les habitants du quartier et les entreprises pour régler les problèmes de circulation de ce quartier. Le parti socialiste recommande toutefois de faire attention au report du trafic. En effet, lorsqu'on procède à des changements pour des problèmes de mobilité touchant un quartier, il ne faut pas surcharger d'autres rues ayant aussi des habitations. C'est un projet fin et les personnes qui s'en occupent ont été auditionnées. Elles nous ont rassurés sur la finesse de l'exécution et la mise en œuvre de ce projet, ce qu'il tient à saluer. Il relève également qu'il faut faire attention avec à la mise en place des fameux bacs pour ne pas faire de la décoration avec un semblant de retour de la nature en ville.

Mme Martin explique que le comité de l'association des habitants de la Praille et des Tours l'ont chargée de transmettre ce soir quelques recommandations pour le secteur des Noirettes. Elle donne lecture de ce communiqué.

Le comité de l'association des habitants de la Praille et des Tours, réunit le 14 novembre dernier a examiné les modifications proposées dans le secteur des Noirettes à propos de la zone 30km/h et s'est déclarée satisfaite dans l'ensemble.

Il espère que ces mesures vont dissuader le trafic de transit. On a tenu compte de ces propositions et de ces critiques. Il apprécie particulièrement l'élargissement des trottoirs dans cette zone ainsi que l'introduction des sens uniques.

Il recommande que des mesures soient prises afin que le 30km/h soit respecté. Par exemple, la rue Alexandre-Gavard va être rectiligne et il n'y aura plus de débouché des Caroubiers pour ralentir la circulation.

Il demande au Conseil municipal d'être attentif aux cheminements piétonniers qui doivent être clairement indiqués, aux possibilités de revêtements phono-absorbants et aux mesures de ralentissement.

Avec ses remerciements.

Erica Loup et Patricia Mc Culloch

M. Prod'hom déclare que le groupe des verts va voter cette délibération. Il salue la démarche que le Conseil administratif a employée par l'écoute des associations et des acteurs économiques. Toutefois, il demande d'être attentif parce que ce quartier a un certain nombre d'habitants et le PAV va mettre du temps à se mettre en place. Son groupe ne veut pas de provisoire mais des plantations en pleine terre dans des lieux qui vont rester fixe. Au niveau des voiries qui risquent d'être mobile, cela ne pose aucun problème avec des plantations en bacs mais, par exemple, dans un secteur comme la rue de la Gabelle, il ne souhaite pas que les habitants aient l'impression que cela ne soit que des aménagements provisoires sur un long terme.

M. Voignier déclare que le PLR souligne que ce projet est attendu par les entreprises et les habitants de ce secteur pour circuler plus facilement et évacuer cette importante circulation. Par contre, il remarque que plus de places pour les 2 roues sont prévues alors que son parti avait relevé le fait que 18 places pour les voitures seraient enlevées ; d'ailleurs, il se ré-

jouissait qu'il n'y en ait que 10 présentées en commission. Malheureusement, il a été confirmé que 18 seraient ôtées et cette question n'était pas anodine parce qu'aujourd'hui avec les macarons cette zone est saturée et, même les gens en possession de macarons ont de la difficulté à trouver des places dans ce secteur. Il faut faire attention parce qu'il y a des locataires et habitants qui aimeraient pouvoir rentrer chez eux.

M. Baertschi pense que ce projet reprend le fond de la question de l'équation entre la sortie des camions de la Migros et des autres trafics industriels dans ce secteur, ce qui a également été relevé par les habitants. Il y a aussi le problème de la sortie à proximité de la route des Acacias puisque, notamment, la banque Pictet se plaint d'être complètement bloquée. Toutefois, c'est un plan de circulation et les mesures doivent rester légères, même si certains ont regretté de ne pas aller plus loin dans l'aménagement. De plus, il s'agit aussi du secteur du PAV et c'est une mesure transitoire utile qui, au niveau de son fonctionnement pourrait être encore corrigée si nécessaire.

M. Walder remercie M. Baertschi d'avoir rappelé qu'il s'agit du périmètre du PAV. C'est d'ailleurs pour cette raison que le projet n'inclut pas le revêtement phono-absorbant parce qu'il n'est pas question aujourd'hui de refaire toutes les routes mais de réaliser des aménagements rapidement en attendant que la question du PAV soit plus clairement définie. Parallèlement à cela et pour répondre à M. Voignier, il aimerait rappeler qu'il a précisé que 15 des 18 places qui seront enlevées se trouvent au bout de l'avenue de la Praille, c'est-à-dire dans un secteur où il n'y a pas d'habitations et ces zones bleues sont principalement utilisées par les commerces et les entreprises du secteur. Toutefois, ce n'est pas de gaieté de cœur que 15 places seront enlevées mais il s'agit de faire une voie supplémentaire pour permettre à ces entreprises, leurs employés et visiteurs d'aller plus rapidement vers l'autoroute. Cette démarche n'est pas au détriment du transport automobile mais bien un transfert entre la création d'une route et la suppression de places de parking. La largeur actuelle de cette rue ne permettrait pas les deux. Une première version a été étudiée avec une sortie par l'avenue de la Praille et une entrée par la rue Alexandre-Jolivet mais malheureusement la rampe de l'autoroute est beaucoup trop proche de la rue Alexandre-Jolivet pour permettre, en toute sécurité, aux voitures de tourner. De ce fait, la DGM a imposé de garder le double-sens au bout de l'avenue de la Praille, nous obligeant à enlever 15 places pour faire cette voie. M. Walder tenait à le préciser parce qu'aujourd'hui des barrières légales cantonales existent pour empêcher d'enlever des places sans raisons valables.

Mme Stebler déclare qu'AGT soutiendra le projet de rénovation de ce quartier afin que cela ne soit plus un secteur de transit. Les habitants de la Praille sont organisés en association depuis presque 20 ans, ils ont été soumis à beaucoup de bruit, de pollution et aux camions de la Migros qui traversent le quartier. Son parti avait fait quelques remarques par rapport aux avancées cyclables et les camions de la Migros ; d'ailleurs, tout n'est pas encore réglé et des projets futurs vont améliorer la situation. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a encore des centaines de camions qui passent dans ce quartier.

M. Gerster remarque que le Conseil administratif a pris des mesures en interrogeant les habitants. Par contre, tous les habitants ne font pas forcément partie d'associations de quartier existantes et certains se sont ouverts à lui concernant l'avenue de la Praille, sa sortie et la volonté d'évacuer les véhicules sur l'autoroute. Fort heureusement des carougeois travaillent en ville de Genève ou à Lancy et, le matin, il n'y a qu'une voie pour tourner afin de repartir en direction des Acacias et la jonction. Il y a effectivement des voies pour qu'un maximum de véhicules emprunte l'autoroute mais lorsqu'on travaille à Genève, on n'a pas forcément envie de prendre l'autoroute mais plutôt le trafic de la ville. Est-il possible d'avoir une voie à 2 possibilités et qu'au niveau du marquage au sol, la double voie permette de tourner dans les 2 sens ou partir tout droit.

M. Walder prend note de cette remarque qui va être étudiée. Toutefois, il faut savoir que ce projet répond à un besoin de limiter et enlever le trafic de transit dans ce secteur pour améliorer l'accessibilité des habitants et des pendulaires. A partir du moment où l'accessibilité sera améliorée, elle ne sera pas en ligne directe pour justement éviter le trafic de transit. Lorsqu'on

parle de sortie sur l'autoroute, il s'agit également de la sortie sur la jonction et en faisant un retour à droite en direction de la route des acacias. Il est souhaité de concentrer le trafic sur ces axes et non dans les rues d'habitations où les gabarits ne permettent pas d'installer des protections pour les habitants.

M. Pistis déclare que le MCG ne va pas soutenir cette délibération. Il se rend allègrement compte qu'en termes d'aménagement du territoire, Carouge a beaucoup à faire. Il prend l'exemple des zones à 30km/h qui représentent la suppression des passages pour piétons. Il a fallu l'intervention de deux Conseillers municipaux pour, qu'enfin, le Conseil administratif remette en place un passage pour piétons à la hauteur de la rue de la Débridée. A ce niveau là, le MCG n'est pas du tout satisfait.

De plus, il est possible de se rendre compte que, la plupart des rues, au niveau des virages et à la hauteur des passages pour piétons, sont ornées de piquets qui sont extrêmement dangereux pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Pas plus tard que le week-end passé, durant la nuit, deux piquets ont été renversés et il pense que ce genre d'aménagement n'est pas utile, ni sensé. Il précise également que lorsque deux véhicules arrivent à la hauteur des passages pour piétons, ils ont l'obligation de devoir freiner quasiment à l'arrêt parce qu'il n'est matériellement pas possible de pouvoir croiser, qu'il y ait ou non un piéton, ce qui génère des particules et le fait de ré-accélérer pollue, ce qui va à l'encontre de l'idéologie des Verts. En terme de files d'attente, Carouge est au top car depuis que les voies de circulation ont été rétrécies et les trottoirs augmentés, il y a beaucoup de files d'attente qui empêchent tout à chacun de pouvoir se déplacer de manière convenable.

Le pire de tout cela est que les Verts sont les rois du bétonnage car depuis que Carouge a été réaménagée, les bandes herbeuses ont été supprimées et les arbres arrivent à pousser à travers le béton, ce qui est inadmissible. L'aménagement est un tout et il faut pouvoir se déplacer à vélo, à pied, en voiture sans avoir à supprimer des plantes, des arbres et des bandes herbeuses. Le MCG n'est pas satisfait de ce genre d'aménagement, ce qu'il avait déjà dénoncé lors de certaines campagnes du parti.

Le MCG ne soutiendra pas cette délibération et il engage vivement le Conseil administratif à trouver des solutions concrètes pour le bien des carougeois et non des solutions artificielles qui ne rendent service à personne.

M. Monney rappelle à M. Pistis qu'il n'était pas présent lors de cette commission, que son remplaçant n'a posé aucune question et qu'aucun piquet n'est prévu dans cet aménagement du secteur Noirettes/Acacias. M. Pistis ne pouvait pas le savoir puisqu'il était absent et qu'aucune question du MCG n'a été posée.

Concernant la sortie sur la Praille, il a été évoqué en commission d'intégrer une bande cyclable. M. Monney souhaite que cela soit étudié dans le cadre du projet.

M. Walder répond à M. Monney qu'effectivement cet élément est en train d'être étudié ainsi que le SAS pour les vélos et une solution sera probablement trouvée.

M. Walder répond à M. Pistis qu'en tant que Député, il devrait savoir que la pose ou non de passages pour piétons ne dépend pas de la commune mais du Canton et que la Ville de Carouge, que ce soit sous l'ancienne ou la nouvelle législature n'a pas ménagé ses moyens pour obtenir le passage pour piétons de la rue de la Débridée puisqu'il a fallu deux ans pour avoir un accord à titre provisoire et exceptionnel. Actuellement, le Conseil administratif est en négociation pour remettre des passages pour piétons au niveau des Ronds-points, dans toute la zone 30km/h mais c'est une décision cantonale et en tant que Député, M. Pistis devrait le savoir. M. Walder souhaite également rappeler que le secteur Montfalcon est hors du périmètre Noirettes dont il est parlé ce soir et que le projet Montfalcon n'est pas un projet Vert parce qu'il date de l'ancienne législature. Si M. Pistis veut prêter à ses prédécesseurs le fait d'être Vert, il le peut mais cela veut dire que tout le monde au MCG est Vert, il aimerait bien que cela soit le cas mais il ne le croit pas.

M. Walder aimerait encore dire que le secteur des Noirettes est déjà en zone 30km/h, cela a été dit et redis, notamment en commission. Il s'agit simplement de prévoir des aménagements pour permettre à ce secteur de vivre plus ou moins une vie de zone 30km/h. Il n'y a

pas de mesure de ralentissement de trafic mais il est simplement demandé à ce que la limitation de vitesse soit respectée et, aujourd'hui, les aménagements ne le permettent pas. De plus, il n'est justement pas souhaité de mettre des épingles. Le projet qui est soumis propose des trottoirs dignes de ce nom pour faire des réaménagements qui permettent d'avoir une cohérence par rapport à la circulation que nous souhaitons dans ce secteur.

M. Prod'Hom souhaite rappeler à M. Pistis la volonté des verts de rendre le cadre agréable, notamment avec des espaces végétalisés. Il n'était pas présent en commission et le but de cette délibération est de désengorger ce périmètre du trafic de transit en supprimant tout le trafic parasite et en permettant aux gens de pouvoir circuler normalement, de sortir des parkings, etc. Il est prévu un grand nombre d'aménagements avec des végétaux et c'est une amélioration sensible du cadre de vie des habitants. M. Prod'hom rappelle aussi à M. Pistis que dans le secteur du PAV, une des grandes réussites du Conseiller administratif en charge de ce dicastère ainsi que l'ensemble du Conseil administratif in corpore est l'intégration d'un grand parc qui va réellement changer la vision de ce secteur.

M. Pistis répond à M. Walder que, sauf erreur de sa part, la Conseillère d'Etat est Verte et s'il a des problèmes à communiquer avec ses pairs, cela le regarde. En terme d'espaces végétalisés, il faut se balader à pieds dans Carouge pour constater qu'avec ces derniers aménagements il n'y a plus d'espaces verts, ce dont les habitants constatent également. Aujourd'hui, la volonté est d'avoir des espaces verts et des aménagements utiles aux utilisateurs. La réalité, lorsque les automobilistes arrivent à la hauteur des passages pour piétons est qu'ils doivent systématiquement ralentir et ré-accélérer à cause des piquets.

M. Walder répond qu'il n'a rien fait et qu'il s'agissait de décisions du PLR.

La Présidente explique à M. Pistis que ce soir il ne s'agit pas de parler de la politique de l'aménagement de toute la commune.

M. Walder rappelle que cet aménagement n'est pas une idée sortie de l'esprit du Conseil administratif et que celui-ci a souhaité faire quelque chose pour ce quartier suite à plusieurs interpellations des associations des habitants et des grandes entreprises de la place qui, il le rappelle, paient une grande partie des impôts qui servent aussi à mener des politiques sur la commune. Ces grandes entreprises attendent depuis des années des améliorations dans ce quartier et tout le monde a été réuni et a travaillé pendant une année afin de trouver une solution. Lorsque M. Pistis dit qu'il faut discuter avec les gens, c'est exactement ce qui a été fait et si M. Pistis à la science infuse de ce que veut la population, il peut le penser mais M. Walder assure qu'il y a eu des discussions et des tables ouvertes. D'ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une autorisation en bonne et due forme et il n'y a eu aucun recours, ce qui veut dire qu'il n'est, à priori, pas tellement contesté.

La Présidente passe au vote.

Ce projet de délibération est accepté 24 oui et 2 non.

Vu la pétition de l'Association des habitants de la Praille (AHP), déposée le 31 janvier 2011 et demandant l'amélioration de la zone 30 km/h., pour laquelle la commission des pétitions du Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 mars 2011, a recommandé au Conseil administratif de donner suite ;

Vu l'étude de faisabilité du bureau BCPH qui a repris l'avant-projet mené par la commune et y a intégré, conformément aux recommandations de la commission des pétitions, les requêtes et doléances des usagers du quartier pour élaborer un concept d'aménagement des espaces publics et les modifications nécessaires de la réglementation locale du trafic ;

Vu que le premier objectif de ce projet est d'accroître la sécurité et le confort des habitants et usagers par l'élargissement des trottoirs, la mise en place de mesures de réduction de la vitesse (trottoirs traversants, coussins berlinois, plateaux...) et l'amélioration du réseau de desserte fine des déplacements en mode doux ;

Vu que le deuxième objectif est d'éviter au maximum un transit de véhicules à travers ce quartier en instaurant une gestion des mouvements par un système "alvéolaire", tout en maintenant une desserte correcte pour les résidents et activités du périmètre ;

Vu que le troisième objectif est d'introduire une nouvelle voie de sortie sur l'avenue de la Praille, pour permettre un meilleur écoulement du trafic induit par les entreprises du périmètre en direction de la route des Jeunes et de l'autoroute ;

Vu que, malgré la suppression de places sur l'avenue de la Praille pour réaliser cette voie supplémentaire (-15 places), le bilan de stationnement de ce projet est équilibré (au total -18 places véhicules légers et + 76 places stationnements deux roues) et conforme au nouveau contexte légal en vigueur ;

Vu la concertation menée avec l'association pétitionnaire (AHP), la banque UBS, la banque Pictet, l'entreprise JTI, la FTI et la Migros, de façon à mettre en place un projet consensuel répondant à la majorité des demandes des riverains, parfois contradictoires entre elles ;

Vu l'accueil favorable de la commission de l'urbanisme du 24 mai 2012 à ce projet ;

Vu l'opportunité de saisir l'occasion de cette réalisation pour apporter des compléments de végétation hors-sol qui améliorent et valorisent l'espace public sans préjudice les grandes mutations du quartier à venir (PAV) ;

Vu que ce projet d'aménagement et de requalification de l'espace urbain sera, de par l'étendue du périmètre, réalisé en plusieurs étapes, sur une durée totale estimée de 7 mois, ceci afin de maintenir l'accessibilité au quartier en tout temps ;

Vu la requête en autorisation de construire déposée en date du 21 septembre 2012 et en fin d'instruction par le Département de l'urbanisme ;

Vu l'enquête publique parue le 18 juin 2013 dans la FAO pour les aménagements routiers, qui n'a pas soulevé de critique fondamentale par rapport au projet déposé ;

Vu le coût total des travaux estimé à CHF 2'260'000.-, y-compris honoraires et TVA ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

le Conseil municipal , par 24 oui, 2 non et 0 abstentions

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'260'000.-, destiné à la modification des aménagements et du schéma de circulation du quartier des Noirettes,*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015 sous rubrique 79.331.*

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 88-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE AU MANDAT D'UNE EQUIPE PLU-RIDISCIPLINAIRE CHARGEE DU REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE VEYRIER DEPUIS LE PONT DU VAL D'ARVE JUSQU'AU CARREFOUR AVEC LA RUE DE LA FONTENETTE, L'AVENUE CARDINAL-MERMILLOD ET LA RUE DE VEYRIER Y COMPRIS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2013 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 5 novembre 2013 et le rapport a été établi par M. Monney.

Est-ce que M. Monney a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Monney répond négativement.

La commission préavis favorablement la délibération par 6 oui et 5 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Buchs, en lisant le procès-verbal, remarque un souci au niveau du développement sur la commune de Veyrier au Grand-Esserts car il a été évoqué un report de la circulation, notamment des TPG. Il fait remarquer qu'au niveau du Grand-Conseil, la commission de l'aménagement a voté une motion pour demander à l'Etat et aux TPG de prévoir une ligne de trolleybus qui relierait les Grands-Esserts à la gare du CEVA de Champel en passant par le bout du monde et en remontant la rampe de Champel pour éviter l'augmentation de la fréquence des bus sur le chemin de Pinchat, ce qui est strictement impossible au vu de la circulation actuelle.

M. Voignier déclare que le PLR est très satisfait de cette séance où il a été remarqué une volonté de garder cette route sur une pénétrante à 50km/h avec un projet de piste cyclable, une voie piétonnière ainsi qu'une réflexion sur la fluidité du trafic. Le PLR accepte cette délibération.

M. Baertschi fait remarquer que ce quartier a connu une forte évolution ces dernières années. Les documents remis avec la délibération pouvaient prêter à confusion mais certaines choses ont été éclaircies et il va être tenu compte du côté paysager du site. D'ailleurs, M. Baertschi a rappelé l'historique de ce secteur où il est possible de trouver dans les gravures de Geissler du début du 19^{ème} siècle le caractère de tout le quartier, notamment ses peupliers qu'il est important de garder, s'il est encore possible de le faire, avec une vision d'ensemble. Il y avait également une proposition par rapport au rond-point de la Fontenette pour retrouver une végétation et il faut encourager les réflexions dans ce sens. Autre problème de circulation concernant la mobilité douce et il est clair qu'il faut prévoir sur la route de Veyrier des pistes cyclables et sur les bords de l'Arve une priorité absolue aux piétons. M. Baertschi avait également évoqué le fait que c'est le seul endroit, dans toute la région, depuis que des lois interdisent les ébats de chiens dans les forêts où il est possible de lâcher les chiens ; d'ailleurs, des gens viennent d'autres communes. La voie verte va prendre la moitié des rives de l'Arve au profit des cyclistes alors que c'est le seul endroit où il est encore possible d'avoir ce genre d'activité. Il pense que c'est d'autant plus important, compte tenu du fait que des pétitions demandaient précisément de tenir compte de cette dimension. M. Baertschi ne veut pas mettre des chiens partout mais c'est vraiment un endroit où il faut donner une priorité absolue aux piétons. Pour le reste, il constate que ce secteur va passablement changer, notamment en ce qui concerne le bureau des autos dont il émet certains doutes sur la vocation finale de cette parcelle lorsqu'elle sera remise à la Ville de Carouge.

M. Prod'hom déclare que les Verts ont beaucoup apprécié l'étude et la documentation qui a été présentée ainsi que les explications fournies en commission. Il est juste de vérifier s'il est opportun de passer en zone 30km/h parce que la route arrive sur un carrefour qui ne débouche sur rien. Il va y avoir une grosse pression au niveau du logement, des installations sportives et de détente qui seront dans ce secteur avec, également, l'agrandissement de l'école du Val d'Arve. Il ne faut pas oublier que Veyrier développe un grand secteur de logements et il ne faudrait pas que cela devienne une zone de circulation et que tous les véhicules circulent dans Carouge par la route de Veyrier. Les Verts demandent que la zone 30km/h soit analysée.

Mme Stebler déclare qu'AGT soutiendra ce projet. Toutefois, elle a quelques remarques à faire. Cette route est très empruntée de jour comme de nuit et elle risque encore de se développer comme la route du Val d'Arve. La couverture de la route du Val d'Arve sera effectuée probablement au-delà de cette législature, pareillement pour le bureau des autos puisque le programme du Conseil d'Etat prévoit cette étape en deuxième législature. Mme Stebler est favorable avec ce qui vient d'être dit mais il faudra voir par la suite, avec les écoles, les 1'000 habitants de plus à porter une réflexion sur une modération du trafic avec, peut-être une limitation à 30km/h. AGT soutiendra ce projet qu'il attend depuis longtemps mais il espère une diminution du bruit, des nuisances sonores et de pollution.

Mme Stebler reviendra peut-être avec les habitants afin de sensibiliser les membres à ces problématiques.

M. Walder précise que c'est un crédit d'étude et le projet sera soumis au Conseil municipal avec les explications des options choisies, tant en matière de circulation que d'aménagement. A ce moment là, il sera possible de discuter et, éventuellement, d'apporter des amendements. De ce fait, il n'y a pas lieu, à ce stade, de mobiliser la population parce qu'il s'agit, pour le moment, du crédit d'étude. Le Conseil administratif compte, comme pour la proposition précédente, discuter avec les habitants et utilisateurs de ce secteur afin de trouver les aménagements les plus adéquats possible. Par ailleurs, M. Walder certifie que le réaménagement de cette rue inclura du revêtement phono-absorbant.

M. Morex revient sur les propos de certains de ses préopinants, notamment ceux de M. Voignier qu'il appuie. M. Morex fait remarquer que, concernant le quartier des Noirettes, le PLR n'a rechigné sur rien et accepté le projet parce que c'est un projet de quartier sensé. Par contre, en ce qui concerne la route de Veyrier, n'en déplaise à certains, ce n'est pas encore une rue de quartier puisque c'est une route pénétrante de Carouge, qu'on le veuille ou non et il faut bien que les gens arrivent à Carouge par quelque part. La rue de Veyrier fait un étranglement à la circulation de transit dans le Vieux-Carouge, ce qui n'est pas le cas de la route de Veyrier. Le PLR va voter ce crédit d'étude en espérant ne pas être trahi par le Conseil administratif qui, lors de la commission, a bien expliqué, que, dans un premier temps, cette route serait maintenue à 50km/h pour permettre d'avoir des pistes cyclables séparées de la circulation automobile, ce qui devrait plaire aux cyclistes. Comme l'a dit le Conseil administratif, à l'avenir, il sera éventuellement possible de transformer une rue réglementée à 30km/h avec des aménagements pour une rue à 50km/h.

M. Morex demande au Conseil administratif de venir avec un projet qui tient compte du 50km/h.

M. Pistis déclare que le MCG soutiendra ce crédit d'étude en recommandant de ne pas oublier les végétaux et à ne pas les remplacer par de la caillasse comme à la rue de Veyrier. Il faut également maintenir les places de stationnement ainsi que les arbres avec, de préférence, de la terre et de l'herbe. Il faut aussi tenir compte des habitants et maintenir bien visible les passages pour piétons.

M. Etienne déclare que le parti socialiste se réjouit du mandat qui va être donné à une équipe pluridisciplinaire. Il note que M. Baertschi a insisté sur le carrefour de la Fontenette et il est évident que les accroches du projet sur ce carrefour sont importantes pour éventuellement retrouver les traces du passé. Il tient à indiquer celle de la frontière entre Carouge et la ville de Genève parce que, bien souvent, lorsqu'un projet est élaboré sur une commune, le

lien avec la commune voisine est oublié et le pont sur l'Arve est un point très sensible au niveau de la circulation mais également pour la nature et la végétation. Cet endroit doit être traité avec une attention particulière afin de ne pas avoir une rupture dans l'aménagement.

M. Baud déclare que l'UDC accepte aussi cette délibération en demandant que l'équipe pluridisciplinaire se penche sur la possibilité de mettre le bus en site propre dans la pénétrante. En effet, nous sommes dans une dynamique de mobilité douce et plutôt que de faire des pistes cyclables à tout-va, le transport en commun transporte plus de personnes que le vélo ou le 2 roues en général.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu la pétition de l'association Carouge 21 du 22 octobre 2010 "Pour un réaménagement de qualité de la route de Veyrier";

Vu la fiche de mesure n° 5 du Plan Directeur Communal qui oriente le développement du secteur sportif et de loisirs de la Fontenette et prévoit le réaménagement de cette route ;

Vu l'important renouvellement urbain en cours du secteur Est de Carouge, que ce soit le long de la route de Veyrier ou sur le périmètre du plan guide Carouge-Est ;

Vu l'avancement des travaux liés au passage du CEVA, ainsi qu'à ceux du gros œuvre des bâtiments de la Fondation Emma Kammacher (FEK) ;

Vu les résultats intermédiaires de l'étude visée par la délibération 162-2010, qui répond à la demande émise par la Commission UMA d'établir un "plan de coordination" des aménagements du secteur de la Fontenette, y.c. les parcelles de l'Office cantonal des véhicules (OCV) et de l'ancienne fourrière ;

Vu l'actuel Plan Directeur du réseau routier (PDRR 2011-2014) qui fixe la hiérarchie des voies – réseau primaire pour la route de Veyrier - et prévoit le maintien à terme de ce statut ;

Vu que le type de réaménagement prévu n'empêchera pas ultérieurement le déclassement de cette voie tel que la DGM pourrait l'envisager à l'horizon 2030, ce qui serait cohérent d'une part avec le déclassement de la rue de la Fontenette demandé par la commune de Carouge et, d'autre part, avec celui de l'avenue de la Roseraie demandé par la Ville de Genève ;

Vu l'opportunité de traiter dans ce cadre le réaménagement du carrefour de la route de Veyrier avec la rue de la Fontenette, la rue de Veyrier et l'avenue du Cardinal-Mermillod, afin d'améliorer le fonctionnement de la mobilité, tous modes confondus, sur l'ensemble de ces voies ;

Vu les plans historiques qui dessinent toujours les entrées/ sorties du Vieux-Carouge comme des allées arborisées radiales (dans notre cas, depuis la place du Marché, le long de la rue de Veyrier et se prolongeant sur la route de Veyrier) ;

Vu la nécessité de respecter les normes OPB et de protéger la population des nuisances sonores par des mesures d'assainissement du bruit sur la route de Veyrier ;

Vu que des mesures d'assainissement des collecteurs sont à prévoir pour la mise en conformité du périmètre selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ;

Vu que la route de Veyrier est située sur un axe du réseau communal et que, à ce titre, selon la Loi sur les routes (L 1 10), son entretien revient à la Commune ;

Vu que le montant total prévu des travaux donnant droit à honoraires est estimé à CHF 12'000'000.-, pour une surface d'environ 15'000 m² ;

Vu que le mandat nécessite la constitution d'une équipe pluridisciplinaire comportant un ingénieur civil, un architecte et/ou un architecte paysagiste, les compétences d'ingénieur mobilité pouvant être assurées, d'une part dans le cadre de la révision du PDRR et, d'autre part, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour Carouge-Est ;

vu que le crédit d'étude sollicité porte sur la première phase d'un mandat en deux volets distincts mais attribués à la même équipe, le premier portant sur l'étude du projet d'aménagement et le deuxième, intégré au crédit de réalisation qui sera soumis ultérieurement par délibération au Conseil Municipal ;

conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui, 0 non et 0 abstentions

D É C I D E

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 315'000.- destiné au mandat d'une équipe pluridisciplinaire chargée du réaménagement de la route de Veyrier, depuis le pont du Val d'Arve jusqu'au carrefour avec la rue de la Fontenette, l'avenue Cardinal-Mermillod et la rue de Veyrier y compris ;
2. de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux ;
3. en cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 90-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE A LA REALISATION DE LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS DANS LE NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION DE LA FONTENETTE ANCIENNEMENT DENOMME "LES FAMILIA"**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2013 et renvoyé en commission des constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 14 novembre 2013 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'hom répond par la négative.

La commission a approuvé la délibération par 9 oui.

M. Buchs réitère une remarque faite lors de la commission même s'il a obtenu une promesse. Le souci concerne les vibrations de ce futur bâtiment qui se trouvera quasiment accolé à la voie du Ceva qui passera à 2 mètres. Il a été répondu en commission que cela ne risque pas de vibrer en raison de la quantité de béton mais, renseignement pris, l'épaisseur du béton n'a

rien à voir avec les vibrations et il y a un risque. Il n'est pas idéal de construire une salle de musique qui aura des vibrations et M. Buchs demande une garantie que cela ne sera pas le cas.

M. Etienne déclare que le parti socialiste soutiendra cette délibération. Il y a eu des auditions pour ce projet, des explications ont été apportées et M. Etienne tient à saluer tout le travail effectué pour le développement de ce projet. D'abord, il y aura une cohérence entre les projets puisqu'il y a eu un concours pour les Familia et, ensuite, est venu le souci de l'EPI pour trouver de nouveaux locaux et il a été expliqué en commission des raisons pour lesquelles le nouveau bâtiment devait s'implanter dans le quartier autour des nouveaux bâtiments de l'EPI. D'ailleurs, c'est le même architecte qui va s'occuper de l'ensemble du projet et cela apportera une cohérence. Concernant les aménagements extérieurs, il n'est pas évident de planter sur un parking souterrain, comme cela aurait été souhaité mais il a été expliqué en commission qu'il n'est pas possible de baisser le parking souterrain en raison de la nappe phréatique. Toutefois, une étude en lien avec l'architecte sera faite pour que les aménagements extérieurs aillent également avec tout le développement de ce quartier en incluant la route de Veyrier et le bureau des autos. Pour les nuisances sonores, notamment le soir, les commissaires ont été rassurés parce que l'architecture tiendra compte de ces contraintes pour réduire au maximum les nuisances sonores vis-à-vis des habitations qui se construisent dans ce périmètre.

M. Baertschi explique que lors de la présentation, il a été évoqué le fait que la commune possède déjà une petite salle de réunion à Granges-Collomb avec un groupe s'occupant de marionnettes. Peut-être qu'une salle analogue se réalisera dans l'ancienne fonderie Pastori à la rue cardinal-Mermillod. Il y a également un centre musical. Il faut que ces groupes qui se constituent puissent donner une pérennité en termes de coûts d'exploitation ou d'utilisation car il ne faut pas que ce genre d'endroit soit vide durant toute la période scolaire et utilisé à d'autres moments, il faut essayer de réfléchir à une polyvalence. De ce point de vue, des recommandations ont été faites pour que, notamment la salle de réunion qui compte 130 places soit polyvalente. La discussion a porté aussi sur le fait qu'en termes d'animations par rapport au quartier, il serait bienvenu d'avoir un tea-room. Ce n'est pas souhaité par l'EPI, ce qu'il comprend mais il faudra quand même porter une réflexion sur ce sujet. Il a aussi été dit que l'EPI rayonne sur le plan cantonal parce qu'une partie des utilisateurs viennent de Carouge et d'autres proviennent des autres communes. De ce fait, c'est une attraction comme toute autre activité sportive ou culturelle et M. Baertschi pense qu'il faudra réfléchir à un pilotage suivi avec une polyvalence de ces locaux.

M. Prod'homme déclare que les Verts voteront ce crédit d'étude en soulignant la démarche extrêmement constructive de la commune avec la FEK. C'est une bonne manière d'accueillir les futurs habitants de Carouge puisqu'il s'agit de 350 logements. De plus, le projet prévoit la plantation de 86 arbres, en plus de la végétation existante. Par contre, il faudra être vigilant sur les problèmes phoniques pour les habitants. Une autre recommandation concerne la création de potagers urbains qui offrent un lien social. La CAP est en train de les intégrer dans la création de 2 bâtiments, les FIDP l'ont fait ainsi que les fondations de droit public, notamment pour les fayards à Versoix où ces jardins ont été rajoutés ultérieurement. Les Verts soulignent le fait que la communication entre la FEK et la commune doit être préservée pour répondre aux attentes des habitants.

Mme Stebler habite ce quartier et salue toutes ces propositions de nouvelles salles. Les commissaires ont reçu en commissions les professeurs de musique de l'EPI qui ont expliqué ce grand succès et en tant qu'habitante du quartier, il n'y a pas de nuisances sonores mais, au contraire, des agréments sonores lorsque les jeunes jouent en présence des familles. Mme Stebler est favorable à un nouveau local en relevant que les voitures sont beaucoup plus nocives que la musique jouée par tous ces groupes. Cette école innove et permet aux enfants de découvrir toutes sortes d'instruments de musique sans forcément devenir des professionnels, elle est ouverte à tous et compte 400 élèves. Elle se réjouit de la musique qui va sortir de cette salle et des liens qui seront ainsi développés.

M. Etienne reprend la parole pour les potagers urbains et il pense qu'il serait bien de pouvoir réaliser ce genre d'activités avec les habitants.

M. Voignier déclare que le PLR soutiendra ce projet, avec toutefois une petite amertume au sujet du tea-room. En effets, ces endroits permettent aux gens de se rencontrer et il a été remarqué qu'ils manquent, dans certains quartiers à Carouge. Il est vraiment dommage que cela n'ait pas été intégré au projet. Le PLR ne manquera pas d'y revenir pour éventuellement faire une proposition dans ce sens.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu la délibération N° 36-2012 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'équipements publics comprenant entre autres, un parking souterrain commun Ville de Carouge – "Les Familia", comprenant des locaux de musique pour la pratique de la musique en gestion accompagnée ;

vu également les besoins croissants d'espace pour la pratique de l'enseignement musical délivré par l'EPI (Espace pour la Pratique Instrumentale) ;

considérant le programme des locaux souhaités par l'EPI et remis à la Ville de Carouge en avril 2010 ;

vu l'impossibilité technique d'agrandir ou de réorganiser les locaux actuels de l'EPI au 1^{er} sous-sol de l'école du Val-d'Arve ;

vu l'étude de faisabilité menée conjointement par le SCES et le bureau d'architecte Frundgallina, mandaté par la FEK pour le projet "Les Familia", ayant montré la possibilité de réaliser :

La construction de 1'050 m² de locaux destinés à l'enseignement musical délivré par l'EPI sur le futur parking Ville de Carouge – "Les Familia".

La mise à disposition des anciens locaux de l'EPI situés sous l'école du Val d'Arve pour le programme de musique en gestion accompagnée prévu initialement dans le parking souterrain. La création d'une esplanade extérieure jouxtant les locaux de musique pouvant permettre l'organisation d'activités à l'extérieur, de type concerts ou "Guinguettes", répondant ainsi à une demande du Conseil municipal.

considérant que le besoin de compléter le dispositif actuel des locaux de musique en gestion accompagnée par des locaux supplémentaires dans ce quartier serait satisfait avec la mise à disposition des anciens locaux de l'EPI sous l'école du Val d'Arve moyennant un réaménagement intérieur modeste de ceux-ci ;

vu la possibilité technique de construire ce bâtiment sur le parking, sans surcoût pour celui-ci si les études concernant ces deux ouvrages étaient réalisées simultanément ;

vu l'avis favorable émis par les concepteurs de l'ensemble "Les Familia" et par la FEK qui considèrent l'intégration du nouveau bâtiment totalement compatible avec le plan d'aménagement général du nouveau quartier de logements ;

vu l'intérêt de l'EPI pour un déménagement dans les nouveaux locaux sur le parking commun Ville de Carouge – "Les Familia" permettant d'augmenter la surface de locaux mis à disposition des élèves d'une part et d'offrir la possibilité d'organiser des activités à l'extérieur d'autre part ;

vu que la Ville de Carouge disposera en conséquence d'une grande salle d'audition supplémentaire qui sera mise à disposition par l'EPI à sa demande pour l'organisation d'événements ponctuels ;

vu la nécessité de démarrer l'étude du bâtiment de l'EPI pour développer et construire rationnellement et économiquement ce projet en respectant les délais de réalisation des ouvrages voisins ;

vu la récapitulation des honoraires des mandataires et le planning fournis par le bureau d'architectes Frundgallina pour l'établissement d'un dossier de soumissions représentant 80% du montant de l'ouvrage et le dépôt d'une requête en autorisation de construire ;

vu la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui, 0 non et 0 abstentions

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 358'000.- destiné à la réalisation de locaux d'enseignement de la musique et d'aménagements extérieurs dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette anciennement dénommé "Les Familia".
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.
4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
7. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 91-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2014, AUX TAUX DE CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Ce projet, comme les deux autres points suivants, a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2013 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 29 et 31 octobre 2013 et les rapports ont été établis par M. Barthassat.

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à ses rapports ?

M. Barthassat répond négativement.

M. Baertschi intervient au sujet du procès-verbal. Il remarque qu'il a été transmis très tardivement, en début de semaine alors que la commission a eu lieu il y a 3 semaines. M. Baertschi souhaite, que par la suite, il soit remis avant.

Mme De Haller Kellerhals comprend l'ennui de M. Baertschi mais la procès-verbaliste a été malade. Au contraire, elle trouve que les procès-verbaux suivent extrêmement rapidement et ce retard est vraiment dû à la maladie de la procès-verbaliste.

La commission a approuvé la délibération par 3 oui et 8 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion et annonce que les records ont été battus puisqu'il y a plus de 100 amendements. Toutefois, elle rassure les membres sur le fait que 89 seront votés en un bloc. La Présidente fera voter les amendements par sujet en énonçant les noms des partis qui les auront proposés. Le but est de procéder par sujet, comme pour le budget 2013 bis afin de voter une seule fois un amendement proposé par plusieurs partis.

Déclaration du PLR

M. Morex en donne lecture.

Le Conseil administratif, après le refus cinglant que lui a infligé la population lors du référendum contre le budget 2013, a décidé, cette année, d'écouter les différents groupes qui composent ce Conseil, d'entendre leurs remarques et suggestions pour l'élaboration du budget 2014.

Nous saluons cette démarche et remercions le Conseil administratif de l'avoir prise.

A l'exception, principalement, du maintien de la coupe linéaire de 5% sur les subventions allouées aux associations que nous lui reprochions, le groupe PLR, ayant entendu, notamment, que les mécanismes salariaux seraient rétablis, qu'aucun nouveau poste ne serait proposé dans quel que service que ce soit, est ressorti satisfait de cette entrevue, ce budget tenant plus ou moins compte des recommandations que, libéraux ou radicaux, nous ne cessons de répéter depuis des années. Un budget conforme aux idées de droite, proposé par une unité exclusivement de gauche, méritait d'être souligné ! Ou, si vous préférez, un budget équilibré, tenant enfin compte des réalités économiques tout en maintenant les prestations sociales indispensables pouvait nous convenir.

Cependant, car malheureusement il y a un cependant, nous avons été quelque peu échaudés lors de la présentation définitive du budget, que ce soit lors du plénum du 17 octobre dernier ou lors des discussions qui ont suivi en commission des finances. Deux raisons à cela : l'effet d'annonce concernant les prévisions des rentrées fiscales et l'amendement qui sera proposé ce soir par le Conseil administratif.

Fort d'une estimation des rentrées fiscales revues à la hausse par les services d'un Conseiller d'Etat qui ne brigait pas de nouveau mandat – faut-il y voir une cause à effet ? Je vous laisse seuls juges ! – le Conseil administratif, suite à cette annonce donc, s'est empressé de nous dire que le budget présenterait un excédent de recettes de plus d'un million et demi, ce qui nous fait craindre de nous voir proposer ce soir des amendements entamant ce supplément de manne fiscale.

Ce serait une erreur, même si la conjoncture à court terme est plutôt favorable. En effet, si nous tenons compte des enjeux fiscaux discutés actuellement avec l'Union européenne et tout autant de l'avenir de la place financière suisse, deux éléments qui auront probablement des effets négatifs sur les rentrées fiscales de la Confédération et qui, par effet des vases communicants, reproduiront les mêmes effets négatifs sur le Canton, donc sur notre Commune, nous devons donc nous forcer à la prudence. Et n'oublions pas non plus les investissements importants que nous serons menés à consentir ces prochaines années dans tous les domaines liés à l'augmentation inéluctable de notre population. Sans compter qu'une épée de Damoclès nous menace à court ou moyen terme : la suppression de la taxe professionnelle, voulue par la Confédération et son harmonisation fiscale entre les cantons. La suppression pour Carouge de plusieurs millions annuels qu'elle entraînera, en tous cas tant qu'elle ne sera pas compensée d'une manière ou d'une autre, devrait également être prise en compte. Aussi refuserons-nous de l'utiliser, comme nous refuserons tous les amendements présentés ce soir qui y seraient éventuellement liés.

Quant à l'amendement proposé par le Conseil administratif, qui n'est rien d'autre qu'un retour de balancier, suite à la suppression du partenariat avec l'association Partage et son Cyclotri, voulu par quelques extrémistes et le Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs en mal de reconnaissance, il doit être refusé avec la même détermination. Alors que nous préconisons d'attendre le résultat de l'audit avant de se prononcer, audit dont le résultat a plutôt

tendance à prouver que nous avons raison, nous conforte dans ce refus. Bien sûr que le travail effectué par ces employés de Partage était une tâche régaliennne. Cependant il avait le mérite de remettre des chômeurs dans le monde du travail, par la petite porte certes, mais cela valait certainement mieux que le licenciement dont ils ont été victimes par la suite, licenciements dont une partie de ce Conseil est responsables. Maintenant, vouloir se donner bonne conscience en engageant du personnel supplémentaire dont nous n'avons nul besoin, nous ne pouvons pas le cautionner. Rappelez-vous, lors de la mise en place du partenariat avec Partage, non seulement aucun poste n'avait été supprimé, mais mieux, des employés de Partage avaient été engagés par la Commune. Nous pensons donc que le STVE n'a nullement besoin de mains supplémentaires, les explications fournies ne nous ayant pas convaincus. Prétendre que la mise en place de la patinoire éphémère et l'entretien des Agorespace nécessitent deux postes supplémentaires est un leurre. Par contre, si vous souhaitez que ce service soit plus efficace, il suffirait de rétablir les pauses des collaborateurs sur leur lieu de travail, comme cela se fait dans de nombreuses villes suburbaines de notre Canton. Le sentiment d'appartenance et le problème d'alcoolisme n'étant que des prétextes. N'ayant nullement attendu la résolution qui vous sera proposée ce soir par l'UDC, nous ne cessons de répéter depuis l'introduction du rapatriement au STVE, que la suppression de cette mesure nous ferait économiser plus d'un million en temps perdu : quarante minutes environ de déplacement pour trente minutes de pause. Je vous laisse calculer le nombre de collaborateurs que cela représente !

Le PLR, fidèle à sa ligne de conduite, approuvée en votation populaire par une très large majorité, et c'est peu dire, préfère s'en tenir au budget initial proposé par le Conseil administratif lors des rencontres avec les groupes. Donc, par ses amendements, utilisant la somme dégagée par la suppression du partenariat avec Partage, tout en lui octroyant les Fr. 100'000.00 pour sa banque alimentaire, avec le refus de postes supplémentaires totalement inutiles, le PLR trouvera les sommes nécessaires permettant de rétablir toutes les subventions à 100 %, d'augmenter la subvention accordée à l'école de musique de notre Musique municipale proposée par l'ensemble des groupes et, in fine, de mettre en place une tente pour la fête des écoles digne de ce nom, tout ceci sans tenir compte de l'augmentation éventuelle des rentrées fiscales initialement prévues.

Le PLR a cru un instant, compte tenu de la situation économique actuelle, des difficultés rencontrées par la majorité de nos concitoyennes et concitoyens, du message délivré par le vote sur notre référendum, que le Conseil administratif avait compris notre message et celui du peuple, qu'il s'en tiendrait à un budget réaliste tel qu'il nous l'a proposé initialement. Un tel budget aurait sans doute trouvé une très large majorité, voire une unanimité pour l'accepter, ce qui aurait été un événement à Carouge. Un rendez-vous historique qui n'aura sans doute pas lieu, car si la pierre d'achoppement essentielle, à savoir l'engagement de personnel supplémentaire, devait nous diviser, le PLR refusera ce budget.

Nous ne terminerons pas sans remercier la Conseillère administrative déléguée aux finances, le responsable de ce service et ses collaborateurs, ainsi que les chefs de service pour leurs explications.

Déclaration du PDC

M. Barthassat en donne lecture.

Depuis 6 ans, le PDC n'a cessé de demander d'arrêter ces augmentations de budget imposée par la majorité, de gauche. Malheureusement, nous n'avons pas été écoutés et à peine entendus. Il a fallu que le peuple carougeois sanctionne, sans équivoque, le Conseil Administratif et la majorité du Conseil municipal qui souhaitait augmenter les impôts. Suite à ce coup de semonce, tout est devenu possible ! Ceux qui nous promettaient l'apocalypse ou la chute d'une météorite sur Carouge, si les impôts n'augmentaient pas, ont trouvé, et assez facilement, des économies de budget. Enfin...des économies ? Nous dirons plutôt que l'administration est passée d'une Bentley avec chauffeur à une Mercedes toutes options mais toujours avec chauffeur.

Nous saluons cette prise de conscience et les efforts consentis pour nous présenter un budget qui va dans une bien meilleure direction. Nous espérons vraiment que ça ne sera pas qu'un feu de paille.

En faisant une analyse précise du budget 2014, le groupe PDC constate qu'il manque pourtant de vrais choix politiques et nous pensons que les coupes linéaires dans les subventions étaient injustes. Coupes linéaires qui étaient dans ce budget mais qui seront annulées. Annulées car le PDC et l'Entente l'ont demandés, lors de la première commission des finances, et ceci suite à l'annonce faite par le Conseil administratif que les revenus seront plus hauts que prévus d'environ 1,5 millions de francs. Nous remercions le CA de nous avoir suivis et d'être revenu lors de la 2ème commission des finances avec un amendement qui suivait les demandes du PDC et de toute l'Entente. Nous vous rappelons qu'en 2007 la gauche avait fait plus de 40 amendements pour augmenter ou offrir des subventions à des sociétés qui souvent n'avaient rien demandé ! La gauche n'avait pas fait d'augmentation linéaire !

En 2015, le CA devra faire un travail bien plus approfondi avec de vraies mesures et avec une capacité à faire des choix ! Même si ceux-ci peuvent être douloureux. N'oubliez pas que vous avez été élu pour prendre des décisions.

Ce budget, même nettement amélioré, ne tient pas vraiment compte de la crise et du déficit budgétaire de l'Etat. Nous exprimons notre plus vive inquiétude au sujet de l'explosion des charges de ces 10 dernières années.

Il n'est pas étonnant de constater que depuis que la gauche est majoritaire à Carouge, les charges ont augmenté de plus de 40 millions de francs. Mais où sont-ils passés ? En effet, il n'y a pas d'amélioration sociale notable, ni même de projets pour de grands investissements. A ce rythme, cela va devenir très compliqué pour Carouge.

Savez-vous que notre commune est celle du canton de Genève qui a le plus de charge par habitants ?

Le PDC invite donc notre exécutif à mettre en place rapidement une vraie méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies. En amont, il s'agira bien sûr de définir les axes et les options à privilégier sur la base d'une politique clairement définie, sorte de plan quadriennal avec des contrats de prestation à la clé. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses.

Nous proposerons et suivrons tous les amendements constructifs, notamment pour la fête des écoles ou nous voulons revenir au budget 2012 la concernant. Il en va de même pour les associations carougeoises comme déjà mentionné. Nous soutiendrons également l'amendement interpartis au sujet de l'école de la musique.

Nous ne voterons pas les deux postes demandés par le CA pour le TVE et ceci en remplacement de la prestation qu'effectuait Partage par le biais des emplois de solidarité. Engager ces personnes signifierait que la Commune reconnaît qu'elle faisait du dumping salarial pour effectuer des tâches qui étaient régaliennes. Cela est pour nous inacceptable. De plus le TVE a déjà un effectif en augmentation depuis ces 3 dernières années.

Nous demandons que le CA admette que cette demande de poste est injustifiée et revienne sur sa décision.

Nous vous rappelons que cette augmentation de poste suit une question posée, en commission, au chef de service qui a évalué, à la louche un besoin de 2 collaborateurs supplémentaires et ceci, suite aux appels du pied de son CA.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier ainsi que la conseillère administrative en charge des finances pour le travail accompli, de même que les chefs de service pour les réponses qu'ils ont bien voulu apporter à nos différentes interrogations.

Déclaration du groupe socialiste

M. Baertschi en donne lecture.

La présentation du projet de budget 2014 à hauteur de 110'117'646.- Francs - un budget équilibré aux dépenses et aux recettes comme il se doit - s'inscrit dans un parcours de législature et dans une situation économique générale qui appellent diverses remarques.

En effet, l'économie mondiale a connu diverses secousses au cours des années écoulées. Les crises financières ont touché plusieurs banques et, par répercussion plusieurs Etats, singulièrement en Europe. La remise en cause du secret bancaire et les pressions qui s'en sont suivies, notamment à l'égard de notre pays, laissent toujours planer le spectre d'une montée du chômage et de délocalisations, en particulier de « l'industrie financière ».

Dans ce contexte d'incertitudes, même si pour le moment la Suisse a pu résister sans subir trop de dommages et conserver un taux de chômage relativement bas, rien ne garantit à l'avenir que nous puissions conserver pleinement cette situation privilégiée, raison pour laquelle nous devons envisager notre devenir avec une certaine prudence.

Ainsi, à Carouge, le départ l'an prochain d'une importante société qui s'établit désormais dans le quartier de Sécheron ainsi que le passage en Société à commandite d'une banque de renom pourraient influencer défavorablement les recettes fiscales.

Certes, l'arrivée d'une nouvelle population, à Grange-Collomb, puis dans la zone Est, apportera de nouvelles ressources fiscales, mais cela engendra aussi une forte implication communale pour la mise à disposition d'infrastructures, qu'il s'agisse de crèches et d'écoles, ou encore en matière de prestations sociales.

Pour ce qui concerne l'évolution des revenus, les variations ont oscillé lors des précédents exercices entre 96, 6 millions de francs en 2010 et 100, 9 millions en 2012. Cette année, et sur la base des prévisions obtenues à la fin de l'été, le projet de budget a été établi à hauteur de 100'117'646.- Francs. Toutefois, les derniers indicateurs remis par le canton laissent augurer d'un montant global un peu en hausse de nos rentrées fiscales, ce qui permet d'envisager quelques corrections supplémentaires de rubriques pour le présent budget.

Dans le cadre du projet établi par le Conseil administratif, et suite aux travaux conduits en Commission des Finances, il est ressorti qu'il sera possible de renoncer pour le présent exercice au dégrèvement uniforme de moins 5% pour les subventions accordées aux Associations. De même le rétablissement, à son état antérieur, du soutien accordé par la Commune à l'abonnement TPG des jeunes a été admis.

En complément de ces mesures, qui nous paraissent pleinement justifiées, notre groupe proposera le rétablissement de la Fête de la musique ainsi que le rétablissement de la dotation antérieure pour la Fête des écoles, dotation qui avait été amputée pour partie l'an dernier, ce qui permettrait de rétablir la gratuité des manèges ainsi que l'installation d'une toile de tente.

En matière d'amortissements, on constate cette année une baisse de la rubrique concernée par rapport au budget 2013 avec un retour à hauteur du montant réel 2012. Ceci provient notamment du fait que l'amortissement de l'école du Val d'Arve est arrivé à son terme. On relèvera également que les charges de personnel atteignent 31'663'463.- francs, ce qui représente le 31, 64 % du budget communal. En termes de gestion, l'orthodoxie financière nous engage à ne pas augmenter notablement ce poste, qui devrait rester dans l'ordre d'une valeur proche de 30 % du budget.

Concernant la dette de notre commune, nous pouvons constater que les comptes sont bien maîtrisés, puisqu' elle se situera en 2014 autour des 45 millions soit 16 millions de moins qu'en 2004. Cela correspond à une dette par habitant de CHF. 2'152.-- contre CHF. 2'393.-- en 2012. Ces montants par habitants demeurent largement inférieurs à ceux de certaines communes suburbaines telles que Lancy, Onex ou Vernier.

Ainsi, si l'on considère les variations récentes de la dette, celle-ci après avoir connu une augmentation au cours des trois précédents exercices, se trouve aujourd'hui non seulement contenue dans le cadre du présent budget, mais est en diminution en termes de ratio par rapport au nombre d'habitants.

Un mot encore pour le plan d'investissements, dont nous souhaitons une amélioration de la lisibilité pour l'an prochain, son format de lecture étant trop petit. Ce document reflète les orientations à prendre pour une commune en pleine expansion, non seulement en termes d'entretien de bâtiments et de développement d'infrastructures nouvelles, mais également en termes d'équipements de natures sociale, culturelle et sportive.

Arrivés au terme de cette rapide analyse, nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Services de l'Administration communale qui ont établi ce budget, et tout particulièrement au Service financier et à son chef de service Monsieur di Stefano. Enfin, nous relevons, en prolongement du Compte-rendu 2012 et de l'établissement du budget 2013 bis, d'une part la bonne tenue globale des comptes ainsi que la maîtrise de la tenue budgétaire du dicastère placé sous la responsabilité de Madame Stéphanie Lammar.

Déclaration MCG

M. Pistis en donne lecture.

Vous vous rappellerez à votre bonne mémoire qu'en 2012, la gauche nous avait roulés dans la farine en voulant nous faire croire qu'il fallait à tout prix augmenter les impôts sur la commune de Carouge.

Ce même Conseil administratif ne s'est pas gêné de nous traiter de menteurs dans un des communiqués adressés à la population carougeoise communiqué à la charge des contribuables carougeois dans lequel il était indiqué que les opposants à la hausse des impôts avaient tenu des propos fallacieux.

Aujourd'hui, la réalité démontre que s'il y avait un menteur, cela ne pouvait pas être de notre côté.

Il faut maintenant remettre les pendules à l'heure.

L'augmentation des impôts n'était pas nécessaire preuve en est : nous avons aujourd'hui un budget équilibré et cela grâce à l'action menée par le MCG avec le soutien des citoyens et d'autres partis politiques, que nous obtenons pour le budget 2014 un résultat équilibré sans hausse d'impôt.

Parce que leurs caprices n'ont pas été suivis, le MCG regrette également la démarche du Conseil administratif qui a pris des mesures de rétorsion tout à fait inutiles, en demandant de supprimer une partie des mécanismes salariaux pour les travailleurs de la commune mais également la diminution, pour une certaine catégorie d'associations typiquement carougeoises, de subventions.

Pour le budget 2014, nous en appelons à la responsabilité de chacun pour avoir un budget répondant aux demandes des citoyennes et des citoyens.

Le MCG va proposer des amendements pour améliorer nos finances, notamment en supprimant les somptueux jetons de présence, que perçoivent les conseillers administratifs au détriment d'associations carougeoises qui se sont vu refuser des subventions.

Le Conseil administratif a décidé d'augmenter les dons à l'aide aux pays en voie de développement, alors que nous avons, chez nous, des associations typiquement carougeoises, des personnes qui n'ont pas assez de moyens et qui sont au chômage, voir dans un état de précarité.

Que ce soit à la piscine ou dans les EMS, la politique d'engagement des frontaliers par les administrations communales n'est plus acceptable alors que des chômeurs peuvent parfaitement occuper ces postes.

Une autre politique doit être menée pour le bien des Carougeoises et des Carougeois et nous allons proposer plusieurs amendements.

Déclaration des Verts

M. Prod'Hom en donne lecture

Le Conseil administratif présente au Conseil municipal un budget 2014 équilibré, affichant un léger bénéfice de CHF 56'338.--.

Depuis 2012, notre Conseil administratif s'est appliqué à réorganiser et réformer les différents services de l'administration communale, en adaptant ces missions aux recettes fiscales. Les économies à mettre à l'actif de ce travail s'élèvent à 5 mio de francs sur un budget de 100 mio.

Le débat budgétaire que nous avons eu pour approuver le budget 2013 a permis à l'ensemble des partis ici présents de se positionner sur les fondamentaux de l'administration carougeoise : missions, besoins de la population, encadrement social et culturel.

Les accusations de différents partis n'ont pas permis de mettre en avant des failles au niveau de la gestion du personnel de la commune. Le récent rapport de la Cour des comptes a relevé au contraire que notre administration fonctionne bien. A l'exception d'un service, aujourd'hui en pleine réorganisation, les employés ont plaisir à y travailler et à offrir des prestations de qualité à la population.

Les dernières prévisions du mois d'octobre annoncent une légère amélioration des rentrées fiscales d'environ 1.6 mios de francs par rapport à ce budget. Cette amélioration permet de relever la marge de prudence à 2.5%.

Les Verts sont attachés à une économie durable et sociale. C'est pourquoi nous estimons que cette marge, en période économique incertaine, fait pleinement sens. Il est important que notre Commune puisse garder le contrôle de ses finances ; l'économie genevoise n'est pas à l'abri d'un ralentissement économique.

La mise en place à terme d'une comptabilité analytique et l'établissement d'un budget quadriennal, comme proposé, permettra d'offrir des outils efficaces d'anticipation.

Notre Commune va subir de profonds changements d'ici 2040, notamment avec Carouge Est, où une augmentation de 2'000 habitants est prévue, ainsi que 2'500 habitants sur Carouge Sud, 800 habitants sur Carouge Nord et environ 8'000 habitants sur le périmètre du PAV.

Pour 2014, 99 projets seront en cours d'étude ou de réalisation totalisant un montant légèrement supérieur à 44 mio pour notre commune. S'il est probable que plusieurs d'entre eux seront retardés, il est indéniable que notre commune est actuellement, comme les autres communes urbaines, au cœur du fort développement démographique de notre Canton.

Dans les 6 années à venir, d'importants équipements collectifs devront être réalisés tels, que le centre communal avec le projet du théâtre, la réfection du Pont de Carouge, le demi-groupe scolaire du Val d'Arve, le parking Vibert, les locaux de l'administration (police municipale et pompiers), la route de Veyrier et la piscine couverte de la Fontenette. Carouge ne

pourra réaliser seule ces opérations et devra chercher, pour certains projets, des cofinancements, notamment avec l'Etat et les communes voisines.

On ne peut que se féliciter de la création du service d'urbanisme, qui nous permet d'anticiper et d'accompagner ce fort développement du territoire Carougeois en tenant compte des souhaits de la commune. D'autre part, cette meilleure planification nous permet d'anticiper également les questions liées au financement des différentes infrastructures nécessaires.

Mis à part les 2 emplois proposés sous forme d'amendement, afin de palier à l'arrêt du programme Cylcotri, aucun nouveau poste n'est proposé au budget 2014. Cela confirme bien les efforts de rationalisation et d'efficacité mentionnés plus haut.

Il faut toutefois relever que plusieurs services, dont l'urbanisme, souffrent actuellement de manque de ressources pour mener à bien les nombreux dossiers en cours.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la commune de Carouge a un taux de personnes en recherche d'emploi très élevé. Il est souhaitable, pour les Verts, que notre commune renforce sa contribution dans le soutien aux habitants concernés. Nous souhaiterions que pour 2015 soit proposée au budget la mise en place du projet "antenne emploi" prévu en 2012 et reporté pour des raisons financières.

Les Verts ne peuvent que se féliciter de la remise en place des mécanismes salariaux pour le personnel de notre administration.

Nous saluons également le retour au paiement du 100% des subventions aux associations qui œuvrent, très largement, dans les domaines social, sportif et culturel au bénéfice de la population carougeoise.

Les Verts se réjouissent de la réalisation d'un projet de ferme solaire sur le toit de l'école de la Tambourine. Toutefois, ce n'est pas suffisant si l'on espère un jour se rapprocher d'une société à 2000 W. Nous devons réduire notre consommation et rendre plus efficient, notamment d'un point de vue thermique, notre patrimoine communal.

De plus, le recours au renouvelable et l'incitation de l'ensemble des foyers carougeois à faire de même n'est crédible que si les collectivités se montrent elles-mêmes exemplaires.

C'est pour cela que notre groupe proposera un amendement pour que l'ensemble de l'électricité des bâtiments communaux soit fournie en Vital Vert SIG ; garantie d'un approvisionnement en électricité 100% renouvelable.

Le groupe des Verts votera le budget 2014, en acceptant les amendements du Conseil administratif, tout en demandant à ce que les réformes de l'administration communale entreprises en 2012 soient poursuivies afin d'assurer un futur "durable" à notre commune. Nous espérons vivement que l'ensemble des partis abordera cet exercice budgétaire avec le même esprit d'ouverture.

Avant de terminer, nous tenons à remercier Monsieur Di Stefano et le Service financier pour l'ensemble de leur travail de précision et de qualité.

Nous remercions également les différents chefs de services de la commune qui ont œuvré aux économies et à la réalisation de ce budget ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Administratif, et plus particulièrement Madame Stéphanie Lammar, pour la présentation de ce budget 2014.

Pour les Verts carougeois : Sonja Molinari et Didier Prod'Hom

Déclaration du groupe UDC

M. Baud en donne lecture

En préambule, c'est avec intérêt que nous avons examiné le budget 2014, lequel, nous devons l'avouer ressort d'une politique de droite, puisque le Conseil administratif a été dans le

sens du résultat du vote populaire refusant l'augmentation du centime additionnel dans le cadre du budget 2013.

Animés de cette satisfaction, nous pouvons déjà annoncer que nous voterons ce budget. A ce propos, nous remercions le Conseil administratif, plus spécifiquement Madame Stéphanie Lammar, en charge des finances, Monsieur Di Stefano, Chef du service financier, ainsi que l'ensemble du personnel de la Ville de Carouge qui a permis l'élaboration de ce budget 2014.

Nous le disions plus haut, nous sommes satisfaits des modifications apportées par le Conseil administratif tant elles entrent dans la politique menée par l'UDC et à ce sujet d'ailleurs, nous nous réjouissons du résultat du référendum sur la hausse du centime additionnel qui a bien montré que 7 carougeois sur 10 ne soutenaient pas la politique conduite par le Conseil administratif.

Devant cette écrasante majorité, le Conseil administratif n'a pas eu d'autre choix que de présenter un budget 2013 équilibré grâce à une diminution linéaire de toutes les charges incompressibles de 5% étant précisé que l'UDC n'avait demandé qu'une diminution de 3%.

Vivant donc très bien sans augmentation des impôts, la population carougeoise a remis le Conseil administratif sur le droit chemin d'une politique d'allocation optimale des ressources.

Cela dit, nous en venons maintenant au cœur du sujet qui nous intéresse ce soir, le budget 2014.

Dans une période où l'on doit penser toutes bonnes économies, nous cautionnons bien évidemment la diminution de Frs 1'800'000.—des charges par rapport à 2013. Il était temps que le Conseil administratif accepte les principes d'une saine économie malgré les évolutions de Carouge liées à de nouveaux bâtiments, à l'augmentation de la population, aux charges incompressibles, aux prestations supplémentaire, entre autre.

D'autre part, face au nombre record ces dernières années des engagements de personnel, y compris à temps partiel, nous épousons évidemment aussi le principe d'aucun nouveau poste pour l'année 2014.

A la rubrique des subventions accordées à la vie associative, nous approuvons dans son ensemble la politique menée par la Ministre de la culture, Madame Jeannine de Haller Kellerhals.

En revanche, nous déplorons l'augmentation de Frs 360'000.—accordée au EVE et à la réintroduction des subvention des théâtres à 100% sous prétexte du respect de prétendues conventions, alors que des sociétés telles que Carouge Marche, le club pugilistique ou l'Ecole de musique de Carouge – qui a dû chercher des subventions privées – se sont vues ou pas refuser leurs demandes d'augmentation. Pourquoi augmenter les subventions des théâtres et de certaines crèches au détriment de sociétés caritatives et formatrices ?

La politique en cette matière menée par Madame Jeannine De Haller Kellerhals n'est pas équitable et ceci nous amène à nous interroger sur la politique culturelle que mène cette dernière.

En effet, nous souhaitons vivement que Madame De Haller Kellerhals vienne devant ce Conseil avec un projet qui protège l'ensemble de la vie culturelle et associative et non les intérêts particuliers de quelques privilégiés.

S'agissant des investissements, nous sommes conscients que Carouge est en plein développement. De là, chaque projet nouveau doit être bien pensé, étudié et surtout mis en consultation le plus largement auprès de la population et des partis politiques.

Aussi, par exemple, si le centre communal devait être rasé et reconstruit pour un montant avoisinant 80 millions de francs alors qu'une mise en conformité coûterait 4 fois moins, l'UDC serait contrainte de lancer un référendum.

En effet, à Carouge, les grands projets pharaoniques ne sont plus de mise.

Enfin, le Conseil administratif a compris qu'il fallait diminuer la dette par habitant. Celle-ci passera donc de Frs 2'393.— à Frs 2'152.--.

En conclusion, l'UDC cautionne ce budget et se réjouit de constater que le Conseil administratif affronte les problèmes financiers et économiques de Carouge en évitant de ponctionner les porte-monnaie des classes moyennes.

Bien sûr, l'idéal serait que le Conseil administratif mène une politique plus rigoureuse en matière d'aménagement, de gestion du personnel, de sécurité, d'urbanisme et ainsi qu'en matière culturelle.

L'UDC ne veut pas de bouleversement, elle veut tout simplement garantir une politique et des institutions adaptées à la réalité d'une société qui n'a de cesse d'évoluer.

Merci de votre attention,

Déclaration du groupe A Gauche Toute

Mme Stebler en donne lecture

Lors de cette déclaration, nous pourrions parler chiffres, lignes budgétaires, embellie financière, nains de jardins, classeur vert sur fin de grève à Cyclotri, chômage record communal frôlant les 10% ...et d'un presque demi-million alloué à Partage, qui ne demande qu'à être partagés...

Mais revenons à notre budget 2014 qui est presque réjouissant et équilibré pour les contrôleurs de ce service.

Nous nous réjouissons de la construction de nouvelles classes au Val-d'Arve et de la rénovation d'autres bâtiments scolaires ; à l'encontre du sentiment général, nous proclamons qu'une école construite vaut mieux qu'une prison ouverte.

Nous nous réjouissons qu'une ligne financière soit prévue pour la si attendue et si combattue zone piétonne...

Nous nous réjouissons du crédit de construction de 2 millions pour la réalisation d'équipements publics, d'un restaurant scolaire, de locaux parascolaires, de salle de musique et d'espaces de loisirs dont la jeunesse a bien besoin.

Nous nous réjouissons aussi d'un projet écologique de 10 stations de vélo en libre service

Nous nous réjouissons de la reprise en interne de plusieurs prestations sous-traitées, en se rappelant que souvent la sous-traitance est une plaie pour ceux qui en sont les victimes, comme nous le voyons tous les jours sur les chantiers et dans les emplois dits de solidarités. Nous sommes d'accord avec le Conseil administratif dans son introduction quand il espère et réaffirme que le moteur de la croissance, jusqu'à présent, est la demande intérieure s'appuyant sur la progression de l'emploi.

Nous soutenons cette affirmation et proposons de la concrétiser, à travers la somme des 400.000.- que nous allouons à Partage, par l'engagement de plusieurs employés de Cyclotri, au Service Travaux –Voirie.

Car la formidable résistance des grévistes de Cyclotri a révélé que ce marché aux esclaves, qui travaillent dans nos bibliothèques, dans nos écoles, à la Croix Rouge, dans nos musées, à

Pro-Juventute, à Mobil-Ideé, à Caddie-Service révèlent tous des salaires de misères. Ces emplois, subventionnés par les collectivités publiques, donc par nos impôts, entretiennent la misère salariale et professionnelle de ces employés et font les choux gras des directeurs, des responsables et des grands centres commerciaux.

Nous saluons donc l'arrêt de la complicité de la commune avec ce marché aux esclaves et soutiendrons l'engagement d'employés respectés et bien payés. Et avec un peu d'humour, nous proposons de retirer le Mérite Carougeois donné à Partage en 2008 et de l'attribuer aux grévistes de Cyclotri qui ont eu le courage de dénoncer l'inacceptable.

Nous n'avons pas oublié aussi qu'en 2009, lors de la préparation du budget, le responsable du service travaux-voirie demandait 2 à 3 postes supplémentaires pour répondre aux nouvelles tâches d'entretien, comme les Agor--Espaces, le montage et démontage de la patinoire, l'entretien de nouveaux quartiers, les Grands-Hutins, le quartier de la Fontenette en précisant bien qu'il fallait réduire le nettoyage des rues, vu le manque de personnel. Ce besoin date de quelques années et les postes à repourvoir pourraient augmenter.

Il est important de rappeler ici qu'une personne ayant le statut de fonctionnaire ne représente pas un coût, mais plutôt une dépense, puisqu'elle est payée pour fournir un travail qui profite à nos concitoyens.

Financièrement, il est plus intéressant à long terme d'engager des personnes en poste fixe au sein de notre ville plutôt que de les renvoyer vers les services sociaux, car une fois salariés, ces personnes génèrent plus d'entrées fiscales que si ils sont payés par le chômage et d'autres services.

Nous soutiendrons donc ce budget s'il est destiné à réduire le chômage en permettant de renforcer la confiance et l'attractivité de notre ville, et en redonnant de la dignité aux employés qui ont été maltraités et ignorés.

Nous remercions le service financier qui a élaboré ce budget.

La Présidente résume brièvement les amendements déposés par les partis. Il y aura – CHF 400'000.— à Partage et CHF 100'000.— pour sa banque alimentaire. Le retour des subventions à 100% qui est présenté par l'entente et le Conseil administratif. Le retour à Vitale Vert présenté par les Verts. La fête de la musique et la fête des écoles proposées par le parti socialiste. La fanfare est un amendement commun. Les amendements MCG par rapport aux frais de traitement du Conseil administratif ainsi que la subvention au théâtre de l'Alchimic, l'aide aux pays en voie de développement, le contrôle de la zone macarons/horodateurs. Il y a aussi deux postes dans les amendements du Conseil administratif.

La Présidente suspend la séance pour 5 à 10 minutes.

La séance reprend et la Présidente et déclare que comme cela avait été fait pour le budget 2013 bis, pour présenter des dépenses supplémentaires il faut avoir des économies et tous les amendements qui ont été déposés par les groupes et le Conseil administratif se compensent. La Présidente commence par les amendements du Conseil administratif.

Mme Lammar explique que les amendements du Conseil administratif sont de 3 ordres, le premier est un détail mais le Conseil administratif a reçu de nouveaux chiffres concernant la participation au GIAP et il s'agit simplement d'une adaptation par rapport à cela. Ensuite, le deuxième ordre d'amendement concerne Partage, ce qui a déjà été expliqué tout à l'heure. Sur ce sujet, il est à noter que la volonté du Conseil administratif (comme cela a été dit dans le cadre de la présentation du budget), était de ne pas avoir de postes supplémentaires, excepté la question de Partage qui est venue en plus et en parallèle du budget déjà établi. Raison pour laquelle le Conseil administratif vient ce soir (comme annoncé lors de la présentation du budget en commission) avec des amendements concernant Partage. La suppression du partenariat avec Partage entraîne une suppression de la ligne qui leur est allouée. Pour effectuer la prestation, les services ont dit qu'il fallait impérativement engager 2 per-

sonnes et elle laissera la parole à Nicolas Walder afin qu'il commente, au niveau du service travaux voirie pour quelle raison il est absolument indispensable d'avoir ces 2 postes. Enfin, le troisième élément de ces amendements concernant Partage est relatif à une subvention de CHF 100'000.— à l'association Partage afin qu'elle puisse engager un encadrant socioprofessionnel pour améliorer l'encadrement des personnes en insertion et surtout, pour pouvoir continuer sa fonction de banque alimentaire. En effet, le gros risque est que cette association ne puisse plus assumer le rôle de banque alimentaire qui est essentiel pour le canton de Genève puisque des centaines de personnes vivent quotidiennement de celle-ci. Le troisième ordre de ces amendements concerne une remise à 100% de toutes les subventions. Le budget précédemment présenté maintenait l'économie de - 5% de toutes les associations, sauf celles qui sont conventionnées ; toutefois, au vu des estimations fiscales qui permettent de voir l'avenir plus sereinement, le Conseil administratif propose ce soir de remettre les subventions de toutes les associations à 100%.

Mme Lammar souhaite très brièvement revenir sur les estimations fiscales. Elle rappelle que le budget a été établi avec les estimations de juillet même si le Conseil administratif a obtenu de nouvelles estimations en octobre. Comme chaque élaboration de budget, il est fait selon les estimations de juillet et, parfois 2 jours avant la présentation du budget ou même entre les commissions ou juste avant le vote du budget, les nouvelles estimations du mois d'octobre sont transmises. De ce fait, il est du devoir du Conseil administratif de donner ces informations, ce qui a été fait lors de la commission des finances où il a été précisé que les estimations d'octobre étaient meilleures qu'en juillet. Mme Lammar relève qu'il a toujours été déclaré qu'il fallait prendre ces chiffres avec beaucoup de prudence parce que ces estimations varient de mois en mois. D'ailleurs, l'année dernière, les estimations de juillet étaient meilleures que celles d'octobre et, cette année, c'est l'inverse et peut-être que les suivantes seront moins bonnes. De ce fait, il faut faire très attention avec ces estimations, même s'il est possible de voir l'avenir de manière un peu plus sereine. Un dernier élément, par rapport à ces estimations, est que le bénéfice, contrairement à ce qui a été dit, n'est pas modifié puisque le budget sera toujours basé sur les estimations de juillet. Par contre, la marge de prudence est augmentée par les estimations d'octobre dans le cadre de ce budget, à moins que des amendements modifient les estimations prévues dans le présent budget.

Mme Lammar cède la parole à M. Walder concernant les amendements de Partage et les explications qu'il souhaite apporter pour le service travaux, voirie et espaces verts.

M. Walder apporte quelques compléments par rapport aux 2 postes qui ont suscité beaucoup de remarques de la part des membres de ce Conseil. Il est prévu de donner à ce service le secteur du Vieux-Carouge qui, jusqu'à aujourd'hui, et ce depuis 2009 est assuré par Cyclotri. Ce travail représente 2 passages par semaine pour les déchets incinérables, 2 passages pour les déchets organiques et 2 passages pour les papiers, ce qui correspond en temps hommes à 2,8 postes, sachant que cela doit intégrer les absences pour vacances et les congés maladie. Il s'agirait de 2,8 postes mais le Conseil administratif propose 2 postes parce que depuis plus de 2 ans, celui-ci est dans une perspective d'économies et d'accroissement d'efficacité.

D'après les évaluations réalisées, 2 engagements devraient permettre d'assurer ce service. Par rapport aux remarques faites sur le fait que ce service, depuis 2012 a vu un nombre croissant de postes, il aimerait juste rappeler que 3 postes supplémentaires ont vu le jour en 2012 pour internaliser le secteur de la Tambourine qui était assuré par une entreprise externe pour environ CHF 400'000.--, cette opération, au vu des charges salariales a permis d'économiser CHF 100'000.--.

Dans le courant de l'année 2013, l'effectif de la voirie a été réduit de 3 postes, ce qui a été communiqué à de nombreuses reprises lors de commission des finances et il n'y a pas eu de poste supplémentaire à la voirie depuis le début 2012. Aujourd'hui, le Conseil administratif propose ces 2 postes pour internaliser ce qui, jusqu'à maintenant, se faisait par une entreprise externe. M. Walder rappelle également que s'il n'y a pas eu de poste créé, il y a eu des économies de plusieurs centaines de milliers de francs en contrats externes qui, se sont vu internalisés comme le secteur de la Tambourine et plusieurs autres activités telles que le net-

toyage des pigeonniers, le nettoyage des agorespaces ou d'autres tâches. Cela a aussi permis au Conseil administratif de proposer des budgets avec plusieurs millions d'économies. Par rapport à ce qui est proposé, il s'agit de remplacer une ligne de CHF 403'000.— de sous-traitance, qui n'en est pas vraiment une mais de partenariat avec partage, par une ligne de 2 postes pour un total de moins de CHF 200'000.--. Cela veut dire que sur les frais structurels (et il ne parle pas de la subvention exceptionnelle), il est proposé une économie de 50% sur les coûts.

M. Walder ne sait pas très bien ce que certains considèrent comme de la bonne gestion et de la bonne gouvernance mais il pense que ce qui est proposé est une solution raisonnable qui permet de réaliser une économie et il n'arrive pas à comprendre comment les membres de ce Conseil auraient pu voter un budget avec CHF 403'000.—de partenariat avec Partage et aujourd'hui le refuser avec CHF 200'000.—de coûts salariaux et CHF 403'000.—en moins. Il ne comprend pas en quoi ce budget amendé est moins avantageux pour la population carougeoise que le budget initial qui avait été proposé.

M. Walder demande à tous membres autour de la table de ne pas faire de dogmatisme parce qu'il serait totalement ridicule qu'une partie de Carouge ne soit pas assurée par notre voirie et pour le bon fonctionnement de ce service il faut ces 2 postes afin de ne pas être obligé d'avoir 2 types de camions qui se baladent dans Carouge avec des fonctions différentes et qui traversent tout Carouge pour aller assurer la voirie d'une rue alors que les autres sont assurées en interne. Nous avons une voirie formidable, malgré les problèmes que le service traverse actuellement et il n'est vraiment pas le moment de leur couper cet entrain et cette reconnaissance. Il rappelle qu'il y a aussi des commissions STVE et les commissaires ont unanimement applaudi le travail fait par ce service. Il faut reconnaître ce travail et leur donner un minimum de moyen pour pouvoir assurer ses tâches dans de bonnes conditions.

Mme Lammar résume que concrètement l'amendement concernant la participation aux frais du GIAP permet une économie de CHF 12'990.--. L'engagement de 2 nouveaux collaborateurs à la voirie se chiffre à CHF 197'500.--. La banque alimentaire avec la subvention se monte à CHF 100'000.—et la suppression de la ligne de l'association Partage concernant le tri des déchets permet une économie de CHF 403'000.--. L'amendement pour la remise à 100% de toutes les subventions des associations est de CHF 114'520.--. Par ces amendements, il y a une économie totale de CHF 415'990.— et de nouvelles dépenses pour CHF 412'020.--, soit finalement une économie de CHF 3'970.--.

La Présidente fait voter l'économie de CHF 403'000.— sur la ligne 72.010.318.91 : association Partage, tri des déchets

M. Richard votera l'économie de CHF 403'000.--. Toutefois, il a un problème avec cette somme. En effet, il est proposé 2 postes pour CHF 197'500.-- + CHF 100'000.—, pour un encadrement socio-professionnel, ce qu'il ne votera pas et 2,8 postes nécessaire pour les besoin du Vieux-Carouge. M. Richard est intimement convaincu qu'en donnant de l'emploi aux gens pour leur permettre de vivre dignement, se réaliser par le travail et d'advenir à la société est la seule et unique voie pour se construire. Il est plus important que les théâtres et tout le reste, même si les théâtres donnent de l'emploi ainsi que le sport, de récupérer ces CHF 400'000.— pour en faire des postes de travail. Il se permet, tout en sachant qu'il n'y aura pas la majorité de proposer un amendement à la proposition du Conseil administratif et qu'il s'agisse non pas de 2 postes supplémentaires mais 4 intégrés au budget. Certains membres on dit que ces postes ne sont pas nécessaires mais il rappelle que dans plusieurs époques difficiles de crise en 1928, en 1925, il a fallu mettre au travail des centaines de chômeurs et on a inventé de nouveaux projets comme l'assainissement de la plaine de la Seymaz, la rectification du Rhône et de l'Aire. A la fin de la guerre et l'année suivante, des travaux ont été effectué sur la route des Jeunes et la Praille. Il est possible de trouver du travail pour les gens lorsqu'on a les moyens de les payer et ce n'est pas ce dont nous avons absolument besoin qu'il faut financer mais ce qu'on peut financer en termes d'engagements, et c'est la position que défend A gauche solidarité. M. Richard est certain que le Conseil administratif et le secteur voirie trouveront des tâches utiles, indispensables et nécessaires pour ces 4 personnes.

M. Richard propose formellement 4 postes, c'est-à-dire non pas CHF 197'500.— mais CHF 395'000.— financé par les CHF 403'000.— qui étaient octroyés à Partage.

Si ces 4 postes n'accueillent pas l'appui de la majorité de ce Conseil municipal, A Gauche Solidarité se contentera de 2 pour la forme, mais il s'agit bien de 4 postes qui sont souhaités.

M. Buchs déclare que le PDC réitère sa demande qui consiste à ne pas présenter de postes supplémentaires. D'abord, il faut faire de l'ordre dans le service travaux, voirie et attendre le résultat des investigations en cours. Il faut regarder exactement ce qu'il s'y passe avant de décider d'une nécessité à augmenter le nombre de postes. Il pense que ce n'est pas cette année qu'il faut demander des postes supplémentaires mais regarder si de l'argent a été détourné ou perdu pour, ensuite à tête reposée voir s'il y a vraiment besoin de doter ce service de postes supplémentaires. Il y a aussi un principe, même s'il sait que les emplois de solidarité vont être rediscutés au Grand-Conseil de dire (les membres de ce conseil sont en partie tous d'accord) que ces emplois de solidarité ne sont pas parfaits, exceptionnels ou extraordinaires. De plus, il est gêné parce que ces emplois ont été proposés lors de la précédente législature et non par le Conseil administratif actuel. A l'époque, il avait été dit que ces emplois ne remplaçaient pas le travail de la voirie ; de ce fait, il n'y a pas besoin de créer des postes supplémentaires. Aujourd'hui, il est dit le contraire et il est demandé des postes supplémentaires, ce qui n'est pas correct parce que cela veut dire que nous avons fait un dumping salarial en le sachant pertinemment, ce qui gêne beaucoup le PDC. Le PDC ne votera pas ces postes parce qu'il n'y a pas besoin de postes supplémentaires. En effet, ce travail était précédemment effectué par la voirie et celle-ci reprend son travail. Au niveau du Canton, ces postes d'emplois de solidarité vont être rediscutés mais Carouge n'a pas besoin de 2 postes supplémentaires et il faut attendre une année pour voir les problèmes de ce service qui ne fonctionne pas bien. D'ailleurs, à chaque séance du Conseil municipal, le Conseil administratif annonce des catastrophes supplémentaires. Donnons-nous le temps et le Conseil administratif aura un budget voté à l'unanimité ce soir. Il serait dommage de vouloir maintenir ces 2 postes.

M. Gerster est d'accord de ce qui vient d'être dit par rapport à ces 2 postes. Par contre, au niveau du fonctionnement pour voter les amendements, il a été proposé, que les membres acceptent ou non cette économie de CHF 403'000.— proposée par le Conseil administratif et, en ce moment, tout le monde commence à s'exprimer pour savoir quoi faire de cette somme. Le PLR a aussi des propositions à faire et il faudrait traiter les amendements par étape parce qu'il comprend la fougue de M. Richard qui vit la chose mais la Présidente a annoncé 89 amendements, c'est le premier et il faut avancer et faire des propositions.

La Présidente rappelle que le nombre d'amendements qu'elle a annoncé était une boutade parce que dans les 89, toutes les subventions étaient touchées et elles seront votées en une seule fois. Le problème rencontré pour le budget bis et qui a été expliqué est que si nous voulons présenter des dépenses en plus, il faut trouver des économies. Aujourd'hui, des partis proposent des dépenses en plus en prenant sur certaines sommes et d'autres partis prennent ces mêmes sommes pour les dépenser autrement. Il faut commencer par voter les économies pour, ensuite, voter les CHF 403'000.--, puis les 4 postes parce que c'est la proposition la plus éloignée et les 2 postes si les 4 postes sont refusés. Enfin, les autres amendements seront votés en étant justifiés par des économies en plus, une fois que les CHF 403'000.— seront dépensés. Il est clair que les partis ont fait des propositions équilibrées mais la même économie qui peut être soutenue par tout le monde peut ne pas être dépensée de la même façon et nous nous expliquerons.

La Présidente souhaite que les membres évitent de refaire tout le débat sur Partage, chacun pourra s'exprimer sur les amendements concernant les postes et si cela dégénère, elle donnera une fois la parole à chaque personne pour éviter de débattre sur chaque amendement et que les membres prennent la parole 2-3- fois.

M. Morex approuve à 100% les propos de M. Buchs sur ces 2 postes parce qu'il faut attendre de voir la restructuration et la réorganisation du service. Il ajoute, par rapport aux propos de M. Walder que le travail qui était fait avant que Partage ne soit là, peut être refait maintenant que Partage n'est plus là, avec non seulement le même personnel mais, également le personnel supplémentaire qui a déjà été engagé au service travaux, voirie. Il suffit de réor-

ganiser ce service pour que toutes les tâches qui lui sont dévolues puissent être maintenues avec le même personnel et dans de mêmes conditions.

Mme Marti ne refera pas le débat qui a eu lieu en commission. Elle a entendu les arguments de M. Buchs qu'il est possible prendre en considération. Toutefois, elle rappelle que Cyclotri a été mis en place pour répondre à une demande de 2 à 3 emplois de la voirie à l'époque et elle croit qu'il faut aussi entendre les arguments de M. Richard par rapport à un contexte social. Comme cela a été dit dans la déclaration d'AGT, le chômage a un coût et plutôt que de ne pas dépenser et avoir un coût du côté social, elle pense qu'il vaut mieux voter pour 2 emplois.

M. Pistis trouve étrange que le Conseil administratif propose subitement 2 postes supplémentaires et la volonté d'AGT d'en proposer 4. Il comprend que si ces 2 postes sont votés, c'est un appel d'offre pour tout à chacun et les chômeurs carougeois pourront également proposer leur candidature ainsi que celles et ceux qui sont sans emploi, sans indemnités de chômage ou à l'hospice.

Certains membres coupent la parole à M. Pistis et la Présidente rappelle que tout le monde a le droit de s'exprimer, qu'il est possible de redire ce qui s'est dit en commission, qu'on y soit allé ou non. Par contre, la Présidente précise à M. Pistis que la proposition du Conseil administratif n'est pas subite parce que cela a été expliqué lors de la présentation du budget.

M. Pistis reprend la parole et pense que certains membres de ce Conseil n'ont pas forcément participé à la commission et, de ce fait n'ont pas entendu ce qui a été dit. De plus, le public a également le droit de connaître les propos tenus et les prises de position faites par tout à chacun.

M. Pistis demande à la Présidente de transmettre à un élu socialiste qui à la mauvaise habitude de s'acharner sur son collègue, M. Ben Chabaane et tient de propos limites qu'il souhaiterait qu'il se ressaisisse et évite de faire des attaques personnelles sur les gens. M. Ben Chabaane est une personne valablement élue par le peuple et représente le MCG. En son nom, M. Pistis demande qu'on le respecte même s'il le remplace en séance, il écoute et on lui doit le respect.

Pour en revenir à la question au Conseil administratif, il aimerait savoir si ces 2 postes seront proposés à tout le monde ou plus spécifiquement à celles et ceux qui ont perdu leur emploi chez Partage.

M. Walder répond, qu'hormis les commissions et l'excellente présentation de sa collègue pour le budget, il avait fait une communication lors de la dernière séance du Conseil municipal. Celle-ci informait les membres de ce Conseil de la décision d'arrêter le contrat de partenariat avec Partage, que le Conseil administratif allait proposer deux postes pour internaliser ce service et que le recrutement allait se faire selon les normes habituelles pour des manœuvres, c'est-à-dire en ciblant exclusivement le recrutement sur l'OCE, OSEO et Partage, c'est-à-dire des gens qui sont au chômage pour certains ou en mesure d'insertion. Il rappelle également que certains employés de Partage sont carougeois et il n'est pas question de dire que les gens de Partage ne le sont pas. Tout le monde pourra postuler et cela avait déjà été dit il y a un mois.

M. Etienne remarque que le PDC, suivi d'autres groupes politiques conseille au Conseil administratif d'attendre mais jusqu'à quand ? M. Etienne rappelle que, dès que le Conseil administratif a été élu, il l'a pas attendu l'audit et s'est mis tout de suite au travail pour trouver des mesures d'économies et il y a déjà eu une réorganisation du service. De plus, il a été rappelé que lorsqu'on s'intéresse à l'internalisation pour faire des économies sur des mandats externes, tout ne doit pas être pris séparément et il faut voir le contexte dans sa globalité car lorsqu'on internalise pour faire des économies avec, par exemple, les 2 postes demandés ce soir, cela relève d'une réflexion globale.

M. Barthassat répond à M. Etienne que lorsqu'on tord le bras aux chiffres, ils disent ce qu'ils veulent. Lorsque M. Etienne parle d'externalisation et que cela coute moins cher d'internal-

ser, il faut tenir compte de l'achat des machines et l'amortissement. En plus, M. Walder a oublié de dire qu'en 2011, 3 personnes ont été engagées au STVE et cela fausse un peu les chiffres. Il faut faire attention lorsqu'on part dans des explications compliquées et hasardeuses parce qu'il faut penser à tout. Il faut comparer avec des choses qui tiennent la route plutôt que de partir dans des explications vagues.

La Présidente passe au vote de l'amendement pour – CHF 403'000.— qui est proposé par le Conseil administratif et le PLR pour compenser les dépenses.

58.685.365.10 : Association Partage, tris des déchets : - CHF 403'000.--

L'amendement est accepté à l'unanimité

La Présidente fait voter les 2 postes et, ensuite le bloc des amendements du Conseil administratif qui sont équilibrés. Ensuite, AGT pourra faire ses amendements en trouvant des économies comme tous les partis l'ont fait

M. Richard fait remarquer à la Présidente qu'elle avait dit qu'en premier les 4 postes seraient votés.

La Présidente répond qu'elle avait effectivement dit cela mais après réflexion, elle pense qu'AGT doit faire comme tous les autres partis et pour proposer un amendement de dépenses pour CHF 403'000.—, il faut le justifier par une économie du même montant. La Présidente précise qu'elle pourrait aussi faire voter les amendements du PLR avant ceux du Conseil administratif.

Le Conseil administratif présente des amendements au final équilibrés, le PLR, le PDC ont dû faire la même chose mais effectivement, ce n'est pas comme elle l'avait annoncé au départ.

72.XXX.30X.XX : Voirie, engagement nouveaux collaborateurs : CHF 197'500.--

M. Richard intervient pour proposer d'équilibrer une dépense par une économie.

La Présidente répond que tout le monde le fait.

M. Richard précise que le problème est que si cette économie est faite et que d'autres dépenses sont proposées sur cette même économie, il ira en chercher une ailleurs.

L'amendement est accepté par 16 oui et 10 non.

La Présidente fait voter les CHF 100'000.— de subvention à Partage pour la Banque alimentaire

58.685.365.10 : Association Partage, subvention Banque alimentaire : CHF 100'000.--

L'amendement est accepté par 23 oui et 3 non.

La Présidente passe à l'amendement qui concerne les subventions proposé par le Conseil administratif, le PLR et le PDC pour remettre les subventions à 100% pour un montant de CHF 114'520.--.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe à l'amendement pour les frais de participation au GIAP avec les chiffres revus suite aux informations obtenues par le Conseil administratif, soit une économie de CHF 12'990.—

54.000.352.55 : Administration, participation aux frais du GIAP : - CHF 12'990.--

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Suite au vote des amendements du Conseil administratif, il résulte une économie de CHF 3'970.— reportée en plus sur le résultat du budget.

La Présidente passe à l'amendement de tous les partis pour la subvention de l'école de musique de CHF 60'000.--. Il faut trouver l'économie pour donner ce montant à la musique.

Mme Lammar déclare que le bénéfice, en l'état actuel du budget de CHF 60'308.—

La Présidente fait remarquer qu'à ce stade, le bénéfice au budget est de CHF 60'308.— et si CHF 60'000.— sont alloués à la musique, le résultat escompté sera à 0, tout en sachant que les recettes fiscales devraient être plus élevées que celles qui sont contenues dans le budget.

M. Morex remarque qu'il y a CHF 60'308.— encore à disposition. Toutefois, il y avait encore 2 amendements interpartis de CHF 60'000.— pour la musique et CHF 66'000.— pour l'amélioration de la fête des écoles. Les partis sont prêts à retirer l'amendement pour la tente de la fête des écoles pour maintenir les CHF 60'000.— pour l'école de musique.

M. Barthassat pense que les deux amendements sont importants et exceptionnellement, il serait important de prendre cet argent en diminution de l'excédent de revenus présumé.

La Présidente comprend qu'il est demandé de voter sans faire de proposition sur les recettes.

M. Barthassat le confirme.

M. Pistis déclare que le MCG a plusieurs amendements, dont des économies et il propose d'en suggérer une qui concerne les énergies.

La Présidente répond que cela ne va pas parce M. Pistis veut trouver des économies et d'autres partis veulent dépenser plus.

M. Pistis répond que l'amendement apportera une économie de CHF 156'000.--.

La Présidente répond que si c'est pour passer les énergies en Vitale bleu, certains partis veulent tout mettre en Vitale Vert.

La Présidente répond que ce débat se fera après parce que cet amendement ne va pas, à son avis, faire l'unanimité.

La Présidente remarque que, pour l'instant, il n'y a pas de proposition pour des recettes en plus mais comme, actuellement, le bénéfice au budget permet de donner CHF 60'000.— à la musique, elle passe au vote.

30.515.365.10 : Subvention école de musique : CHF 60'000.--

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La Présidente fait remarquer que le parti socialiste avait également des amendements pour la fête de la musique pour + CHF 50'000.--, la fête des écoles, frais d'organisation des promotions pour + CHF 66'000.— qui est également proposé par le PLR mais en économisant sur les postes et sans toucher les recettes. Frais de perception des impôts pour + CHF 2'000.— puisque les recettes fiscales étaient augmentées de CHF 118'000.--.

M. Monney répond que c'est un amendement technique.

M. Monney demande à expliquer les amendements, ce qui est accepté par la Présidente et il passe la parole à M. Mutzenberg pour le premier.

M. Mutzenberg suggère de remettre la somme de CHF 50'000.— pour la fête de la musique qui avait été supprimée suite aux économies du précédent budget puisque les rentrées fiscales seront meilleures que prévues.

M. Monney explique l'amendement pour la fête écoles et frais d'organisation des promotions. Il est souhaité de remettre en place ce qui existait avant par rapport à 2012 pour un montant de 66'000.— de plus sur la ligne budgétaire 21.110.318.60. Ce montant se compose de trois volets, le premier concerne la remise en place de la tente pour protéger les personnes des éventuelles intempéries. Il s'agit aussi de rétablir le montant du cadeau qui est donné par la Mairie aux enfants et qui passerait de CHF 15.— à CHF 20.—, ce qui a toujours existé sur Carouge. Pour terminer, la gratuité des manèges pour les enfants. Ce n'est pas un montant très important qui permet de prolonger la fête. Le dernier amendement est technique.

Le montant total de ces trois amendements se monte aux environs de CHF 118'000.— et est compensé par un 4^{ème} amendement de CHF 118'000.— qui serait pris sur les rentrées fiscales plus importantes qui ont été annoncées lors de la dernière commission des finances, c'est-à-dire 2,5 %, soit 1,6mio. Pour rassurer M. Morex et le PLR, il précise que ces CHF 118'000.— correspondent à 7% du montant annoncé en plus et il pense que c'est tout à fait absorbable sans prendre de risques importants.

M. Barthassat remercie le parti socialiste de remettre en place ce qu'avait fait le PDC à l'époque pour la fête des écoles. Au sujet de la fête de la musique, cela part peut-être d'un bon sentiment même s'il pense que c'est plutôt une petite vengeance sur des gens qui ont fait cette fête gratuitement et sans subvention communale. C'est peut-être grâce au Conseil administratif, que plusieurs personnes ont pu constater que la fête de la musique a été vampirisée par la ville de Genève, qui, en ayant un budget de presque 3mio, avec des contrats d'exclusivités a bloqué une très grande partie des bons artistes sur le Canton et, certainement sans le vouloir, étouffé la fête de la musique des autres communes. En proposant cette subvention à la date de la fête de la musique, il sera très difficile, pour Carouge de pouvoir faire une fête qui en vaille la peine avec CHF 50'000.—. Si vraiment le parti socialiste veut remettre cette subvention, il espère qu'elle servira à aider la nouvelle association qui s'appelle "carouge fête". Pour rappel, celle-ci a repris le flambeau sans subvention contre vent et marée, même si certains Conseillers administratifs les ont aidés. Il espère que le parti socialiste ne donnera pas cette subvention au chat noir qui ne s'est pas manifesté lorsqu'elle a été annulée. Il demande une honnêteté intellectuelle pour donner cette subvention aux personnes qui ont fait l'effort.

M. Pistis relève que certains ont remercié le parti socialiste de remettre cette subvention. A titre personnel, il ne va pas remercier pour quelque chose qui avait usage et coutume depuis des années sur Carouge. Il pense que c'est du bon sens de remettre ce qui fonctionnait très bien à l'époque. Le MCG regrette que cette fête de la musique ait été supprimée par la majorité et par la gauche carougeoise ainsi que les prestations destinées à nos familles comme les bons-cadeaux à CHF 20.—. Les carrousels offerts avaient également été supprimé par la gauche et c'est un juste retour de les remettre. Le MCG soutiendra le juste retour et le bon sens de cet amendement qui est normal.

M. Maulini pense qu'il est exagéré de dire pour la fête de la musique est vampirisée par la Ville de Genève mais c'est un fait que le plus gros de la fête se passe en Ville, c'est presque normal parce que tellement de choses s'y passent que le public a pris l'habitude d'aller en Ville pour vivre la fête de la musique et ces événements. Il est aussi vrai que la spécificité carougeoise existe et il y a toujours des gens qui quittent la ville pour aller dans un coin un peu plus tranquille. D'ailleurs, il n'est pas d'accord lorsque des membres disent qu'il n'y a que les laisser pour compte parce que la dernière fois qu'elle a eu lieu, le beau lac de Bâle était présent et des artistes tiennent à venir jouer à Carouge. De toute façon, les musiciens font des tournées et profitent de ces 3 jours de la fête de la musique pour jouer ici et là, parfois même

à 2 endroits durant la même journée parce que c'est l'occasion pour eux de se faire entendre et de ramasser un peu de cachet.

Quant à la fête des écoles, il est obligé d'intervenir parce qu'il s'abstiendra là-dessus, n'en déplaît à M. Monney parce que l'année dernière, étant un peu distrait de nature, il est allé à la fête des écoles et il a dit aux gens qui l'entouraient qu'il trouvait curieux de s'entendre parler et on lui a fait remarquer qu'il n'y avait pas la tente. Cette mesure d'économie contraignante l'année dernière avait permis de pouvoir se parler, ce qui était un acquis. Tout le monde craint la pluie mais celle-ci fait aussi du bruit à l'intérieur de la tente lorsqu'il pleut et cela ne rend pas la chose plus conviviale.

Comme il ne veut pas avoir tout le monde sur le dos, il s'abstiendra mais parfois, la crise a du bon car elle permet de découvrir des vertus.

M. Mutzenberg souhaite répondre à deux remarques dont la première est de M. Pistis. Il est tout à fait d'accord avec lui mais il ne faut pas oublier que le contexte était différent l'année dernière parce que les rentrées fiscales n'étaient pas les mêmes et c'est aussi pour cette raison que le parti socialiste s'est permis de proposer cet amendement pour ce budget, eu égard aux rentrées fiscales qui sont en augmentations.

Par rapport à la fête de la musique et "carouge fêtes", les deux ont leur raison d'être et sont à la limite complémentaires, ce ne sont pas les mêmes dates ni les mêmes saisons et l'une n'empêche pas l'autre. Loin de nous de faire du tort au festival qui a été lancé et qui doit garder sa place mais le contexte est différent parce que le budget de la Ville de Genève, qui n'est pas encore voté, pourrait avoir un impact sur la fête de la musique et le format pourrait, le cas échéant, être réduit. Dans ce contexte, le fait que Carouge maintienne sa fête qui est une fête populaire et appréciées par les carougeoises et les carougeois nous a un peu renforcés. Cet amendement paraît encore plus fondamental et justifié pour ce budget.

M. Etienne, avant de parler de la Ville de Genève, rend hommage à Jack Lang, en France. En effet, sous le premier gouvernement de François Mitterrand en 1981, il a institutionnalisé cette grande fête de la musique qui a été ensuite organisée dans plusieurs pays d'Europe et si la Ville de Genève a mis tous ces efforts pour l'organiser, c'était sous l'influence d'un gouvernement socialiste en France. Ensuite, le mot vampirisé est extrêmement fort parce que lorsqu'on travaille dans la culture et qu'on essaie de rendre vie à un projet, il faut beaucoup d'énergie pour trouver des financements et au début on commence petit et après on grandit. Il est vrai que la Ville de Genève a ce potentiel avec une équipe qui travaille chaque année pour organiser cette fête. M. Etienne dit au PDC qu'il ne sait pas si reprendre le flambeau est la bonne expression parce qu'il ne faut pas s'auto-approprier une idée. En effet, au sein de la république et canton de Genève, beaucoup de gens vivent de cela dans l'événementiel et il y a de grandes bastringues à l'Aréna ou ailleurs et il faut des reins solides. De plus, bon nombre de personnes essaient de faire vivre la musique locale par des artistes locaux. Il n'a rien contre "Carouge Festival", il n'y est pas allé mais d'après les photos qu'il a vu, il a remarqué beaucoup d'orange et il ne faudrait pas qu'il y ait une manipulation ou une tentative de manipulation auprès de la population en faisant croire qu'on veut faire de la musique alors qu'il y a un parti politique derrière.

M. Etienne invite le Conseil administratif à prendre langue avec des institutions reconnues dans l'organisation d'événements pour faire vivre la musique locale et demander aux personnes intéressées à recevoir cette subvention et qu'elle ne soit pas donnée à cette association "Carouge Festival". Le Chat noir est peut-être toujours intéressé pour s'en occuper et au 225^{ème}, il y avait aussi une association qui organisait des productions avec des artistes locaux.

La Présidente relève que cet amendement n'a pas fait l'objet d'un débat en commission, ce n'est pas un reproche mais, il aurait été peut être possible de demander à l'administration le coût et la possibilité ou non pour la commune de tenir la fête de la musique. Il est vrai qu'il n'est pas obligatoire de présenter ses amendements en commission mais le fait de savoir d'où vient le chiffre et poser la question au personnel communal si c'est réalisable ou non aurait été bien. D'ailleurs, à entendre les membres, il y a quand même des questions qui se posent.

M. Morex demande si le chiffre de CHF 50'000.— représente ce qui était alloué avant ? Il lui semble qu'il s'agissait d'un montant moins élevé.

M. Barthassat relève que M. Etienne a raison car c'est M. Jack Lang qui a instauré cette fête de la musique, ce qui était une très bonne idée. A force de faire tout faux, il a quand même fait une fois quelque chose de juste. Pour les attaques personnelles concernant "Carouge fête" et le PDC, M. Barthassat précise que "Carouge fête" n'est pas le parti PDC du tout mais ce sont des gens habitués à l'événementiel. D'ailleurs, même la Présidente était habillée en orange, ce qui lui allait très bien et il ne croit pas qu'elle est du PDC, en tout cas pas encore. Il demande d'arrêter les attaques personnelles, nous aimons la fête de la musique et nous avons été les seuls à l'avoir défendue, il y a une année. D'ailleurs le chat noir et le parti socialiste ne se sont pas manifestés. Il dit simplement que si cette subvention est votée, il faut penser à la fête de la musique et à ceux qui ont pris le relais. Peut-être qu'il faudrait une division de la subvention ou parler avec les gens intéressés pour la redistribuer. Une fois encore, ce n'est pas le PDC qui a pris le relais et si certains veulent le faire croire, tant mieux parce que cette fête a été un succès. Malheureusement ce n'était pas le PDC mais il y a eu de la publicité gratuite.

M. Maulini a été le coordinateur des 11 premières éditions de la fête de la musique alors il en connaît un peu l'histoire et malheureusement, ce n'est pas M. Lang qui a inventé la fête de la musique.

M. Monney répond à M. Morex qu'effectivement il a pris l'onglet 9 de la page 40 du classeur de la commune et sur le réel 2012, il y a CHF 50'060.75 sur cette ligne budgétaire. Le réel 2011 était un peu inférieur de CHF 3'000.— mais il a pris ce montant moyen pour indiquer ce chiffre.

Pour répondre à la Présidente qui a reproché de ne pas avoir présenté ces amendements en commission, il précise qu'il a relu attentivement les procès-verbaux et aucun amendement proposé n'a été discuté en commission. Le PLR en a proposé un ou deux et il n'y a pas eu de débat ni de questions posées à l'administration parce que les amendements sont venus en 2^{ème} séance et non lors de la première où les chefs de service étaient présents. Concernant la question des montants, il rappelle que les années précédentes, l'administration organisait ces manifestations et son parti n'a fait que reprendre les montants des années précédentes pour la fête de la musique et des écoles. De ce fait, ce n'est pas le fait d'avoir augmenté les cadeaux, d'obtenir une tente supplémentaire ou augmenter le temps à disposition des enfants pour les manèges qui va donner à l'administration beaucoup plus de travail. Les montants de ces deux amendements sont tout à fait supportables à l'administration puisqu'ils l'ont été pendant des dizaines d'années.

La Présidente ne reprochait pas d'avoir formulé clairement l'amendement mais il n'y a eu aucune question à ce sujet. Pour les autres amendements, il a été demandé quels étaient les montants, si l'on souhaitait remettre la ligne, quelle ligne toucher, quel était le montant à prévoir et ensuite on présentait ou non un amendement. Par rapport à la fête de la musique, il n'y a eu aucun débat, c'est ce qu'elle relevait et ce n'était pas un reproche.

M. Etienne souhaite rappeler le contexte dans lequel le budget 2013 a été élaboré. Lorsqu'on a su qu'il y aurait une baisse des recettes, qu'on ne toucherait plus l'argent de la péréquation et qu'il y aurait un transfert des charges de l'état sur les communes, il a fallu trouver 9mio et si M. Barthassat était aux affaires, il s'attaquerait à ce budget pour qu'il soit équilibré et présenté comme tel devant le Conseil municipal. Il y a eu des propositions comme l'augmentation du centime additionnel, on en a débattu mais il ne faut pas prendre isolément un point. Evidemment que la fête de la musique était incluse dans le budget 2013 mais, parmi d'autres mesures d'économies, il fallait expliquer à la population qu'il y avait 9mio à trouver pour équilibrer le budget. Des propositions du Conseil administratif ont été étudiées en commission des finances et une mesure parmi tant d'autres était la suppression de la fête de la musique en expliquant que cela ne serait, peut-être, que pour une année. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif a élaboré le budget et que la majorité a voté et suivi le Conseil administratif.

M. Barthassat croit que M. Alain Etienne confond budget et dépenses réelles parce que lorsqu'il va chez King jouet avec son enfant, il a un budget et des dépenses réelles, ce qui n'est pas la même chose.

La Présidente fait voter l'impôt du parti socialiste sur les personnes physiques.

90.000.400.10 : Impôts sur les personnes physiques : + 118'000.--.

L'amendement est accepté par 17 oui, 7 non et 2 abstentions.

30.330.318.69 : Fête de la musique : + CHF 50'000.--

L'amendement est accepté par 15 oui et 11 abstentions.

21.110.318.60 : Fête des écoles – frais d'organisation des promotions : + CHF 66'000.--

L'amendement est accepté par 21 oui et 5 abstentions.

90.000.351.51 : Frais de perception des impôts : + CHF 2'000.--

L'amendement est accepté par 19 oui et 7 non.

La Présidente passe aux amendements du MCG qui touchent le traitement du Conseil administratif à hauteur d'environ -CHF 53'000.--, les jetons de présence à hauteur de -CHF 10'000.--, les frais de déplacements et de représentation pour -CHF 14'000.--, la subvention de l'Alchimic pour -CHF 100'000.--, favoriser les énergies Vitale bleu en lieu et place des énergies offres découverte, horizon et vitale Verts pour -CHF 156'000.--, la subvention pour l'aide aux pays en voie de développement pour -CHF 157'815.--, l'indemnité de déplacement du Conseil administratif pour CHF 4'500.—et la suppression des frais de contrôle zone macarons horodateurs-pour -CHF 743'490.--

La Présidente passe la parole à M. Pistis afin qu'il explique ses amendements.

M. Pistis se réfère à un article paru dans la Tribune de Genève le lundi 11 novembre 2013. Il constate que le Conseil administratif est le mieux rémunéré du Canton. Pour Carouge, il s'agit de CHF 338'400.— pour 20'917 habitants. La commune de Vernier ayant un élu socialiste, un Vert et un Libéral compte 14'00 habitants supplémentaires, c'est-à-dire 34'614, ce même Conseil administratif touche CHF 278'620.--. Il se réfère à un autre article paru ce matin dans la Tribune de Genève où M. Jean-Christophe Schwaab, Conseiller national socialiste s'exprime par rapport aux rémunérations abusives, entre autre Minder. Dans son explication, il dit que : "les rémunérations abusives doivent être restreintes, point barre". M. Pistis pense qu'il faudrait passer de la théorie à la pratique parce que Carouge paie CHF 338'400.— à ses Conseillers administratif et c'est abusif parce qu'on s'acharne sur les salaires des employés communaux en supprimant les mécanismes salariaux mais également sur certaines associations comme cela s'est passé cette année pour les subventions des associations typiquement carougeoises. Le MCG propose de revenir à des réalités comme le relève très bien ce socialiste Jean-Christophe Schwab. Il faut savoir que lorsque Carouge avait des élus PLR, ces anciens magistrat, en 2010 étaient rémunéré pour un montant de CHF 285'565.--, divisé par trois, cela fait un peu moins de CHF 100'000.--. Subitement, en 2011, on passe de CHF 285'565.— à CHF 337'147.--. Le MCG propose, pour faire des économies et peut-être voter les postes supplémentaires que veut la gauche, de réduire et revenir à des réalités un peu plus cohérentes par rapport à ce qui se pratique dans d'autres communes et de faire une variation de CHF 52'838.--, ce chiffre vient du budget et n'est pas inventé.

Mme De Haller Kellerhals qui était présente, à l'époque, confirme qu'en 2010 le Conseil municipal avait accepté une augmentation du taux de travail qui portait ainsi à une augmentation du salaire parce que le Conseil administratif travaillait au minimum à 80% alors qu'il était rémunéré pour un taux de 50% qui a passé à 60% en 2010. Ce qui explique le même montant

depuis plusieurs années. Par ailleurs, et pour information, aucune subvention carougeoise ou autre n'a été réduite cette année puisque l'amendement proposé par le Conseil administratif a passé. De plus, Mme De Haller Kellerhals pense que M. Pistis n'est pas très au fait par rapport au personnel de la commune parce que celui-ci ne subi aucune diminution et, bien au contraire, Carouge est, sans doute, d'un point de vue salarial, une des commune les mieux pourvue au niveau des salaires des employés et nous en sommes fiers.

Mme Stebler sollicite la Présidente afin qu'elle demande à M. Sandro Pistis s'il est jaloux parce que le Conseil administratif gagne, à peu près le même salaire que lui. Y a-t-il une jalousie parce qu'il revient toujours là-dessus ?

La Présidente demande à M. Pistis s'il est jaloux.

M. Pistis est toujours surpris de cette gauche un peu volatile qui systématiquement s'acharne sur les hauts salaires en disant que c'est inadmissible, ils sont trop payés, etc. Aujourd'hui, il montre noir sur blanc, un document démontrant que le Conseil administratif de Carouge est le mieux rémunéré de tout le Canton et on lui demande s'il est jaloux. Qui est jaloux en finlité, cette gauche qui stigmatise systématiquement les hauts salaires et soutient l'initiative Minder, dont un de ses représentants dit que les rémunérations abusives doivent être restreintes, point barre. Il exprime la volonté socialiste et on lui dit qu'il est jaloux, finalement la gauche est un peu comme le PDC, une fois oui et une fois non, selon les tendances. En conclusion, il est pour le soutien des hauts salaires mais il est également pour le soutien d'une politique cohérente. Il ne faut pas dire aux gens faite ce que je dis mais ne dites pas ce que je fais, c'est un peu le dialogue tenu à Carouge.

Il n'a pas encore parlé des différents traitements que le Conseil administratif touche comme les jetons de présence, les frais de déplacements et autres mais il y reviendra.

La Présidente pense qu'il faut faire le débat une fois pour les frais de représentation, les jetons de présences, les indemnités de déplacement et ensuite voter les amendements à la suite.

M. Pistis fait remarquer que le Conseil administratif touche encore CHF 10'000.— de jetons de présence, à cela s'ajoute CHF 14'000.— de frais de déplacement et de représentation ainsi que des frais de déplacement pour CHF 4'500.—. Il est vrai qu'à la fin du mois, cela fait pas mal alors que dans d'autres communes, cette manière de faire n'est pas aussi exagérée ou n'existe pas. Il sait qu'autour de cette table, certains vont lui redire que M. Stauffer avait demandé l'augmentation des prestations au niveau du Conseil administratif de la commune d'Onex. Toutefois, il rappelle que le Conseil administratif n'appartient pas à M. Eric Stauffer mais il y a une collégialité avec trois représentants, dont une verte, une socialiste et le MCG. Les trois magistrats ont demandé une augmentation de leur traitement.

M. Pistis demande à la Présidente de transmettre ces précisions à M. Monney pour le cas où il voudrait à nouveau s'acharner sur les Conseillers administratifs d'Onex.

Il y a également les frais de natel et M. Pistis trouve que le Conseil administratif communique beaucoup puisqu'il s'agit de plus de CHF 5'000.— par année.

M. Pistis n'a rien contre le Conseil administratif mais le MCG voudrait une certaine équité et qu'il soit cohérent avec la politique qu'il mène et que la gauche qui s'attaque systématiquement aux hauts salaires montre l'exemple.

M. Walder fait remarquer que sous ce fond très drôle, il y a quand même des attaques sérieuses. Il aimerait rappeler qu'aujourd'hui, une des grandes problématiques à Genève est la rémunération des Conseillers administratifs de toutes les communes avec des personnes qui n'ont pas le temps de se concentrer suffisamment sur leur travail parce que les rémunérations sont insuffisantes. On se retrouve avec des magistrats qui gagnent à peu près, par année, 4 ou 5 fois la rémunération qu'ils ont dans la commune et on se demande bien le temps qu'ils passent dans leur commune pour se concentrer en ayant des postes de Conseil d'administration dans différentes sociétés, voir même la gestion d'établissements publics. A partir de là, à Carouge la politique n'est pas celle qui a été mise en place par ce Conseil administratif actuel mais du précédent pour toucher une rémunération qui permette de se concentrer en priorité sur la commune. Effectivement, nos activités, en dehors de la Mairie sont extrême-

ment limitées parce que nous avons une rémunération qui permet de ne pas devoir avoir automatiquement d'autres fonctions à côté. On voit également dans d'autres communes des Conseillers administratifs qui travaillent à mi-temps en plus de leur poste de Maire ou Conseiller administratif ce qui, de ce fait, limite leur temps disponible pour la commune. Par rapport aux allocations et lignes budgétaires, il y a effectivement, des remboursements de frais divers. Ceux-ci concernent, par exemple, le remboursement de frais lors de voyages et il ne s'agit pas de compléments au salaire. Lorsqu'un Conseiller administratif invite à dîner un visiteur à Carouge, il est normal qu'il ne prenne pas sur son salaire ou ses indemnités pour financer ce repas, ce qui est pareil dans toutes les entreprises ou autres.

Le débat au niveau des communes doit résulter à un certain nivellement et il aimerait rappeler qu'on compare souvent Carouge au niveau du nombre d'habitants ; toutefois, le nombre d'emplois à Carouge nécessite de la part du Conseil administratif une grande disponibilité pour les entreprises, commerçants et les PME installées sur le territoire. De plus, une autre étude est parue dans plusieurs journaux sur le fait que les pôles urbains engendraient beaucoup plus de travail de la part des magistrats. Effectivement, lorsqu'une ville comme Carouge est extrêmement sollicitée par plusieurs manifestations par semaine, cela nécessite une disponibilité de la part du Conseil administratif qui n'existe pas dans d'autres communes, qui sont dites "communes-dortoirs".

Les membres de ce Conseil peuvent choisir la rémunération qu'il leur paraît juste mais il ne faut pas, aujourd'hui que les salaires des magistrats de la ville de Carouge soient comparés aux salaires des dirigeants des multinationales en Suisse parce que ce débat est complètement à côté du thème.

M. Monney fait remarquer qu'il voulait tenir les mêmes propos que M. Walder. Toutefois, il ajoute, à l'intention de M. Sandro Pistis que dans le même tableau qu'il a cité, le Conseil administratif de Versoix, qui n'a que 13'000 habitants, a un revenu de CHF 290'000.— Si nous comparons au nombre d'habitants, cela paraît énorme par rapport à Carouge qui a un budget de 100mio. Onex qui a un budget de 50mio, le Conseil administratif, dont M. Stauffer touche CHF 241'000.— et si nous ajoutons le nombre d'habitants qu'il y a sur Carouge, nous arriverions au même montant que celui de Carouge. Il ne faut pas venir se plaindre et M. Stauffer est Conseiller administratif des finances sur la commune d'Onex. Autres exemples, Cologny avec 5'000 habitants est à CHF 237'000.— de revenu, Chêne-Bourg a CHF 225'000.— pour 8'000 habitants, donc pratiquement 3 fois moins.

M. Monney estime que lancer les chiffres en l'air ne veut absolument rien dire parce qu'il faut comparer le nombre d'habitants avec le budget. Entre Onex et Carouge, il y a quand même 50mio de différence de budget et le travail pour un Conseil administratif n'est pas du tout le même entre une Ville comme Onex qui a un budget moyen et la commune de Carouge qui a un gros budget, et cela sous-entend effectivement que les Conseillers administratifs doivent être très présents pour gérer ce budget.

M. Etienne remarque que le MCG revient, à nouveau cette année avec ces histoires concernant les rémunérations du Conseil administratif. M. Pistis utilise le sourire pour la dérision, ce qu'il ne trouve pas très drôle. D'abord, il faut avoir le respect des personnes, du travail effectué et rendre hommage à l'engagement des élus, que cela soit à notre niveau ou à celui du Conseil administratif. C'est un don de soi dans le sens où ils abandonnent aussi leur travail et quittent une carrière professionnelle afin de s'engager pour le bien de la collectivité et des citoyens. Il trouve qu'utiliser la dérision et rire comme M. Pistis le fait n'est pas correct vis-à-vis de notre Conseil municipal. Ensuite, à chaque fois M. Pistis sort le même article qui a une fois paru dans les médias, il ne critique pas les médias qui fonctionnent comme ils le souhaitent mais il faudrait savoir comment l'article a été élaboré ? Par qui ? Comment ? Quelle méthode a été utilisée ? En effet, il est possible de faire quelques téléphones pour demander le salaire d'un Conseil administratif ou prendre quelques chiffres dans un budget pour comparer ; toutefois, il faut que la méthode soit honnête et correcte. Ce type d'article est utilisé par les gens qui lisent les journaux, comme M. Pistis le fait ce soir mais il peut y avoir une mauvaise interprétation des chiffres en faisant un amalgame alors qu'il faut faire un comparatif global. Il ne faut pas, de cette manière, jeter l'anathème sur l'engagement des élus parce qu'à force de taper sur eux comme M. Pistis le fait, cela n'apporte que du découragement.

M. Buchs remercie M. Pistis de sa gentillesse pour le PDC mais il remarque que depuis que le MCG existe, celui-ci a pris la place du PDC dans l'art du rétro-pédalage, et en étant même bien meilleurs. Pour revenir sur le problème du salaire et des frais annexes, M. Buchs est favorable à un salaire qui dépend du travail effectué. Il a regardé une très bonne émission de TV Onex sur les frais annexes des Conseillers administratifs et il est clair que si un Conseiller administratif invite une personne à manger, il doit être remboursé. Par contre, il pense que tout ce qui ressort des jetons de présences et des frais annexes doit être supprimé en donnant un salaire en conséquence. Il est opposé aux jetons de présence et il a toujours été dit que le Conseil administratif touche des jetons de présence lorsqu'il vient en séance du Conseil municipal ou en séance de commission et que cela fait partie de son travail. M. Buchs estime qu'avec le salaire que perçoit le Conseil administratif, il ne devrait pas toucher de jetons de présence et il rappelle que celui-ci est gracieusement invité lors des séances du Conseil municipal et lorsqu'on invite une personne, on ne la rétribue pas.

M. Baertschi rappelle que, suite à l'audit de la cour des comptes qui avait soulevé certains éléments par rapport aux salaires des magistrats, il a été interviewé avec la Présidente du Conseil municipal par Télé Onex. C'est une affaire complexe et il leur a été demandé s'il convenait d'avoir un règlement. Peut-être que les problèmes évoqués par M. Buchs sont réels et il se demande s'il ne faudrait pas revenir devant une commission des règlements ou des finances pour parler de cette question et envisager, éventuellement, l'élaboration d'un règlement à ce sujet.

A la lecture de "la Tribune de Genève" d'aujourd'hui, les propos de Messieurs Barazzone et Pagani sont édifiants puisque M. Pagani dit qu'il donne la moitié de son salaire à son parti et M. Barazzone dit qu'il reverse tout d'une autre manière. Il est possible de constater comment le problème se pose aussi à cet échelon. Il y a aussi le problème de la caisse de retraite, comment est-elle traitée lorsqu'un employé d'Etat est élu au Conseil administratif ? D'ailleurs, le problème est le même pour les indépendants. Il y a également le problème du salaire des chefs de service parce qu'il serait également possible de comparer les salaires des chefs de service très bien payé de notre commune avec d'autres communes et le fait d'avoir des Conseillers administratif sous-payés n'est pas une solution non plus. C'est une série de problèmes soulevés aujourd'hui et M. Baertschi suggère de les reprendre dans une commission des règlements ou des finances.

M. Pistis répond à l'intervention de M. Etienne par rapport à la mise en cause de la qualité de l'article dont il fait référence. En effet, jusqu'à preuve du contraire, personne n'a contesté l'article paru le lundi 11 novembre 2013. D'ailleurs, il a re-contrôlé ces chiffres pour voir si une erreur aurait pu s'y glisser et il certifie qu'ils sont corrects. Le montant de CHF 338'400.— est exactement celui qui ressort du budget de la commune de Carouge et le reste également comme Vernier ou Lancy. M. Pistis demande à la Présidente de transmettre à M. Monney que lorsqu'il évoque certaines communes, il prend les plus petites et fait sa petite analyse personnelle. M. Pistis va faire la sienne et prendre Lancy qui a CHF 258'000.— pour 29'000 habitants et Vernier (qui est la 17^{ème} plus grande commune de suisse) qui affiche CHF 278'000.— pour 34'000 habitants. Il ne faut pas rouler les gens dans la farine en sortant des petits chiffres comme pour la commune de Satigny. Il y a des réalités et si M. Monney veut édulcorer le problème, il peut le faire mais aujourd'hui, il pense que le sujet devait être ouvert et, comme l'a relevé un élu socialiste, ce sujet ne doit pas être tabou et il faut en discuter. Il pense que ce soir, le seul fait de supprimer les jetons de présence du Conseil administratif serait un signe fort. Comme l'a bien relevé M. Buchs, les Conseillers administratifs sont rémunérés pour venir aux séances.

La Présidente va faire voter cet amendement et elle rappelle qu'il y a encore d'autres amendements à discuter.

Mme Lammar souhaite intervenir par rapport au frais de téléphone avancés par M. Pistis. Celui-ci a bien lu le budget, par contre, il passe souvent les réels à l'as. Il y a effectivement un montant de CHF 4'800.— par an au budget, qui représente CHF 133.— par mois. Toutefois, il faut savoir que tous les téléphones portables ou fixes à la Mairie sont chez swisscom mais il est possible que M. Pistis ait quelques intérêts avec un de ses collègues de parti qui a une société

de téléphonie et pourrait proposer des abonnements moins chers. Il est vrai que certaines sociétés proposent des abonnements moins chers mais il faut tenir compte de tous les paramètres et le fait d'être chez un opérateur unique permet aussi de faire des économies qui ne sont pas notées sur cette ligne mais figure dans les frais de téléphone annexes. Il s'agit notamment de tous les frais généraux lorsqu'il y a des appels internes (parfois gratuits) ainsi que sur des natels intégrés chez swisscom. Il faut aussi tenir compte de ses paramètres dans les frais de téléphone. Mme Lammar apporte un élément selon les derniers chiffres des finances par rapport au budget et au réel. Pour 2013, ceux-ci sont actuellement, pour les 6 premiers mois à CHF 1'462.--, soit moins de CHF 3'000.— par an, c'est à dire CHF 81.— par mois. Pour rassurer M. Pistis, à titre personnel pour son activité professionnelle annexe, puisqu'elle n'a le temps d'aller dans son étude que de manière extrêmement limitée, elle n'utilise pas le téléphone de la Mairie mais son natel personnel.

La Présidente fait voter la première ligne sur le traitement du Conseil administratif.

02.000.300.10 : CA Traitement CA : - CHF 52'838.--

L'amendement est refusé par 14 non, 2 oui et 10 abstentions.

02.000.300.20 : Ca jetons de présence : - CHF 10'000.--

L'amendement est accepté par, 13 oui, 10 non et 3 abstentions.

02.000.317.30 : CA frais de déplacement et représentation – CHF 14'000.--

L'amendement est refusé par 18 non, 2 oui et 6 abstentions.

02.000.317.53 : frais Indemnité de déplacement : - CHF 4'500.--

L'amendement est refusé par 22 non, 2 oui et 2 abstentions.

30.573.365.10 : Cult subvention théâtre Alchimic

L'amendement est refusé par 14 non, 9 oui et 3 abstentions.

xx.xxx.312.21 : favoriser les énergies Vitale bleu en lieu et place des énergies offres découverte, horizon et vitale Vert : - CHF 156'000.--

La Présidente informe que les Verts ont un amendement dans le sens contraire pour une augmentation SIG Vitale Vert à CHF 97'000.— et s'il n'est pas accepté, un autre amendement subsidiaire consiste à passer à Vitale horizon à CHF 39'000.--. Le vote se fera séparément mais le débat ne se fera qu'une fois.

M. Pistis explique qu'il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'écologie mais c'est une question de bon sens. Qu'est-ce que l'énergie Vitale bleu ? Il s'est permis d'imprimer sur internet les différents programmes proposés par les SIG et en donne une brève lecture : Vitale bleu est l'énergie renouvelable 100% hydraulique. Après, il est proposé l'offre découverte qui est 20% de Vitale Vert et 80% de Vitale bleu. Il est également proposé l'offre horizon où le pourcentage varie et, la dernière offre qui s'appelle Vitale Vert. Qu'est-ce que l'énergie vitale vert ? C'est une arnaque parce que Vitale Vert est l'éco-courant solaire, hydraulique, écologique, biomasse. En effet, si on prend le journal "le temps" où se trouve un article des SIG : les SIG quittent Ennova après indemnisation. Ennova est une société qui propose des éoliennes, cette pseudo énergie verte. Il y a eu un problème et les SIG ont dû indemniser Ennova à hauteur de plusieurs millions ; il est inadmissible de soutenir ces dédommagements. Cet article est à la disposition membres et il donne lecture d'un passage : rappelons que les SIG ont payé 13mio pour détenir 20% du capital d'Ennova et ont couverts 33mio pour des frais de développement engagés par Ennova. Lorsqu'on additionne toute cette perte d'argent, il s'agit de plus de 40mio et aujourd'hui, on voudrait soutenir cette politique de payer plus pour des

énergies pseudo-vertes. Que répondent les SIG ? Il donne lecture de l'article : quelqu'un a oublié d'inscrire ce risque d'investissement. C'est grave et M. Pistis dit aux membres que s'ils veulent soutenir le risque, la perte, il ne faut pas accepter cet amendement. Il propose, en attendant que les SIG règlent leurs problèmes de comptabilité, de risques, de pertes et d'indemnisation qui s'élèvera à plusieurs millions, de voter un principe par le Vitale bleu. C'est l'énergie renouvelable 100% hydraulique qui n'est ni nucléaire ou atomique. C'est ce que les SIG mettent sur leur site. M. Pistis invite les membres à attendre que les SIG trouvent des solutions pour régler leurs problèmes. Cette somme d'argent de CHF 156'000.— qui peut être économisée pourrait profiter à de futurs emplois pour la commune de Carouge. M. Pistis encourage les membres à ne pas accepter cette politique de gaspillage d'argent. Il est 100% écologique, fait extrêmement attention, il fait tous ces déplacements à pied et il n'accepte pas qu'on dilapide l'argent du contribuable à travers des indemnités qui s'élèvent à plusieurs millions de francs.

M. Buchs déclare que le PDC soutiendra l'amendement du MCG parce qu'honnêtement ce qu'il entend des SIG fait peur. Si nous partons du principe que l'argent payé en plus pour avoir du Vitale vert est probablement parti dans des pots de vins ou des dépenses inutiles, il n'est pas d'accord de payer plus cher pour avoir du vitale vert alors que nous ne savons pas où est passé l'argent.

M. Prod'Hom rappelle que le parti des Verts est très attaché à tout ce qui est renouvelable. M. Prod'Hom demande à la Présidente de transmettre à M. Pistis qu'il confond un peu la situation pour les éoliennes qui est un investissement forcément à risque. En effet, on veut des éoliennes mais pas chez soi et il est clair que des risques ont été pris ; toutefois, c'est nécessaire pour arriver à une société qui doit consommer à 2'000 watts et il pense que c'est un débat qui a lieu d'être mais qui n'est pas forcément central. Il faut continuer à investir dans le renouvelable et dans des ressources comme le solaire. Pour exemple, à Palexpo, il a été possible de développer l'immense ferme solaire sur le toit. On continue à trouver d'autres solutions et pour les verts c'est une base pour sortir du nucléaire d'une manière catégorique. Raison pour laquelle, les Verts ont proposé un amendement pour remettre à 100% notre énergie en vitale vert. Le deuxième amendement est de moindre mesure parce qu'il consiste à prendre les bâtiments qui restent en "horizon" pour permettre de faire un effort. C'est une base et nous devons être exemplaire puisque nous sommes cités de l'énergie depuis 2008 et confirmée en 2012. Ce débat n'est évidemment pas facile mais il faut aussi se repositionner, comme pour l'aménagement du territoire, on veut du logement mais pas près de chez soi, on veut du renouvelable et il est possible de le faire chez soi au niveau du solaire ; d'ailleurs, plusieurs projets se développent sur Genève grâce à cela. Les Verts encouragent tous les membres à voter leur amendement.

M. Etienne rappelle qu'à l'époque, cette idée de différencier les différentes sources d'énergies étaient aussi une idée de marketing, éducative pour faire prendre conscience à la population qu'on pouvait diversifier son énergie et essayer de favoriser les énergies renouvelables. Bien évidemment que pour mettre en place un système, il faut avoir du recul pour pouvoir le faire évoluer. Aujourd'hui, le MCG sort un article "du temps" mais il a plutôt l'impression que, de nouveau, le MCG fait un amalgame et profite de ce point pour faire le procès des SIG au niveau de la commune de Genève. Ce débat a lieu au niveau du Grand-Conseil et au niveau de notre commune, il faut simplement continuer à expliquer à la population qu'en choisissant une certaine énergie, on favorise le solaire, l'éolien, les énergies renouvelables. Vitale bleu est de l'hydraulique et cela pose aussi des problèmes parce que dans certains pays, il s'agit de grands barrages qui détruisent des populations et des territoires. Il n'est pas évident d'aller de l'avant dans ces économies d'énergies et mettre en place des ressources qui préservent la planète. M. Etienne sait que le MCG a eu quelques problèmes au Conseil d'administration avec M. Stauffer mais ce n'est pas une raison pour faire ce soir faire le procès des SIG. M. Etienne demande au MCG du respect par rapport au Conseillers et Conseillères municipales.

M. Baertschi était intervenu en commission parce qu'il est très sensible aux problèmes de paye en Suisse et, effectivement, certains excès par les verts-libéraux, notamment Mme Che-

valley qui a défendu des éoliennes en se basant sur des crédits octroyés par les Services industriels, justement par les énergies vertes l'a mis extrêmement mal à l'aise. Il faut faire attention et ouvrir les yeux parce qu'il y a des gouffres énergétiques dans notre commune, comme le bâtiment des Charmettes. Pourquoi donner de l'argent en payant une dime aux services industriels alors qu'il serait possible de mettre le même montant pour faire une action directe. Il ne s'agit pas de payer une dime mais faire une action en faveur des économies d'énergies. Le reste est un débat politique mais il ne votera pas l'énergie verte ; par contre, il est d'accord avec l'énergie bleue et il s'abstiendra par rapport à certaines propositions.

La Présidente faire remarquer qu'il y a encore deux demandes de parole et elle relève que lorsque tous les amendements auront été votés, il faudra encore parler du véhicule de la police municipale, de la rente du Bio, du prêt ou la subvention extraordinaire à Etoile-Carouge, une motion et la pause ou non au STVE. Il est 22h15 et si l'ordre du jour n'est pas terminé avant minuit, les membres seront re-convoqués. Elle recommande d'être le plus bref possible et s'il le faut, elle ne donnera plus la parole aux gens qui se sont déjà exprimés une fois.

Mme Marti, comme à son habitude sera concise. Elle aimerait qu'on ne mélange pas les problèmes de gouvernance qui existent depuis quelques années au SIG et dont tous les partis ont une responsabilité puisqu'ils ont tous des représentants au sein du Conseil d'administration des SIG et le fait de vouloir développer des énergies renouvelables, avoir une vision à long terme pour remplacer certaines énergies et favoriser la recherche. Elle croit que c'est ce signal que les verts veulent donner en favorisant l'énergie verte.

M. Mino remarque que M. Pistis a proposé un cas d'école des risques qu'on peut retrouver entre les partenariats publics et privés. Il est possible d'aller un peu plus loin dans l'avenir, parce qu'en fait l'histoire de dépenser plus pour l'énergie verte est, en réalité, une vision d'avenir. En regardant au niveau suisse sur le site de l'office fédéral sur les énergies, il est stipulé que la suisse est approvisionnée par le nucléaire à hauteur de 40%. Le fait de dépenser un peu plus pour obtenir une énergie verte consiste à débloquer des crédits pour la recherche sur les énergies renouvelables. Il ne s'agit pas simplement d'acheter comptant de l'énergie renouvelable.

La Présidente fait voter l'amendement pour une somme de CHF 156'000.— pour rester au vitale bleu pour l'ensemble de la consommation de la commune.

Le vote est de 12 oui, 12 non et 2 abstentions. La Présidente doit trancher et elle soutient cet amendement.

L'amendement est accepté par 13 oui, 12 non et 2 abstentions.

58.000.367.10 : APED : - CHF 157'815.--

La Présidente rappelle qu'il y a déjà eu un débat sur le sujet en juin et elle demande aux membres d'être concis.

M. Pistis relève que le débat a effectivement déjà eu lieu et le but est de revenir à des chiffres un peu plus raisonnables, comme ceux qui étaient déjà pratiqué il y a 2-3 ans. Aujourd'hui, la commune de Carouge offre 1% de son budget aux pays en voie de développement. Le MCG est favorable à cette manière de faire mais pas pour 1%. Pour exemple, le Canton rétrocède 0,7% et certaines communes rétrocèdent légèrement moins. Cela permettrait également de soutenir nos associations carougeoises. En effet, il est favorable à l'aide aux pays en voie de développement mais pas au détriment des associations typiquement carougeoises. Il propose un amendement pour passer de CHF 916'715.— à CHF 758'900.--, l'économie ainsi réalisée serait de CHF 157'815.--

M. Monney demande à M. Pistis de quel détrimment il s'agit parce que les associations toucheront l'intégralité de leurs subventions. Il ne voit pas pourquoi cela serait au détrimment des associations.

M. Mutzenberg pense que la commune de Carouge peut s'enorgueillir depuis quelque temps de respecter les objectifs du millénum de 1%, et il estime qu'il serait très dommage de perdre cet objectif de vue. La tendance pour les différentes organisations et associations est à la baisse des subventions et, visiblement, la logique de toujours vouloir opposer les associations carougeoises et celles qui travaillent pour les pays en voie de développement n'a aucun sens dans ce domaine. Comme le dit son camarade et collègue Patrick Monney, cela ne va rien enlever à d'autres associations et elles n'auront pas moins d'argent parce que nous maintenons ces subventions. Il est totalement opposé à cet amendement.

L'amendement est refusé par 22 non, 3 oui et 1 abstention.

62.050.318.99 :Contrôle zones macarons horodateur-charges : - CHF 743'490.--

La Présidente rappelle qu'il s'agit de supprimer le montant de CHF 743'490.— et elle fait remarquer aux membres qu'ils vont pouvoir discuter de cette question durant une heure et demi en commission. Elle leur recommande d'être brefs.

M. Pistis pense que la commune de Carouge peut employer et mandater ses employés pour le contrôle de ces zones de stationnement, c'est ce que pratique également d'autres communes comme Onex et Chêne-Bougeries qui ont aussi les zones bleues à macarons et n'ont pas mandaté la fondation des parkings. Il ne comprend pas cette théorie de dire qu'ils sont contre l'internalisation alors qu'il serait possible de donner du travail au sein de la commune de Carouge.

Mme Lammar fait remarquer que c'est une proposition un peu saugrenue à laquelle, il a déjà été répondu de manière complète et souvent parce que M. Pistis est venu avec cette proposition à de nombreuses reprises. Elle rappelle que c'est une volonté du Conseil administratif de ne pas donner cette mission de contrôle de stationnement aux agents de police municipale afin qu'ils puissent se consacrer à leur rôle de police de proximité. Effectivement, s'ils passent leurs journées à mettre des amendes, ils ont moins facilement l'occasion de se consacrer à leur rôle de police de proximité. Elle ajoute que si la zone macarons doit être vérifiée de manière importante, ce qui était une volonté puisqu'une zone bleue doit être contrôlée de manière stricte, il faudrait que les APM passent leurs journées à mettre des amendes et contrôler ces zones. En raison de ce rôle de police de proximité, mais également, et c'est une nouvelle donne importante dont M. Pistis doit être au courant aux nouvelles compétences des APM et le contrat local de sécurité signé avec le Canton pour de nouvelles missions et de nouveaux objectifs, les APM ne feront pas du contrôle de stationnement.

M. Pistis pense que Mme Lammar n'a pas compris son intervention parce qu'il n'a pas demandé à ce que les APM contrôlent la zone bleue mais que la commune engage du personnel pour effectuer ces contrôles. C'est ce qu'a fait la commune d'Onex puisqu'elle ne mandate pas ses APM mais elle a engagé du personnel pour le contrôle de zones.

Mme Lammar répond que si M. Pistis souhaitait l'engagement de personnel, il aurait du faire un amendement parce qu'il supprime le contrôle dans son amendement.

L'amendement est refusé par 23 non, 2 oui et 1 abstention

La Présidente part du principe que l'amendement des Verts tombe puisque le vote a déjà eu lieu sur la question de l'énergie vitale vert.

La Présidente déclare qu'il reste l'amendement que M. Richard a déjà présenté pour 2 postes supplémentaires pour CHF 190'000.--. Il fallait des économies qui ont été trouvée pour CHF

166'000.— entre le vitale bleu et les jetons du Conseil administratif. Il reste à trouver un montant qu'il est possible de prendre sur les recettes des personnes physiques.

M. Richard demande un rappel du total des économies.

La Présidente répond qu'il s'agit d'un montant de CHF 165'384.--.

M. Richard remarque qu'il manque CHF 30'000.— pour les 2 postes et il propose un amendement de CHF 30'000.— sur les recettes.

M. Morex propose que l'argent qui a été voté sur l'amendement du MCG soit reporté sur les dépenses supplémentaires qui ont été faites par d'autres amendements pour ramener le budget à l'équilibre sans toucher les recettes.

La Présidente précise à M. Morex qu'il a été déjà voté pour l'augmentation des recettes fiscales.

La Présidente précise que si l'amendement pour un montant de CHF 30'000.— est accepté par les membres, cela voudra dire qu'ils acceptent d'engager les 2 postes. Ces 2 postes feraient l'objet d'un autre vote.

L'amendement pour l'augmentation des recettes fiscales, impôts sur les personnes physique pour CHF 30'000.-- est refusé par 10 non, 6 oui et 10 abstentions.

Le budget amendé est accepté par 17 oui, 9 non.

Délibération 91A-2013 :

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements ;

Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 100'069'388.— dont à déduire les imputations internes de CHF 3'840'000.—, soit net CHF 96'229'388.—) aux charges et de CHF 100'235'646.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'840'000.—, soit net de CHF 96'395'646.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 166'258.— ;

Vu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'861'752.—, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'695'494.— et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 166'258.— ;

Vu que le nombre de centimes additionnels pour 2014 s'élève à 39 centimes ;

Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

Vu que le plan des investissements présente un montant de CHF 44'306'000.— aux dépenses et de CHF 2'500'000.— aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 41'806'000.— ;

Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 12'861'752.—, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 28'944'248.— ;

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b, g et v, 70, al.1, lettre b et 74, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal , par 17 oui, 9 non et 0 abstentions

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant CHF 100'069'388.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'840'000.—, soit net CHF 96'229'388.—) aux charges et de CHF 100'235'646.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'840'000.—, soit net de CHF 96'395'646.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 166'258.—
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 39 centimes ;
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 100 centimes ;
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2014 jusqu'à concurrence de CHF 28'944'248.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;
6. D'approuver les traitements de CHF 338'400.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 18'500.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 125'000.— (compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2013.

La Présidente suspend la séance 7 minutes.

La séance reprend.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 92-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2013 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 29 et 31 octobre 2013 et les rapports ont été établis par M. Barthassat.

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat répond par la négative.

La commission a approuvé la délibération par 3 oui et 8 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

La délibération est acceptée par 16 oui, 8 non et 2 abstentions.

Comme présenté au budget des années passées, il convient de permettre un amortissement différencié pour chaque type de dépenses projetées pour l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et pour la réalisation de travaux extraordinaires d'entretien ;

attendu qu'il est nécessaire pour pouvoir œuvrer de la sorte de délibérer sur ces objets indépendamment du budget ;

attendu que pour ce faire, il est indispensable d'élaborer une délibération spécifique énonçant chaque dépense projetée pour l'acquisition de matériel et d'équipements et pour la réalisation des travaux extraordinaires d'entretien ;

vu la définition qu'il convient de donner à ces objets, c'est-à-dire des investissements non-imposés par des obligations, notamment contractuelles ou légales, mais qui sont nécessaires, soit en raison de l'état des lieux visés (par exemple, la vétusté, l'usure maxima), soit pour permettre le bon fonctionnement des équipements communaux ou pour en améliorer l'usage, ou encore pour répondre à des requêtes de tiers (par exemple le réaménagement d'équipements pour les clubs) ;

vu l'importance de pouvoir entreprendre ces travaux en 2014 ;

vu les études et les rapports détaillés établis par les services concernés, dans lesquels figurent tous les travaux, les acquisitions de matériel et les interventions techniques, basés sur des demandes de devis ou d'offres spécifiques ;

vu les documents, découlant des études, annexés à la présente délibération ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 16 oui, 8 non et 2 abstentions

DECIDE

1. *D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'190'000.- soit de CHF 613'000.- destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 577'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.*
3. *De comptabiliser la dépense de CHF 1'190'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès 2015, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.*

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 93-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2014

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2013 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 29 et 31 octobre 2013 et les rapports ont été établis par M. Barthassat.

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat répond par la négative.

La commission a approuvé la délibération par 3 oui et 8 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

La commission approuve la délibération à l'unanimité.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui, 0 non et 0 abstentions

DECIDE

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30.—.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 94-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE D'INTERVENTION ET DE 2 RAMPES DE SIGNALISATION POUR LA POLICE MUNICIPALE (PM)

Mme Lammar introduit le sujet.

Mme Lammar explique qu'actuellement les APM disposent de 2 véhicules, une petite Renault Clio qui date de 1999 ainsi qu'un break Toyota Avensis de 2008. Ces deux véhicules sont absolument indispensables pour la police municipale parce que, même si la majorité des patrouilles s'effectuent à pieds, dans le cadre de la police de proximité, les APM sont parfois en voiture pour se rendre rapidement dans les différents quartiers de Carouge, que ce soit à la Tambourine, les Acacias ou la Fontenette. Lors d'interventions, ils doivent se déplacer rapidement d'où l'importance d'avoir un véhicule. De plus, lorsqu'ils redescendent de ces quartiers, ils effectuent un tour dans le Vieux-Carouge, raison pour laquelle il est possible de les voir, en voiture, dans ce périmètre.

Par ailleurs, avec les nouvelles compétences des APM, ils doivent souvent conduire des personnes au poste de Lancy pour le suivi judiciaire. Ils sont également souvent sollicités pour

aider la police cantonale, notamment lors d'accidents pour assurer la circulation et il est nécessaire d'avoir un véhicule pour se rendre rapidement sur place. De plus, avec le contrat local de sécurité dont elle a déjà abondamment parlé, il est important d'avoir en permanence un véhicule à disposition pour répondre aux sollicitations de la CECAL (centrale d'appels de la police).

Par rapport à la Clio qui a 14 ans, celle-ci tombe très souvent en panne. Il est aussi à noter que ce véhicule n'est pas idéal pour le transport de personnes parce qu'il est petit. Lors de la dernière panne qu'elle a subie, les APM ont dû emprunter un véhicule de la voirie pour assumer leur mission. Mme Lammar pense qu'on ne peut pas leur demander d'utiliser un véhicule de la voirie dont celle-ci a elle-même besoin.

Suite à cette dernière panne, il s'avère que les frais de réparation de cette Clio s'élèvent à près de CHF 5'000.--, ce qui dépasse très largement sa valeur résiduelle ; il est également à noter que c'est un véhicule qui pollue passablement.

Il est proposé de remplacer cette Clio par une Skoda parce que ce modèle est utilisé par la police et qu'il est facile de le doter de l'équipement nécessaire à tout véhicule de police. De plus, c'est le moins cher dans cette gamme.

En raison des exigences légales, il est également important, voir capital que ce nouveau véhicule ainsi que le véhicule Toyota existant soient équipés d'une rampe de signalisation. De ce fait, le Conseil administratif propose de profiter de cette délibération pour équiper le véhicule actuel ainsi que le nouveau véhicule de cette rampe de signalisation.

Il est donc proposé ce soir d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.-- destiné à l'acquisition d'un véhicule d'intervention et de 2 rampes de signalisation ASTRA LINEA pour la police municipale.

De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir le montant de CHF 50'000.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015, sous rubrique 11.331.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de la sécurité.

M. Buchs propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 15 non, 8 oui et 1 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster fait remarquer que le Conseil administratif a parlé d'autocollants mais ce n'est pas l'essentiel de l'équipement d'une voiture de police. Serait-il possible d'expliquer en commission quel va être l'usage et l'équipement complet de cette voiture.

M. Voignier demande que les commissaires soient renseignés sur la dotation exacte des deux roues pour ce service ainsi que le kilométrage effectué par année de ce véhicule.

Mme Marti recommande d'informer les commissaires sur la part du temps que les APM passent à pied et en voiture.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 95-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UN PRÊT SANS INTERET A ETOILE-CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet.

Mme Lammar explique que le Conseil administratif a reçu un courrier d'Etoile-carouge le sollicitant pour un prêt sans intérêts de CHF 100'000.— en expliquant avoir rencontré durant cette année 2013 de grandes difficultés, notamment la perte de sponsors qui les mettaient dans

une situation extrêmement délicate. Il expliquait également, dans leur courrier, être dans l'attente d'une décision de subventionnement de la part de l'Etat, la Ville de Genève et l'association des communes genevoises sur le projet "Genève éducation Football" qui est le projet de relève de Football où Etoile Carouge est un des trois clubs formateur qui a été décidé par l'Etat.

Suite à ce courrier, la volonté du Conseil administratif a été de prendre la température du Conseil municipal avant d'entamer une quelconque démarche, sachant que de toute manière, pour accorder un prêt, il faut passer par une délibération et il était important pour le Conseil administratif de pouvoir avoir une prise de température de la part du Conseil municipal pour savoir s'il fallait aller de l'avant ou non pour cette démarche de prêt.

La commission des sports a été réunie le 15 octobre 2013 et a donnée un avis allant plus loin que la demande d'Etoile-Carouge, soit de transformer la demande de prêt exprimée par Etoile-Carouge en une subvention extraordinaire pour 2013.

Aujourd'hui, il s'agit d'une demande de prêt qui est soumise parce que c'est fondamentalement ce qui était demandé par l'association d'Etoile-Carouge et la commission s'était réunie avant la proposition de délibération. Il s'agissait vraiment d'avoir un avis sur la demande d'Etoile-Carouge et en émettant un avis allant plus loin que la demande d'Etoile-Carouge, la commission du Conseil municipal s'est exprimée par le principe de qui peut le plus peut le moins avec également un avis favorable sur cette demande de prêt et c'est dans ce sens que le Conseil administratif est allé.

De ce fait, il est proposé ce soir de répondre favorablement à la demande d'Etoile-Carouge, soit, de lui accorder un prêt sans intérêt de CHF 100'000, remboursable en 20 ans dès l'année 2014. De libérer cette somme après signature par le Conseil administratif de la convention de modalités de prêt et de contre-prestations liant la commune de Carouge et l'association Etoile Carouge. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 524 (société d'économie mixte), compte 34.524. De porter cette somme au bilan rubrique 154. De comptabiliser les remboursements sur le compte de recettes rubrique 624.

La Présidente précise que le bureau, suite à la lecture du rapport de la commission avait constaté que la demande était l'octroi d'une subvention extraordinaire et le bureau avait demandé une délibération en ce sens qui soit portée à l'ordre du jour. Toutefois, Mme Lamar a expliqué que le Conseil administratif a décidé de mettre cette délibération sous forme de prêt. La Présidente souhaitait apporter cette précision sur la décision du bureau.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

La Présidente rappelle qu'il y a eu une commission des sports qui a déjà examiné le sujet et qui s'est réunie le 15 octobre 2013 avec un rapport établi par Mme Marti. Est-ce que Mme Marti a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Marti répond par la négative.

M. Barthassat explique que le groupe PDC avait demandé une subvention extraordinaire plutôt qu'un prêt sans intérêts. Tout le monde sait que ce prêt sera certainement jamais remboursé puisque cela c'est déjà passé il y a 5 ans. Ensuite, Etoile-Carouge a 450 enfants qui viennent 2 à 3 fois par semaine et cela représente un coût par mois et par enfant de CHF 120.--. Le budget d'Etoile-Carouge est d'1 mio, ce club, quoi qu'en pense certaines personnes en face de lui, est bien géré, qui tire le diable par la queue, qui a de gros problèmes, la crise financière frappe très fort ce genre d'association parce que les sponsors se retirent en premier des clubs de sports. Il croit que la commune soutient deux fois plus la culture que le sport et il est très important que le sport puisse être aidé par la commune, ce qu'elle ne fait, à son avis, pas suffisamment. Il sera plus simple de montrer qu'on soutien un club qui s'occupe de 450 enfants, malheureusement pas assez de filles parce que justement il n'a pas l'argent pour pouvoir créer des sections filles. Il pense qu'il est très important de faire une subvention extraordinaire plutôt qu'un prêt. Le club a demandé un prêt parce qu'il connaît l'avarice de certaines personnes d'en face lorsqu'on parle de sport. Il a compris depuis longtemps qu'il n'est pas traité de façon égale par rapport à d'autres, raison pour laquelle il a demandé un

prêt sans intérêts. Il serait beaucoup plus intéressant et cela serait un signe fort de montrer qu'Etoile-Carouge mérite une subvention exceptionnelle et non pas un prêt.

Mme Marti fait remarquer que l'enseignante de gymnastique qui se trouve sur les bancs d'en face va prendre une position opposée à ce qui vient d'être dit. Les verts vont accepter la délibération telle que présentée par le Conseil administratif pour un prêt et non pas une subvention. Elle rappelle, pour ceux qui n'ont pas lu le procès-verbal de la commission, que c'est la 3^{ème} subvention en 6 ans ; qu'un prêt a été commué en subvention extraordinaire et qu'il s'agit d'un montant de 1,3mio et pas juste 1mio qui leur est alloué au total. Ils ont demandé un prêt et non pas une subvention, donc nous voterons pour un prêt.

M. Richard a un doute suite aux propos de M. Barthassat et lui demande s'il s'attend à ce que le prêt soit remboursé, quelle garantie avons-nous parce qu'en général lorsqu'on prête on a des garanties. Quelles garanties ont-ils donné pour le remboursement ? Sur combien d'années, le prêt est-il remboursable ?

Mme Lammar répond que par rapport aux arguments d'Etoile-Carouge et aux garanties de remboursement, un des éléments avancé par Etoile-Carouge était qu'ils étaient dans l'attente d'une subvention dans le projet "Genève éducation Football". Cette subvention leur permettrait peut-être d'aller un peu mieux et pouvoir rembourser au fur et à mesure ce prêt.

M. Mutzenberg est admiratif du travail que fait Etoile-Carouge pour les jeunes et il n'a rien contre cette équipe, bien au contraire, mais il est gêné parce que c'est une affaire de principe. En effet, si une autre association était venue demander un prêt, il est certain que cela ne se serait pas passé la même chose et nous n'aurions pas transformé la moitié en subvention extraordinaire. Il trouve qu'il est important de garder ce principe, d'autant plus qu'eux-mêmes n'ont pas demandé cette subvention et, le cas échéant, il est possible d'imaginer de garder ce prêt et voir au début de l'année prochaine s'ils sont à cours d'argent, qu'ils reviennent avec une demande en bonne et due forme.

M. Barthassat répond à Mme Marti qui est à moitié juste et à moitié fausse aussi qu'ils ont effectivement demandé un prêt il y a quelques années de CHF 300'00.— dont ils ont remboursé une partie. Il ne voulait pas le faire mais il est obligé de dire que le Théâtre des Amis, en 5 ans a triplé sa subvention, le théâtre de Carouge, en 10 ans a doublé sa subvention, le théâtre de l'Alchimic, en 2 ans a doublé sa subvention. Il ne voulait pas le faire ce soir mais malheureusement, aujourd'hui, Etoile-Carouge a demandé un prêt, le groupe PDC pense qu'il faut aller plus loin et faire une subvention extraordinaire. Il est vrai qu'Etoile-Carouge ne l'a pas demandé parce qu'ils savent très bien qu'ils ne seront pas traité de la même manière que d'autres associations carougeoises, on le sait et c'est pour cette raison que le groupe PDC et certainement que l'entente est d'accord, que cela soit une subvention extraordinaire comme cela a été fait pour des théâtres. Il rappelle qu'en 2007, de nouveau sur une question de principe, sur demande du parti socialiste, les subventions des associations Carougeoises avaient été augmentées alors qu'elles n'avaient rien demandé. Dans ce cas, l'histoire de principe était tombée à l'eau.

Mme Stebler informe les membres que le canton va allouer 2,3mio aux différents clubs formateurs. Cette importante somme va arriver dans les caisses d'Etoile-Carouge pour former les jeunes, donc de l'argent arrive. Lorsque M. Barthassat dit qu'ils ont demandé un prêt et non une subvention, c'est le contraire de ce que vient de dire Mme Marti car nous avons été très généreux et il y a eu plus d'1mio de subvention données au football. Ils demandent un prêt et c'est ce qu'il faut accepter, nous ne roulons pas sur l'or et nous ne sommes pas radin mais c'est un prêt.

Mme Marti demande à la Présidente de signaler à M. Barthassat que toutes les entités qu'il a signalées créent énormément d'emplois alors que ce n'est pas le cas d'Etoile-Carouge.

M. Maulini souhaite dire à M. Barthassat qu'il est convaincant mais à moitié. Il est vrai que nous ne pouvons pas, même si on l'a fait, tirer ça tout le temps comme argument pendant

les 15 prochaines années parce qu'on l'a déjà fait, qu'on a outrepassé et que ce n'est pas toujours les mêmes personnes. En effet, le monde change et les gens changent aussi. Il se rallie à l'argument de M. Mutzenberg parce qu'il faut en rester au niveau du principe, c'est-à-dire ce qui nous est demandé.

M. Monney rappelle à M. Barthassat que le Conseil municipal a octroyé une subvention extraordinaire, à l'unanimité des membres, pour plus de CHF 200'000.— entre 2009 et 2011 à Etoile-Carouge. Alors venir dire que la gauche est contre le sport et le football est gonflé. En effet, ces deux votes ont été acceptés à l'unanimité et CHF 200'000.— ont été donnés à Etoile-Carouge comme subvention extraordinaire. Effectivement, dans le cas présent, un prêt a été demandé alors pourquoi aller plus loin ? Si, dans quelques mois ou années, ils ont des problèmes financiers, ils reviendront à nous pour exposer leurs problèmes et peut-être que les membres entreront en matière pour une subvention extraordinaire en fonction de leur budget. Nous l'avons déjà fait et la gauche était majoritaire depuis 2003.

M. Conti souhaite répondre à Mme Marti qu'Etoile-Carouge crée des emplois puisqu'il y a le staff technique, les entraîneurs, les formateurs et une secrétaire.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Vu la demande de l'association Etoile Carouge d'un prêt sans intérêt destiné à financer le fonctionnement du club ;

Vu le rapport de la commission des sports et loisirs du 15 octobre 2013 ;

Vu la volonté de ladite commission de consentir à un prêt sans intérêt ; voire de le transformer en une subvention extraordinaire ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26.oui, 0 non et 0 abstentions

DECIDE

1. D'octroyer un prêt sans intérêt de CHF 100'000 à l'association Etoile Carouge remboursable en 20 ans dès l'année 2014.
2. De libérer cette somme après signature par le Conseil administratif de la convention de modalités de prêt et de contre-prestations liant la commune de Carouge et l'association Etoile Carouge.
3. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 524 (société d'économie mixte), compte 34.524
4. De porter cette somme au bilan rubrique 154 (société d'économie mixte), compte 34.154.
5. De comptabiliser les remboursements sur le compte de recettes rubrique 624 (société d'économie mixte), compte 34.624.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 96-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX PHILIPPINES

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet.

Mme De Haller Kellerhals explique que le vendredi 8 novembre 2013, le typhon Hayan a balayé les Philippines à plus de 300 km/h, semant dans son sillage une désolation incommensurable. Bien qu'un bilan définitif soit encore prématuré, la Croix-Rouge philippine parle d'ores et déjà de la pire catastrophe jamais survenue dans le pays. Le nombre de morts est estimé à plus de 10'000, des milliers de personnes sont portées disparues et les sans-abris se comptent par millions. Ceux qui ont tout perdu sont à la recherche de membres de leurs familles ou endeuillés par la perte d'êtres chers. Les bénévoles de la croix-rouge Philippines interviennent sans relâche pour porter assistance aux victimes. Les secours n'arrivent que lentement en raison de la destruction des infrastructures. La Croix-Rouge suisse œuvre inlassablement au déploiement de son aide. Ce faisant, elle collabore étroitement avec la Croix-Rouge Philippine et la fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge. Tentes, kits de réparation d'abris et kits familiaux peuvent être acheminés de suite depuis la Malaisie. La Croix-Rouge suisse a engagé 1 mio de francs dans cette opération d'aide d'urgence. Un responsable de programme de l'organisation se trouve dans la région sinistrée et une deuxième personne a été également dépêchée sur place tout récemment. En outre, une équipe logistique et mobilisable sur appel. La Croix-Rouge suisse est tributaire d'un soutien financier afin de pouvoir étendre son aide et faire face à l'immensité des besoins d'une population meurtrie. C'est pourquoi, le Conseil administratif propose d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau n'a pas pu se réunir et la Présidente propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baud sait que le Canton a envoyé CHF 300'000.— à la Croix-Rouge Suisse ainsi qu'à Médecins sans frontière. Il constate également que la Chaîne du bonheur fait aussi un appel de fonds pour les mêmes motifs. Est-ce que, suite à la somme qui va être donnée à la Croix-Rouge Suisse, la Chaîne du bonheur va nous solliciter pour la même raison ?

Mme De Haller Kellerhals répond que la chaîne du bonheur ne sollicite personne parce que ce sont les gens qui proposent spontanément. D'ailleurs, une fois, le Conseil municipal avait souhaité contribuer directement à la Chaîne du bonheur. Par contre, des demandes ont été faites par d'autres associations comme médecins sans frontière auquel il a été répondu que cette fois-ci, on allouait à la Croix-Rouge. Donc le Conseil administratif ne va pas répondre favorablement à d'autres demandes.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité

Vu la survenance du typhon Haiyan, qui a dévasté une partie du territoire des Philippines le vendredi 8 novembre 2013 ;

Vu l'ampleur de la catastrophe humanitaire, considérée par la Croix Rouge philippine comme la pire qui ait jamais frappé le pays ;

Vu que les sans-abri se comptent aujourd'hui par millions ;

Vu l'appel du 12.11.2013 de la Croix-Rouge suisse pour un soutien financier au déploiement de son aide d'urgence aux victimes du typhon, qui se concrétise notamment par la mise en place d'abris d'urgence ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 26 oui, 0 non et 0 abstentions

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines ;*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 (rubrique 58.367) ;*
3. *De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

M. Buchs quitte la séance.

13. RESOLUTION ADMINISTRATIVE 4-2013 R : PROPOSITION DE RESOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'EXIGIBILITE DE LA RENTE DU DROIT DE SUPERFICIE DUE PAR LA FONDATION DU CINEMA BIO POUR LA PERIODE 2013-2017

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2013 et renvoyé en commission de la culture.

Celle-ci s'est réunie le 12 novembre 2013 et le rapport a été établi par M. Barthassat.

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat répond par la négative.

La Présidente relève que la proposition d'exonérer la rente du droit de superficie a été acceptée et préavisée en commission favorablement par 7 oui, 3 non et 2 abstentions.

M. Gerster déclare que le groupe PLR a un amendement à proposer. En son temps, lorsque le cinéma Bio avait débuté, il avait été mis tous les 4 ans, le réexamen de l'exigibilité de la rente du droit de superficie. Il se trouve que maintenant, on voit qu'il y a des résultats, des bénéfices et autres et même s'il ne s'agit pas d'une subvention, le fait d'accorder la gratuité du droit de superficie est tout de même une subvention déguisée. L'idée serait de ramener à une année l'examen, comme toute autre entité carougeoise qui bénéficie d'une faveur de la commune.

M. Baertschi fait remarquer que, lors de l'audition des représentants du Bio, à savoir le Président et les exploitants, nous avons pu voir qu'un problème récurrent allait se poser et qui concerne l'entretien du bâtiment. Il n'y a pas de provision sur un compte pour l'entretien du bâtiment, alors facturer un droit de superficie se ferait au détriment de ce que pourrait être cette réserve de 2% par exemple qui devrait être constituée. M. Baertschi pense qu'il faudrait reprendre contact avec la fondation du Bio et les engager à constituer cette réserve dans la mesure où ils peuvent le faire. Il faut maintenir la gratuité. De plus, il ne faut pas oublier que le Conseil de fondation travaille de façon tout à fait bénévole, sans jetons de présence et que, quelque part, grâce au fait qu'on a une fondation externe avec des montants qui ont été versés par différents organisme extérieurs a aussi permis que la commune possède un bien immobilier qui a pris de la valeur.

M. Juget était présent en commission et rappelle que le cinéma Bio doit passer au numérique et que cela va coûter cher.

M. Monney confirme que le cinéma Bio doit passer au numérique et il faudra également d'ici 5-6 ans changer les sièges. Cela aura un coût et l'association avait annoncé avoir 3 mois d'avance sur les salaires, ce qui est peu. Il a également été expliqué qu'en 2013, ils ont perdu un peu d'argent et si nous leur faisons payer le droit de superficie, cela paraît excessif parce qu'ils ne pourront plus tourner. M. Monney pense comme M. Baertschi qu'il faut maintenir la gratuité pour 4 ans et, ensuite, refaire le point.

M. Richard est secrétaire de la fondation et il ne votera pas. Par contre, il souhaite donner une information par rapport au souci sur les provisions pour des réfections. C'est une obligation légale et chaque année le réviseur des comptes le rappelle à la fondation. Si, jusqu'à maintenant, elle a pu être libérée de cette obligation de constituer un fond de réserve, c'est parce qu'elle avait investi dans le maintien et l'amélioration du bâtiment sur le plan architectural et technique davantage que ce qu'elle aurait dû provisionner. Il est évident que dans les années à venir, l'office fédéral de la culture et les distributeurs ristourneront ce que la fondation aura investi dans le numérique et cet argent sera directement versé dans le fond légalement constitué pour les réfections. Ce n'est pas un pis-aller mais juste qu'il y a eu des choses pressantes à réaliser dans les 5 premières années pour mettre le cinéma aux normes et finir les transformations de la petite salle et autres. L'office de surveillance des fondations a accepté de surseoir à cette obligation légale mais il est clair que cette réserve va être constituée.

La Présidente précise à M. Richard que dans la mesure où il ne touche pas d'argent de la fondation du cinéma Bio, il n'a pas de raison de s'abstenir de voter puisqu'il n'est pas touché personnellement comme tout autre membre de ce Conseil municipal qui siège dans une fondation.

M. Voignier rappelle que le PLR n'est pas contre le fait d'enlever l'octroi de ce droit de superficie mais il s'agirait de le voir sur une année afin d'en rediscuter l'année prochaine. On a aussi vu qu'ils ont une possibilité d'emprunt s'il arrive quelque chose, ils ont une manne financière qui est bien mais il s'agissait aussi de montrer qu'on s'intéressait et qu'il y a une volonté de voir ce qu'il se passe chaque année.

Mme De Haller Kellerhals est ravie de l'intérêt que M. Voignier porte au cinéma Bio et elle espère que c'est le cas pour tous les membres de ce Conseil. C'est une expérience extraordinaire qui a pu se développer. Elle souhaite rappeler que la fondation du cinéma bio n'est absolument pas subventionnée par la Ville de Carouge et tourne de manière autonome. On met à disposition un bâtiment, un lieu qui permet au cinéma Bio de fonctionner mais Etoile-Carouge bénéficie gratuitement de terrains de sports qui sont entretenus par la commune pour 1mio par année. Le théâtre de Carouge a aussi des bâtiments mis gratuitement à sa disposition et qui sont entretenus par la commune chaque année et ce n'est pas remis en question chaque année. Mme De Haller Kellerhals propose de maintenir ces 4 ans qui permettent au cinéma bio de pouvoir voir sur un plus long terme que d'année en année et être inquiets par rapport à cette contribution.

M. Maulini fait remarquer que M. Baertschi a soulevé une question auquel il n'avait pas pensé et il a raison lorsqu'il dit que Carouge se valorise un lieu sans rien faire au fil des ans. Il y a l'aspect en terme d'image parce que ce combat auquel il est très peu intervenu, si ce n'est en soutenant l'achat de chaise mais ce qui se passe pour Carouge au niveau de l'image est fort par la valorisation de ce lieu culturel en plein centre de Carouge qui est quand même assez unique en Suisse romande ; d'ailleurs, il n'y en a même pas 25. Il croit qu'il ne serait pas un bon signe pour reprendre la question de M. Gerster et demander un bilan chaque année. En effet, les sommes que cela représente sont vraiment minimes et, en plus, ils ont réussi à sortir de la précarité financière avec une réserve de 3 mois pour les salaires. Certains membres trouvent cette somme considérable alors qu'il est vraiment juste d'avoir 3 mois de réserve pour payer son personnel. Il ne serait pas un bon signe de leur demander de présenter les comptes et la situation tous les ans, restons-en au rythme qui a été convenu puisque le droit de superficie est sur 35 ans.

M. Gerster est d'accord avec M. Maulini sur le fait qu'on parle d'une somme de moins de CHF 10'000.--. Toutefois, il s'agit juste d'un souci d'équité sans remettre en question les autres bâtiments. En effet, d'autres entités touchent des subventions et chaque année elles doivent présenter leurs comptes. Il ne pensait pas que les membres allaient partir sur un combat sport, culture et autres parce qu'il s'agit juste d'équité entre les diverses entités de la commune. D'ailleurs, le cinéma Bio a été son premier cinéma lorsqu'il était enfant et il en garde des souvenirs. Mme De Haller Kellerhals donne des comparaisons qui lui appartiennent mais on parle simplement d'une équité par rapport à d'autres entités qui doivent donner chaque année leurs comptes et selon leurs bénéficiaires, la subvention est baissée ou non octroyée. Nous sommes dans le même cas de figure puisque c'est un objet communal qui tourne, qui a une valorisation et il ne voit pas où réside le problème de passer de 4 ans à 1 an. D'ailleurs, s'il devait y avoir un problème financier, ils n'auraient pas 3 ans de galère mais un an et nous pourrions intervenir.

M. Walder souhaite préciser, par rapport à ce que vient de dire M. Gerster, qu'effectivement certaines institutions reçoivent des subventions pour payer leurs loyers ; d'autres institutions comme le théâtre de Carouge ou Etoile-Carouge se voient offrir des locaux à disposition sans verser aucun loyer et cela n'entre pas dans les subventions versées à l'institution. Il y a les deux cas de figure et le cinéma Bio avait la mise à disposition gratuite de locaux comme Etoile-Carouge ou le Théâtre de Carouge.

Mme De Haller Kellerhals rappelle que le cas est le même pour la Marjolaine, la musique municipale, le club de judo, etc.

La Présidente passe au vote de l'amendement du PLR qui est le suivant : renoncer à exiger de la fondation du Cinéma Bio le versement de la rente du droit de superficie pour une nouvelle période d'un an, soit, pour l'année 2014.

L'amendement est refusé par 15 non et 10 oui.

La résolution est acceptée par 15 oui et 10 abstentions.

Vu la délibération N° 58B-2004 par laquelle le Conseil municipal a octroyé à la Fondation du cinéma BIO, pour une durée de trente ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle N° 219, feuille 13 de la commune de Carouge « Place du Marché, rue Saint Joseph 47 » d'une surface totale de 371 mètres carrés et comportant le bâtiment N° A1035 cinéma de 369 mètres carrés.

Vu que par cette même délibération, le Conseil municipal a fixé à 1% sur la valeur du terrain non indexée (Fr. 992'440.--) le montant de la rente du droit de superficie, montant dont le Conseil municipal décidera tous les quatre ans (en milieu de législature) et en fonction de la situation économique de la Fondation s'il entend l'exiger ou non, en tout ou en partie.

Vu la résolution 11A-2009 donnant la gratuité pour la période 2009-2013 ;

Vu les comptes de la Fondation du cinéma BIO au 31 décembre respectivement 2009, 2010, 2011 et 2012 ;

conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 15 oui, 0 non et 10 abstentions

prend la résolution suivante :

De renoncer à exiger de la Fondation du cinéma BIO le versement de la rente du droit de superficie pour une nouvelle période de 4 ans, soit pour les années 2014 à 2017.

10. MOTIONS

1. Motion 32-2013 R : relatif au budget alloué à la musique municipale

Cette motion a été prise en considération le 17 octobre 2013 et renvoyée en commission de la culture.

Celle-ci s'est réunie le 12 novembre 2013 et le rapport a été établi par M. Barthassat

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat répond par la négative.

La Présidente rappelle que la commission a préavisé, positivement, à l'unanimité que la subvention soit proposée par le Conseil administratif.

Le Président de la commission a résumé, en fin de séance, la position de la commission qui est majoritairement favorable au principe de la subvention et que seule la mise en application de ce principe reste à faire.

La Présidente demande si un membre souhaite s'exprimer à ce sujet et fait part de sa perplexité parce que le texte de la motion demandait à fournir au Conseil municipal tous les éléments d'informations y relative, à convier les représentants de la musique municipale pour exposer la situation actuelle par devant la commission des finances, ce qui a été fait.

M. Barthassat explique qu'il y a eu une très bonne présentation de l'école de musique de Carouge en commission, le Président a expliqué ce qu'il se passait et beaucoup de personnes ont été convaincues. Il croit qu'il serait intéressant de voter cette motion et que le Conseil administratif revienne au plus vite avec une délibération pour une subvention extraordinaire et non un prêt.

M. Morex ne peut qu'être d'accord et appuie les propos de M. Barthassat

M. Pistis déclare que le MCG soutiendra également cette motion.

Mme Marti partage la perplexité de la Présidente parce que si la motion demande d'inviter les représentants de la fanfare municipale, cela a été fait, alors, à partir de là elle ne voit pas pourquoi il faut voter cette motion.

La Présidente répond à Mme Marti qu'elle revient de commission et qu'il faut la voter. D'ailleurs, elle a relevé à de nombreuses reprises que des motions demandent de faire une commission et il est mal compris qu'elles reviennent en plénum pour les voter mais c'est comme ça.

Mme Lammar relève que la motion demande effectivement que toutes les personnes de la musique municipale soient conviées à une séance de commission afin d'exposer la situation a été réalisée mais nous avons profité de cette commission pour avoir, comme pour Etoile-Carouge, la température et un préavis de la part du Conseil municipal pour savoir si le Conseil administratif peut aller de l'avant par rapport à la demande de la musique municipale pour une subvention extraordinaire pour 2013. C'était la demande exprimée dans leur courrier envoyé à la commission des finances et lors de la commission. De toute façon, il va falloir repasser par une délibération et l'idée est que, dès le mois prochain, le Conseil administratif vienne avec une délibération afin de la voter immédiatement sans la renvoyer en commission.

M. Voignier se rappelle qu'il s'agit d'un montant de CHF 30'000.— et les commissaires ont demandé au Conseil administratif à ce qu'une délibération soit présentée le plus rapidement possible afin que cette association puisse couvrir ses frais actuels.

M. Monney fait remarquer qu'il est précisé très clairement dans le procès-verbal, le montant de CHF 30'000.— et tout de suite après, le Président soumet le vote qui est de 12 oui et 0 non.

La Présidente précise que même si cette motion est votée favorablement, négativement ou avec des abstentions, le résultat sera identique puisque le Conseil administratif a pris la température et les membres pourront faire le débat au Conseil municipal du mois de décembre.

La motion est acceptée à l'unanimité

1. Motion 39-2013 P : révision du tarif du parking de la Fontenette

La Présidente demande à leurs auteurs s'il souhaite la voir porter à l'ordre du jour

M. Voignier répond positivement.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

REVISION DU TARIF DU PARKING DE LA FONTENETTE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu les tarifs différenciés du parking de la Fontenette, selon que les usagers fréquentent ou non la piscine ;

Vu que le coût du parking pour les usagers de la piscine à 1.- peut paraître très bas et non dissuasif ;

Vu que cette différence de traitement semble difficilement justifiable ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A mener une réflexion sur la révision du tarif du parking de la Fontenette afin d'envisager une adaptation à la hausse et une égalité de traitement entre tous les usagers, qu'ils fréquentent ou non la piscine.

Le PLR

Carouge, le 11 novembre 2013

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi souhaiterait avoir l'avis des utilisateurs, notamment des entraîneurs du club de football.

La Présidente rappelle que seuls les utilisateurs de la piscine bénéficient de ce tarif.

M. Voignier demande que les commissaires soient renseignés sur des gratuités accordées à des personnes et d'en connaître le nombre.

Mme Marti propose que les commissaires soient mis au courant de ce qui se passe dans d'autres lieux similaires.

11. POSTULAT

Il n'y en a pas

12. RESOLUTIONS

Résolution municipale 11-2013 P : pour une organisation plus rationnelle des pauses au service, transports, voirie et espaces verts

La Présidente demande à leurs auteurs s'il souhaite la voir porter à l'ordre du jour

M. Baud répond positivement.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

POUR UNE ORGANISATION PLUS RATIONNELLE DES PAUSES AU SERVICE TRANSPORTS, VOIRIE ET ESPACES VERTS

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu que jusqu'en 2003, les employés du STVE prenaient leur seule pause de la journée sur leur lieu de travail

Vu qu'en 2003, le Conseil administratif a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre de l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur le lieu de travail, que les employés du STVE devaient, pour leur pause quotidienne d'une demi-heure, retourner à la cafétéria du dépôt

Vu que cette pratique contraire au bon sens fait perdre du temps et de l'argent à la commune, tout en occasionnant des allers-retours inutiles, polluants et usants pour les véhicules de la voirie

Vu que, actuellement, la "pause" sert à la transmission d'informations, d'éventuelles modifications ou adaptations des missions, de sorte qu'il ne s'agit pas d'une vraie pause

Vu que, depuis 2003, le Statut du personnel en Ville de Carouge (art. 28) ainsi que le règlement concernant la protection de la santé du personnel (art. 6) prévoient qu'il est interdit de consommer des boissons alcoolisées, ou toute autre substance psychotrope, sur le lieu de travail, ou hors de celui-ci, dans des conditions qui mettraient en péril la bonne exécution du travail et, de façon générale, d'adopter un comportement qui puisse entraver la bonne marche du service

Vu que depuis 2003, outre l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles de conduite très claires, le personnel du STVE à l'origine de la mesure n'est plus le même

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- à revenir au système d'avant 2003 lorsque les employés du STVE pouvaient prendre leur pause de 30 minutes sur leur lieu de travail au lieu de retourner au dépôt et ainsi s'interrompre en pleine mission

UDC CAROUGE

Carouge, le 7 novembre 2013

La prise en considération est acceptée par 19 oui, 4 non et 3 abstentions

Le bureau propose le renvoi en commission des règlements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti souhaite, au vu des raisons pour lesquelles les gens ont été renvoyés à la pause au STVE, qu'une personne spécialisée sur la lutte pour l'alcoolisme dans le cadre du travail, soit invitée.

M. Voignier demande à ce qu'une personne représentant la commission du personnel soit invitée pour avoir son avis.

13. PETITIONS

Il n'y en a pas

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Walder à la question de M. Baud : stationnement sauvage derrière le temple

M. Walder explique que selon un rapport établi par la Police Municipale au sujet de ce stationnement, il ressort qu'en l'absence d'un panneau mentionnant un numéro d'arrêté, d'un signal d'interdiction générale de circuler, d'une case de stationnement jaune ou encore d'une clôture fermée, le stationnement dans une zone de rencontre, à un endroit non désigné à cet effet, peut en effet être sanctionné par les APM du point de vue légal. Cependant, la paroisse a indiqué qu'elle n'est pas favorable à des verbalisations sur son "territoire" qui est privé.

Nous avons décidé de travailler sur un projet d'aménagements légers de cet espace afin d'y empêcher physiquement le stationnement indu, en prenant en compte les besoins de la Paroisse et ceux du STVE, notamment pour entretenir la fontaine. Il faut en effet pouvoir garantir l'accès dans la partie arrière de la place la plus proche du Temple pour les événements liés à la vie de la Paroisse.

Après concertation avec M. Pianetti de la paroisse protestante, la solution retenue consiste en la pose de bancs et de bacs à fleurs empêchant les véhicules de se garer le long de la rue Jacques-Dalphin ainsi que de potelets amovibles uniquement sur la partie la plus proche du temple permettant uniquement aux voitures autorisées d'y accéder durant les diverses cérémonies.

Cette proposition d'aménagement a été présentée par M. Pianetti au Conseil de paroisse qui a donné un retour positif et son accord pour sa mise en œuvre. Rappelons que comme il s'agit d'une parcelle privée, l'accord du propriétaire avant toute modification était nécessaire.

Afin de garantir l'homogénéité du mobilier urbain dans la zone récemment aménagée, la Commune prendra en charge ces aménagements légers. Outre la main-d'œuvre pour la pose et pour l'entretien, les coûts de fourniture se montent à environ 1'500.-

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Voignier concernant la pose d'un miroir à la rue du Collège

Du point de vue de la pose de miroir, la DGM a confirmé la réponse qu'il avait donnée le soir où cette question a été posée, à savoir qu'elle n'est pas favorable à la pose de miroir parce que de tels dispositifs sujets à dérèglements et pouvant ainsi donner de fausses indications de sécurité engageant la responsabilité du propriétaire, de la personne supposée entretenir le miroir comme de celle qui aurait posé le miroir.

Par ailleurs, comme il s'agit d'une sortie privée, dont le propriétaire est le fonds de la Caisse de, il incombe au propriétaire ou à son répondant de faire la demande auprès de la Direction Générale de la Mobilité (DGM), seule habilitée à octroyer ou refuser ce miroir.

Après visite sur place, il a été constaté que le problème de manque de visibilité provient en fait de la présence de la terrasse du restaurant La Table, de son mobilier et de ses usagers qui empêchent la bonne visibilité au sortir de la rampe du parking.

Un contact a été pris avec le nouveau propriétaire de La Table pour voir s'il pouvait renoncer à cette partie de terrasse, sachant que l'établissement est au bénéfice d'une autre terrasse le long de la rue Jacques-Dalphin.

Si le propriétaire s'est montré peu favorable à renoncer purement et simplement à cette terrasse, il s'est montré ouvert à en changer l'usage et l'emplacement : il pourrait en réduire fortement l'impact en ne mettant qu'un mobilier restreint permettant par exemple l'attente de tables libres, mais pas d'y manger.

Cela impliquerait un léger réaménagement du trottoir pour mettre la terrasse côté trottoir qui pourrait être réalisé en interne mais qui devrait faire l'objet au préalable d'une requête en autorisation de construire, ainsi que la suppression de la place de parc occupée actuellement à l'année par la terrasse.

Le service de l'urbanisme a vérifié avec les associations HAU et ABAGE la parfaite adaptation des aménagements projetés aux personnes à mobilité réduite et aux malvoyants. Il faut en effet rappeler qu'en principe, les personnes malvoyantes se guident avec la canne le long des façades, et que lorsque cela n'est pas possible, il leur faut un dispositif qui donne des renseignements clairs sur le chemin à prendre pour contourner les obstacles.

Dans les meilleurs délais, un plan sera soumis à requête en autorisation et dès délivrance de celle-ci, les travaux pourraient être faits, en principe avant le printemps prochain. Dans l'intervalle, nous allons nous assurer qu'aucun mobilier ou aménagement de terrasse ne nuise trop à la visibilité.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de Mme Molinari concernant la piscine et les services non réutilisables qui y sont utilisés ainsi que des panneaux d'ouverture entre 10h00 et 15h00

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Monney : stationnement de campings cars dans le chemin Poluzzi

M. Monney a constaté qu'il y a de plus en plus de campings cars au chemin Poluzzi. Il demande quel est le prix des macarons pour ces véhicules qui ont une emprise au sol une fois et demie de plus qu'un véhicule ordinaire, de même que pour les véhicules de tourisme.

Mme Lammar répond qu'elle va vérifier par rapport au prix des macarons mais il devrait, vraisemblablement, être le même pour tout véhicule. Par contre, concernant le parking de campings cars, il faut être particulièrement attentif au marquage parce que l'ordonnance sur la signalisation routière délimite les places de stationnement et les véhicules doivent être stationnés dans les cases. Si nous nous trouvons dans une configuration où les cases de stationnement sont prévues pour les voitures, forcément, un camping car dépassera de la case et il n'aura pas le droit de stationner à cet endroit. Par contre, s'il se trouve dans une zone macaron sans dépasser de la case, avec un macaron valable, il devrait pouvoir s'y parquer.

Le Conseil administratif va vérifier la question pour savoir quelle est exactement la signalisation qui se trouve dans la zone dont M. Monney parle. Il va également approfondir sa réflexion par rapport au prix.

Mme Stebler : comportement inadéquats de la police.. Abus de pouvoir ? Excès de zèle ? Ennuis ? Dérapages ?

Mme Stebler explique que le vendredi 8 novembre (jour de pluie) au restaurant "Le Carlito", deux agents de la police municipale sont entrés pour demander au patron de présenter sa carte d'identité ainsi que sa patente. La raison de cette demande provient du fait que M. Basler avait allumé une cigarette. Elle est entrée dans le restaurant pour demander ce qu'il se passait et M. Basler lui a répondu qu'il a 70 ans et que c'est la première fois qu'on lui demande sa patente. De plus, il va être amendé parce qu'il avait allumé une cigarette. Mme Stebler précise qu'il n'y avait personne dans le restaurant et elle trouve que cette intervention est déplacée

Mme Stebler introduit sa deuxième question.

Mme Stebler récoltait des signatures avec d'autres personnes le dimanche 10 novembre, devant le local de vote au boulevard des Promenades. M. Pistis Sandro est venu énervé pour leur dire qu'ils n'avaient rien à faire là. Mme Stebler précise qu'ils avaient une autorisation qui avait été remise à la police municipale. Ensuite, après s'être renseigné, M. Pistis est revenu hurler sur Mme Stebler et les personnes qui l'accompagnaient en leur disant de dégager et qu'ils n'avaient rien à faire là. De plus, il a dit à deux personnes qui votaient de partir parce qu'ils discutaient.

Est-ce un excès de zèle, un abus d'autorité, un mélange des fonctions ?

Il est souvent répété que nous avons une police de proximité et elle estime que ce qui s'est passé est grave parce que la police doit protéger tout citoyen et non harceler ou fliquer. C'est la première fois qu'elle se fait chasser et la police municipale a dû calmer M. Pistis en lui expliquant qu'il y avait une autorisation.

Mme Stebler rappelle l'article 47 de la nouvelle constitution de la République et Canton de Genève : *droit de récolter des signatures : le droit d'utiliser le domaine public gratuitement afin de récolter des signatures pour des initiatives ou des demandes de referendum est garanti.*

Mme Stebler s'est sentie malmenée et elle demande si un vice-président du bureau a le rôle de chasser et malmené les gens.

Mme Lammar répond à la première question et elle va se renseigner sur le problème du 8 novembre avec la main courante de la police municipale pour savoir ce qu'il s'est passé. Toutefois, Mme Lammar attire l'attention de Mme Stebler sur le fait qu'il est interdit de fumer à l'intérieur d'un établissement public, qu'il y ait du monde ou non et que c'est une règle à respecter. D'ailleurs, les agents de la police municipale ont maintenant la compétence de la LRDBH (Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement). Le Conseil administratif va se renseigner pour savoir ce qu'il s'est passé. Toutefois, sur le principe, il est interdit de fumer dans les établissements publics avec ou sans monde.

Mme Lammar répond à la deuxième question en rapport à la problématique du dimanche des votations. Mme Lammar a compris que la police municipale a demandé à Mme Stebler et ses accompagnants s'ils étaient en possession d'une autorisation ; celle-ci a été montrée et, de ce fait, rien ne les empêchaient de rester, pour autant que les distances soient respectées. En définitif, il n'y a pas de réclamation par rapport à la police municipale.

Mme Stebler répond que M. Sandro Pistis leur a dit qu'ils n'avaient rien à faire là.

Mme Lammar répond que la police municipale a clairement dit que tout était en ordre et elle a fait correctement son travail.

La Présidente constate que la question se posait par rapport aux rôles des Présidents de locaux de vote.

Mme Stebler déclare ne pas être satisfaite de la réponse.

Mme Stebler : déneigement:?

Mme Stebler explique qu'il y aura bientôt de la neige et elle souhaite que le Conseil administratif intervienne afin de ne pas mettre toute la neige sur les pistes cyclables. En effet, de nombreuses personnes font du vélo en hiver.

M. Walder répond que les deux priorités à Carouge concernant le déneigement sont les routes et les trottoirs, contrairement à d'autres, les trottoirs sont aussi une priorité. Par contre, lorsqu'il est possible de dégager des pistes cyclables c'est fait immédiatement. Effectivement, sur certaines routes, le premier dégagement a pour conséquence que la neige se retrouve sur le côté de la route et cela peut préjudicier les cyclistes les jours de neige ; toutefois, il faut savoir qu'il y a moins de cyclistes ces jours là, non pas par choix mais pour une question pratique. Le service est toujours dans l'urgence jusqu'à ce que les pistes cyclables soient nettoyées, ce qui est fait le plus rapidement possible. M. Walder rappelle que les jours de grand froid avec beaucoup de neige, tous les modes de transports doivent être tolérants vis-à-vis de la voirie qui ne peut pas être partout.

M. Baertschi: trottoirs à la rue Ancienne : rétablissement après travaux ?

M. Baertschi explique que des travaux ont été récemment réalisés pour la fibre optique et il a pu constater dans le secteur de la place de l'Octroi que tout a été rétabli correctement après les travaux. De plus, des dalles ont été posées sur la place (ce que ne fait d'ailleurs pas la Mairie). Par contre à la rue Ancienne, au lieu de remettre les trottoirs en état, il a été mis du bitume, ce qui amoindrit considérablement les choses et les riverains se plaignent.

M. Walder répond qu'effectivement, il a été mis du bitume à cet endroit parce que les travaux des SIG s'effectuent en trois étapes et il s'agit de la première. Le bitume a été remis parce que le Conseil administratif s'est engagé auprès des commerçants pour que tout soit remis en état à partir du 1^{er} décembre et pour la durée des fêtes ; raison pour laquelle cela a été recouvert dans cette zone. La règle de mettre du bitume comme cela a été fait à la rue Saint-victor et à d'autres endroits a déjà été évoquée et le Conseil administratif n'en est pas satisfait ; toutefois, cela doit répondre à la Charte d'aménagement du Vieux-Carouge qui va être discutée lors d'une prochaine double commission de l'urbanisme. Effectivement, si le Conseil municipal souhaite continuer avec d'un côté la façade à façade et de l'autre, un revêtement bitumineux partout dans Carouge, nous n'allons pas investir aujourd'hui dans des dalles bétons qui, il le rappelle, coutent trois fois plus cher. Par contre, s'il est souhaité de faire perdurer les dalles bétons, ce que personnellement il soutient, cela doit faire partie de la Charte d'aménagement afin que cela soit ancré dans la durée à Carouge. Pour les SIG, par rapport aux deux phases suivantes, M. Walder assure que les dalles bétons seront remises et, en fonction de l'orientation, des dalles-bétons seront également posées à cet endroit.

M. Baertschi rappelle que c'est un emplacement où il ne sera pas possible de faire du mur à mur à cause du tram. Il comprend que cela reste une mesure tout à fait provisoire et il va pouvoir dire aux riverains que l'étape précédente sera très vraisemblablement rétablie.

M. Walder le confirme en soulignant le fait que cela a été mis en place pour que, durant le mois de décembre et jusqu'au démarrage des prochains travaux, l'accessibilité pour les riverains et les commerces soit bonne.

Mme Marti : une mare à la rue Jacques-Dalphin ?

Mme Marti explique qu'à la rue Jacques-Dalphin, derrière l'église, le long du banc de pierre, à chaque fois qu'il pleut, ne serait-ce qu'un peu, il y a une énorme flaque qui empêche aux piétons de l'emprunter et les cyclistes se retrouvent baignés à l'entre-jambe.

Est-ce que notre magistrat vert soutenu par le MCG qui ce soir se découvre Vert veut faire une mare avec des nénuphars ou est-il possible de combler ce trou ?

M. Walder va voir comment combler ce trou pour les tout-petits cyclistes qui ont l'entre-jambes mouillé quand ils passent dans la rue. Le Conseil administratif va voir ce qu'il est possible de faire en sachant qu'on ne peut pas juste combler un trou parce que c'est le revêtement qui pose problème et il faut voir comment cela peut être fait.

Mme Marti : feu pour les piétons face à la poste

Mme Marti a fait plusieurs fois des remarques dans différents cadres mais il semble que lorsqu'elles sont faites en plénum, une réponse est apportée plus rapidement. Elle sait que sa question dépend de la DGM mais le passage pour piétons face à la poste est extrêmement long et elle voit sans cesse des personnes qui se demandent ce qui se passe et finalement traversent au rouge. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu de morts à cet endroit.

Est-ce que notre Conseiller administratif pourrait faire en sorte que les piétons puissent passer un peu plus souvent ?

M. Walder répond que 74 points ont été présentés et sont en cours de discussion avec la DGM. Les feux répondent à certaines règles et lois et le temps de ce feu est règlementaire même s'il est vrai qu'il est beaucoup trop court. La Ville de Carouge a demandé officiellement qu'il soit plus long et le Conseil administratif attend une réponse. Il a fallu attendre deux ans pour un passage piétons à la rue de la Débridée et il espère qu'il ne faudra pas autant de temps pour cette problématique. M. Walder relève qu'il ne sert à rien de poser cette question toutes les 4 semaines pour entendre que la demande a été faite et qu'il est attendu une réponse de la part de la DGM.

Mme Marti : lisibilité des documents de la Ville de Carouge

Mme Marti explique que sa requête a déjà été faite dans différents cadres mais elle souhaite la soumettre ce soir. Sa demande concerne la lisibilité de certains documents. Pour exemples, les membres viennent de recevoir un programme qui a été élaboré par le même graphiste qui fait "les Tours dans Carouge" et c'est juste illisible.

Pourrait-on se préoccuper de la lisibilité dans tout ce que produit la Mairie ?

La Présidente répond qu'il n'y aura pas de réponse parce que ce n'est pas une question.

La Présidente remercie les participants et lève la séance à 24h00.